



RAPPORT ANNUEL 2010

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS



Le rapport annuel **2010** sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de CAP Atlantique, a été élaboré en vertu du décret n°2000 -404 du 11 mai 2000.

Chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel, et ce avant le 30 juin de chaque année. Les délégués de chaque commune membre de la collectivité ont ensuite jusqu'au 30 septembre pour présenter ce rapport de synthèse à leur conseil municipal.

Ce rapport se veut un rapport de synthèse, il aborde aussi bien les aspects techniques que financiers de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Il permet aussi d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau de CAP Atlantique pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser le grand public qui lira le rapport en mairie.

Pour information, lors de la lecture, les cartes mentionnées dans le rapport sont disponibles en annexes.

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE	5
1- Présentation générale du service	6
1.1 Territoire et population concerné	6
1.2 La compétence	6
1.3 Les équipements en place sur le territoire (Carte 1)	7
2. Les moyens humains et matériels de la compétence Déchets.....	8
3. Les évènements marquants de l'année 2010	9
3.1. Développement du service à l'utilisateur	9
3.2. Marchés de prestations de service	10
3.3. Travaux en terme de PAV	10
INDICATEURS TECHNIQUES.....	11
1-Données générales	12
2- La collecte des déchets	14
2.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles	14
a) Organisation des collectes en PàP et AV	14
b) Les tonnages d'ordures ménagères collectés.....	15
c) La collecte des dépôts sauvages des apports volontaires.....	16
d) La collecte des Déchets de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	17
e) La collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E).....	17
2.2 La collecte des déchets recyclables	18
a) Organisation des collectes	18
A. La collecte des recyclables en porte à porte	18
B. La collecte des recyclables en apport volontaire.....	18
b) Les tonnages de recyclables collectés et valorisés	19
2.3 Les encombrants : organisation des collectes et tonnages.....	19
2.4 Les déchetteries.....	20
a) L'exploitation des déchetteries intercommunales	20
b) Les volumes horaires d'ouvertures des déchetteries.....	21
c) Les tonnages réceptionnés en déchetterie	22
d) Le devenir des déchets réceptionnés en déchetterie	24
f) La dotation en composteurs.....	24
3- Le traitement des déchets.....	25
3.1 Le tri des déchets recyclables	25
a) La prestation de tri.....	25
b) Le taux d'extraction des recyclables par rapport aux OM.....	25
c) Le devenir des déchets recyclables	26
A. Les emballages légers.....	26
B. Les journaux-magazines.....	28

C. Le verre.....	28
3.2 Le transfert, transport, traitement des déchets ménagers assimilés.....	29
a) Le transfert et traitement des déchets.....	29
A. Exploitation de la station de transfert de Guérande	29
B. Transport et élimination des OM et TV non valorisables vers les centres de traitement	31
a) Transport et traitement des ordures ménagères.....	31
b) Traitement du tout-venant au CET de Kéraline à Herbignac.....	32
3.3 Le traitement des déchets verts	32
a) Les DV traités sur les plates-formes de Livery et La Baule	33
A. La station de compostage de livery	34
B. La plate-forme de la baule	35
b) Les DV traités sur les aires attenantes aux déchetteries régies	35
4- Schémas de synthèse.....	37
INDICATEURS FINANCIERS	40
2010.....	40
1. Le compte de résultat de la compétence déchets 2010	44
2. La répartition des charges par activité	45
3. Les ratios.....	46
PERSPECTIVES	50
ANNEXES.....	52

PRESENTATION GENERALE

1- Présentation générale du service

1.1 Territoire et population concerné

CAP Atlantique, Communauté d'Agglomération de la presqu'île de Guérande Atlantique, créée au 1^{er} janvier 2003, regroupe 15 communes marquées par une forte variation saisonnière sur 39 700 ha. La population peut être multipliée par 3 localement.

	INSEE 1999	Population selon dernier recensement INSEE 2008
Assérac	1 381	1 757
Batz-sur-Mer	3 193	3 132
Baule (La)	16 416	16 731
Camoël	666	831
Croisic (Le)	4 325	4 073
Férel	2 094	2 769
Guérande	14 296	15 228
Herbignac	4 449	5 345
Mesquer	1 493	1 694
Pénestin	1 556	1 849
Piriac-sur-Mer	1 927	2 279
Pouliguen (Le)	5 386	5 088
Saint-Lyphard	3 261	4 203
Saint-Molf	1 773	2 179
Turballe (La)	4 102	4 448
TOTAL	66 318	71 606

*Source : INSEE - Enquêtes de recensement

Tab.1 : Population utilisée par commune sur le territoire de CAP Atlantique 2010

Le territoire est très varié en densité de population et en affluence touristique. La densité moyenne est de **180 hab/km²** (INSEE 2008) soit un habitat dit semi rural.

Le territoire possède un fort habitat secondaire qui atteint près de 44% et un habitat collectif de 36% en 2010.

1.2 La compétence

La compétence déchets comprend les services de collecte et traitement suivants :

 **filière des ordures ménagères résiduelles et des encombrants :**

- collecte traditionnelle en porte-à-porte (PàP) et apport volontaire (AV) des ordures ménagères ;
- collecte en porte-à-porte des encombrants ;
- centre de transfert ;
- transport et traitement en Centre d'Enfouissement Technique (CET) ou en usine d'incinération (UIOM) ;

 **filière des recyclables**

- collecte en porte-à-porte (PàP) et apport volontaire (AV) ;
- centre de tri ;
- recyclage matière ;
- élimination des refus de tri ;

 **filière des déchets végétaux**

- collecte porte-à-porte et apport volontaire en déchetterie ;
- compostage individuel et sites de broyage/compostage ;
- recyclage matière du compost produit ;

 **filière des déchets collectés en déchetteries**

- collecte par apport volontaire ;
- valorisation matière de matériaux ou élimination.

CAP Atlantique est maître d'ouvrage des déchetteries, des installations de broyage et compostage des végétaux, du centre de transfert des déchets de Guérande et du centre d'enfouissement technique de Kéraline.

1.3 Les équipements en place sur le territoire (Carte 1)

Pour exercer ses compétences, CAP Atlantique dispose des équipements suivants :

- Un centre de transfert des OM et déchets recyclables de Villejames à Guérande permet d'optimiser le transport des déchets vers les centres de traitement ou le centre de tri ;
- Un Centre d'enfouissement technique (CET) de Kéraline à Herbignac dont l'exploitation est assurée par CAP Atlantique ;
- Un réseau de 9 déchetteries ;
- 6 plateformes de déchets verts.

2. Les moyens humains et matériels de la compétence Déchets

Le service Déchets est basé sur le site de CAP Atlantique à Herbignac, les moyens humains et matériels sont décrits ci-après.

Activité	Régie communautaire ou service délégué	Périmètre d'intervention	Moyens humains *	Moyens matériels*
Collecte en porte à porte	Régie communautaire	La Baule Les 6 communes du nord	33	13 Bennes de collecte
	Prestation privée	8 communes	22	14 bennes de collecte
Collecte en apport volontaire	Régie communautaire	6 communes du nord	5	2 Poids Lourds
	Prestation privée	9 communes sud et centre	3,5	3 Poids Lourds
Veille propreté	Régie communautaire	15 communes	3	2 Véhicules Utilitaires
Déchetteries	Régie communautaire	4 sites	7	
	Prestation privée	5 sites	6,5	2 poids lourds
Transfert et des Transport des déchets	Prestation privée	1 site	10	10 poids lourds
Traitement	Régie communautaire	CET de Kéraline	3	1 compacteur 1 chargeur
	Prestation privée	3 sites	NC	NC

*: moyens décrits pour la basse et moyenne saison.

Sous la responsabilité d'un agent en charge du service, celui-ci est complété par :

- un pôle administratif composé de 3 personnes,
- un pôle études et prospectives composé de 3 personnes et de 2 ambassadeurs du tri
- 3 agents du pôle exploitation assurent le suivi des prestations privées.

3. Les évènements marquants de l'année 2010

L'année 2010 est marquée pour l'essentiel par les évènements suivants :

3.1. Développement du service à l'utilisateur:

- **Avril 2010 : Schéma directeur de collecte débattu sur les 15 communes:** adaptation des fréquences de collecte en fonction de la typologie de l'habitat, de l'aspect touristique et des besoins réels des usagers
 - **Application du schéma directeur sur le sud et le centre en octobre 2010:**
 - ⇒ OM: adaptation des fréquences de collecte
 - ⇒ EL: maintien du C1 pour les ménages
 - ⇒ Apport d'un nouveau service de collecte des JM en porte-à-porte en C 0,5 pour les ménages et petits professionnels

Le calendrier de déploiement de l'opération d'information aux usagers :

- Septembre à octobre 2010:
 - ⇒ Campagne de communication en porte à porte sur les 9 communes du sud et du centre : Le Croisic, Batz-sur-Mer, Le Pouliguen, Mesquer, Saint-Molf, Piriac-sur-Mer, La Turballe, Guérande et La Baule
 - **25 octobre 2010** début des nouvelles tournées sur les 8 communes du sud pour les OM, EL et JM
 - **24 novembre 2010** début collecte des journaux-magazines sur la commune de La Baule
- **Elaboration d'un règlement de service de collecte des déchets ménagers et assimilés :**
 - Avril à Juillet 2010 : groupe de travail
 - Septembre à décembre 2010 : concertation et information aux communes
 - **Elaboration d'un projet de redevance spéciale :**
 - Fiabilisation des bases de données de gestion des bacs
 - Travail sur les fichiers fiscaux
 - Etude de production en basse et haute saison (juillet, août et novembre 2010) sur un échantillon de 260 professionnels
 - Premières simulations financières
 - Orientations du comité de pilotage sur 2011-2012
 - Octobre : Présentation en GSU
 - **Règlement intérieur des déchetteries :**
 - Décembre 2010 : groupe de travail
 - **Contrôle qualité tri des EL:**
 - Juin à septembre 2010 :
 - ⇒ recrutement de 2 ambassadeurs du tri
 - ⇒ contrôle sur 9 communes du sud et du centre soit environ 32 000 foyers et 800 collectifs
 - Octobre-Novembre 2010 :
 - ⇒ contrôle sur les 6 communes du nord

3.2. Marchés de prestations de service :

Renouvellement des marchés de prestation de services :

3.2.1 Service

- Communication schéma directeur des 9 communes du sud et du centre : attributaire Trait D'union pour une durée de 9 semaines et un montant de **259 219, 78 € TTC**
- Exploitation station de transfert : attributaire VEOLIA au 1 janvier 2011 pour une durée de 5 ans et un montant de **750 500 € TTC**
- Evacuation et recyclage bois : attributaire CHARIER au 1 janvier 2011 pour une durée d'1 an et un montant de **64 440,61 € TTC**

3.2.2 Fournitures

- Achats de conteneurs d'apport volontaire enterrés : attributaire TEMACO au 19 septembre 2010 pour une durée de 4 ans et un montant de **293 020 € TTC**
- Renouvellement du parc de bennes ou camion de collecte des déchets avec une commande début 2010 :
Lot 1 : fourniture d'un châssis porteur 26 T PTAC→SAMI 44 : **146 988, 40 € TTC**
Lot 2 : fourniture d'un châssis porteur 19 T PTAC→SA SIDAN: **84 437, 60 € TTC**
Lot 3 : fourniture de deux bennes, 14m³ et 20m³→EUROVOIRIE: **166 117, 22 € TTC**
Lot 4 : fourniture de deux lèves conteneurs double chaise automatique→TERBERG MATEC : **50 949, 60 € TTC**

3.3. Travaux en terme de PAV

- **Enterrés complets**

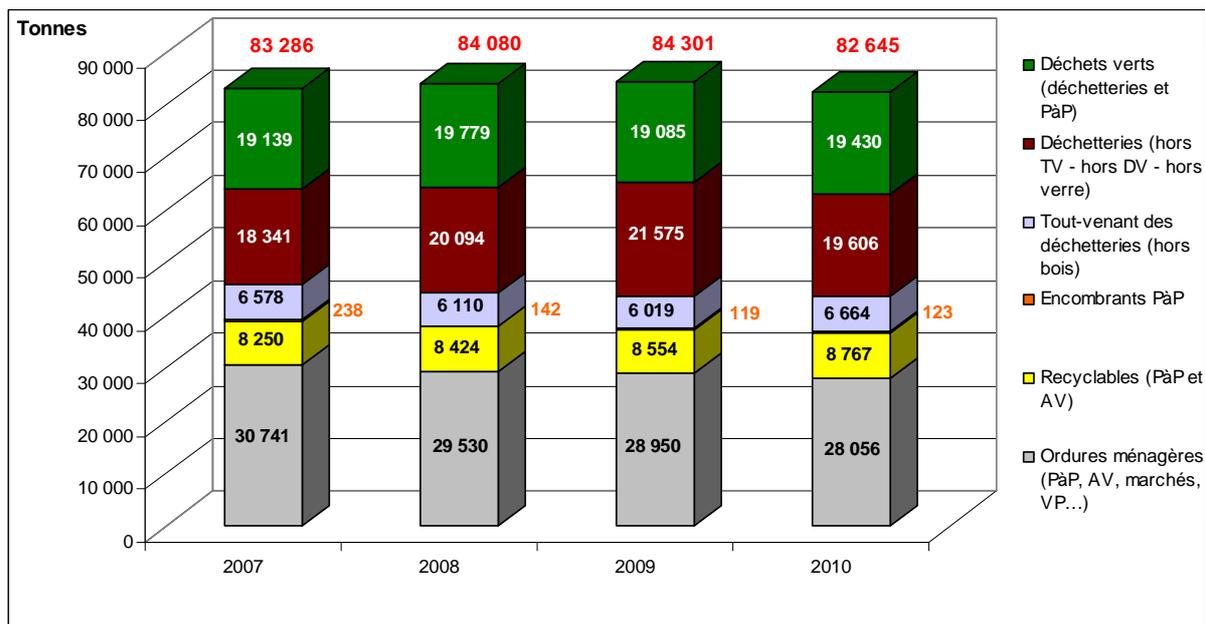
- Développement de 7 points d'apport volontaire installés sur la Presqu'île, soit 34 conteneurs enterrés

- **Semi-enterrés**

- Développement de 8 points d'apport volontaire installés sur la Presqu'île, soit 31 conteneurs semi-enterrés

INDICATEURS TECHNIQUES

1- Données générales



Graph.1 : Tonnages collectés en 2010 sur le territoire de CAP Atlantique

L'année 2010 est comparée à 2009 sur l'ensemble du document.

2010 est marquée par les tendances suivantes:

Les **-** :

une légère baisse des **tonnages déchets**, - **1.96%** pour l'année 2010 principalement dû à une baisse des tonnages :

- - **9.13% des tonnages des déchetteries** (hors tout-venant) apportés dans les 9 déchetteries intercommunales principalement dus à une baisse des quantités de gravats évacués (- 2980 t soit - 18.47%);
- -**3.09% des ordures ménagères** porte-à-porte et apport volontaire.

Les **+** :

- + **2.49%** de déchets recyclables collectés en porte-à-porte et apport volontaire ;
- + **1.81%** sur les déchets verts (déchetteries et PàP).

Les productions de déchets par habitant indiquées dans la suite du document, sont basées sur la population des derniers recensements INSEE 2008.

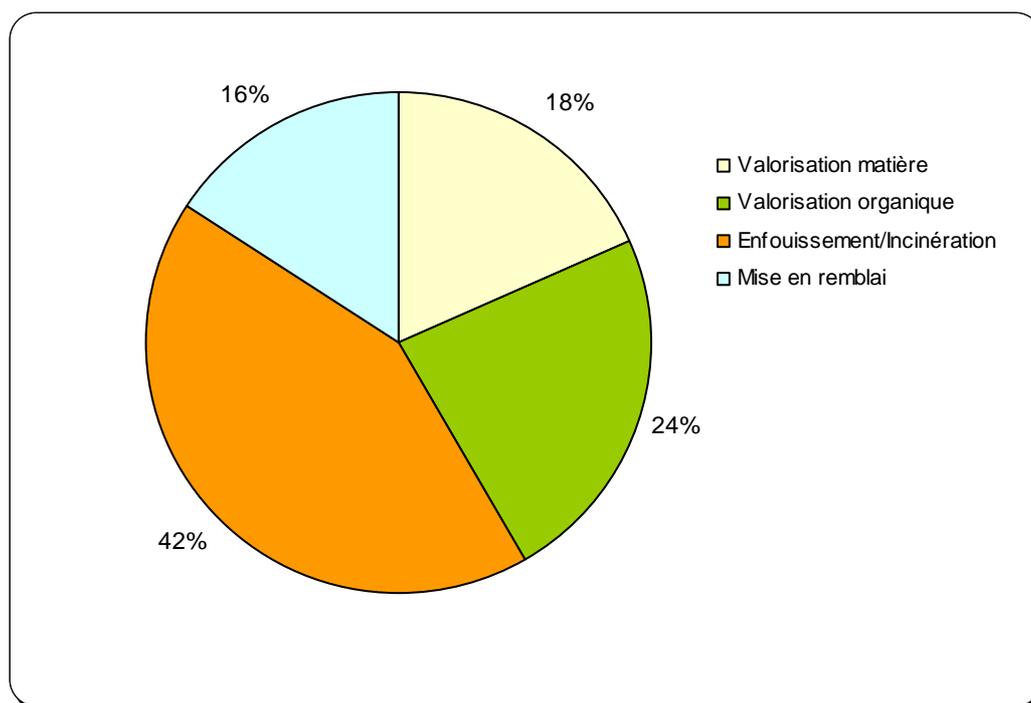
Le taux de valorisation correspond à la part des déchets qui peuvent être valorisés sur l'ensemble des flux de déchets collectés sur le territoire de CAP Atlantique.

En 2010, ce taux de valorisation se stabilise à hauteur de **42%** :

Nature des déchets	Tonnages
Ordures ménagères résiduelles	28 056
Encombrants ménagers	123
Emballages et journaux-magazines	4 331
Verre	4 436
Déchets verts*	19 430
Tout-venant	6 664
Gravats	13 128
Ferraille	1 082
Cartons	856
Bois	3 491
Amiante	56
D3E	813
Total	82 464

*collectés en déchetterie et en porte à porte

Tab.2 : Tonnages par flux collectés en 2010



Graph.2 : Répartition du taux de valorisation des déchets en 2010

2- La collecte des déchets

2.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles

a) Organisation des collectes en PàP et AV

La collecte des ordures ménagères s'effectue principalement en porte-à-porte (PàP) et en apport volontaire (AV). Elle est réalisée en régie ou en prestation privée :

Communes concernées	Mode de collecte	Prestataire
Le Pouliguen, Batz-sur-Mer, Le Croisic, Guérande, La Turballe, Piriac-sur-Mer, Mesquer et Saint-Molf	Porte-à-porte	Véolia
La Baule	Porte-à-porte	Régie de La Baule
Herbignac, Assérac, Saint-Lyphard, Camoël, Pénestin et Férel	Porte-à-porte	Régie d'Herbignac
Le Pouliguen, Batz-sur-Mer, Le Croisic, La Baule, Guérande, La Turballe, Piriac-sur-Mer, Mesquer et Saint-Molf	Apport volontaire	COVED jusqu'au 28/02 puis Véolia à partir du 1/03
Herbignac, Assérac, Saint-Lyphard, Camoël, Pénestin et Férel	Apport volontaire	Régie d'Herbignac

Tab.3 : Modalités de collecte des OM sur le territoire en 2010 (PàP et AV, régie ou privé)

Le territoire comporte **123 conteneurs à OM AV** répartis sur tout le territoire (carte 5), sauf sur la commune de Guérande qui possède exclusivement des conteneurs sélectifs. Leur fréquence de collecte est de 1 à 5 fois par semaine.

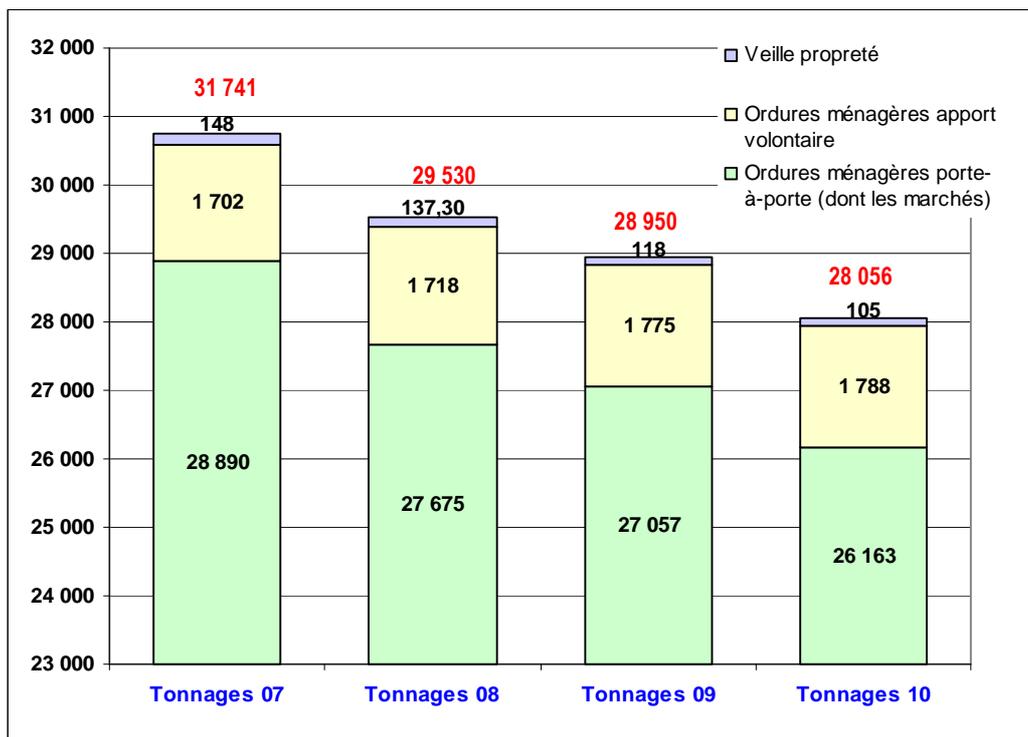
Pour la collecte des OM en PàP, les usagers des 15 communes sont tous équipés de bacs roulants individuels.

Les collectes des ordures ménagères sont organisées selon la typologie de l'habitat et de la commune sur le principe d'un service accru sur les zones littorales (cartes 2, 2bis, 3 et 3 bis):

- ⇒ Toutes les communes n'ont pas la même durée de saisonnalité, 2 mois sur les communes de La Baule, Le Croisic, Le Pouliguen, Guérande, et Batz/Mer et 3 mois sur les communes de La Turballe, Piriac-sur-Mer, Mesquer, Saint-Molf, Pénestin et Assérac.

b) Les tonnages d'ordures ménagères collectés

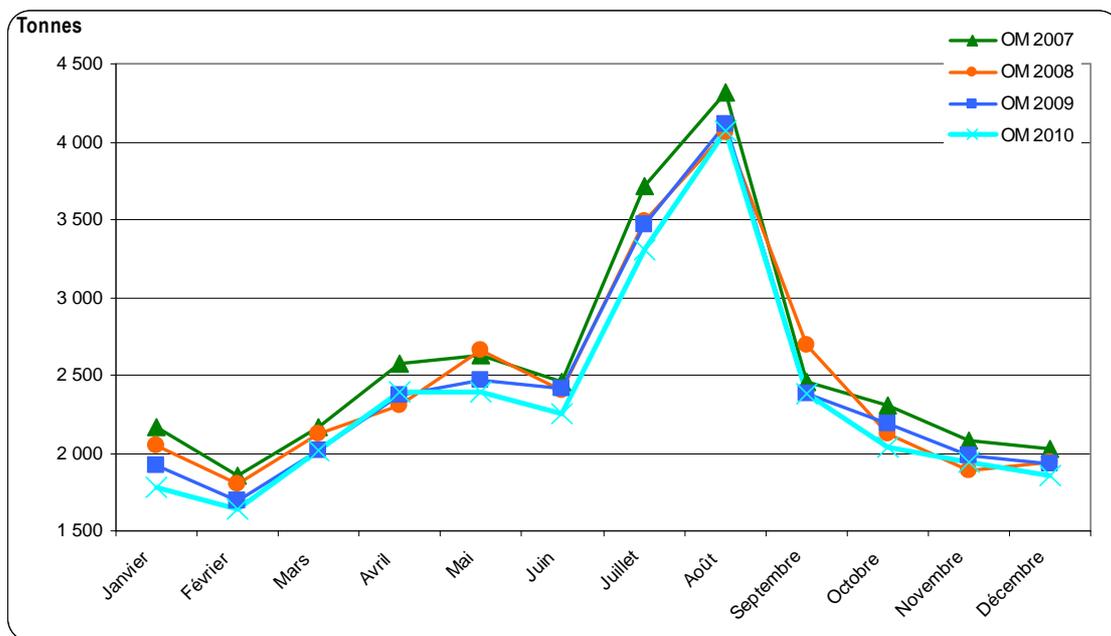
Le tonnage global des OM a baissé de **-3.09%** soit 893 tonnes en moins.



Graph.3 : Tonnages OM collectés sur le territoire CAP Atlantique (PàP et AV) entre 2007 et 2010

Le tonnage collecté en PàP baisse de 894 tonnes (**-3.3%**) par rapport à 2009 ainsi que celui de la veille propreté (nettoyage des dépôts sauvages) de 13 tonnes (**-10.7%**).

Le tonnage AV a quant à lui augmenté de 13 tonnes (**+ 0.7%**).



Graph.4 : Répartition mensuelle des tonnages OM PàP et AV collectés de 2007 à 2010

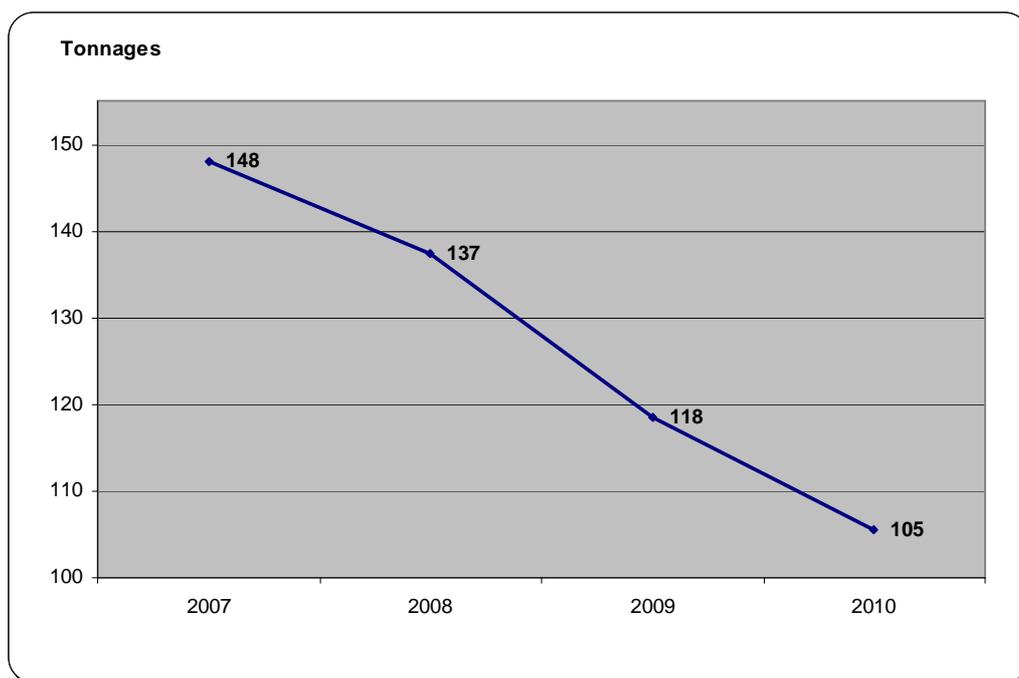
Comme les années précédentes, la variation de tonnages collectés est significative entre le mois le plus faible (février) et le mois le plus fort (août): **+ 148%**.

c) La collecte des dépôts sauvages des apports volontaires



Photo n 1: Véhicule CAP ATLANTIQUE assurant le service de veille propreté (collecte des dépôts sauvages)

Depuis le 1^{er} janvier 2006, CAP Atlantique a repris en régie la prestation de collecte des dépôts sauvages des apports volontaires sur tout le territoire. Cette prestation se nomme **Veille Propreté (VP)**.



Graph.5 : Évolution annuelle des tonnages OM collectés par la Veille Propreté de 2007 à 2010

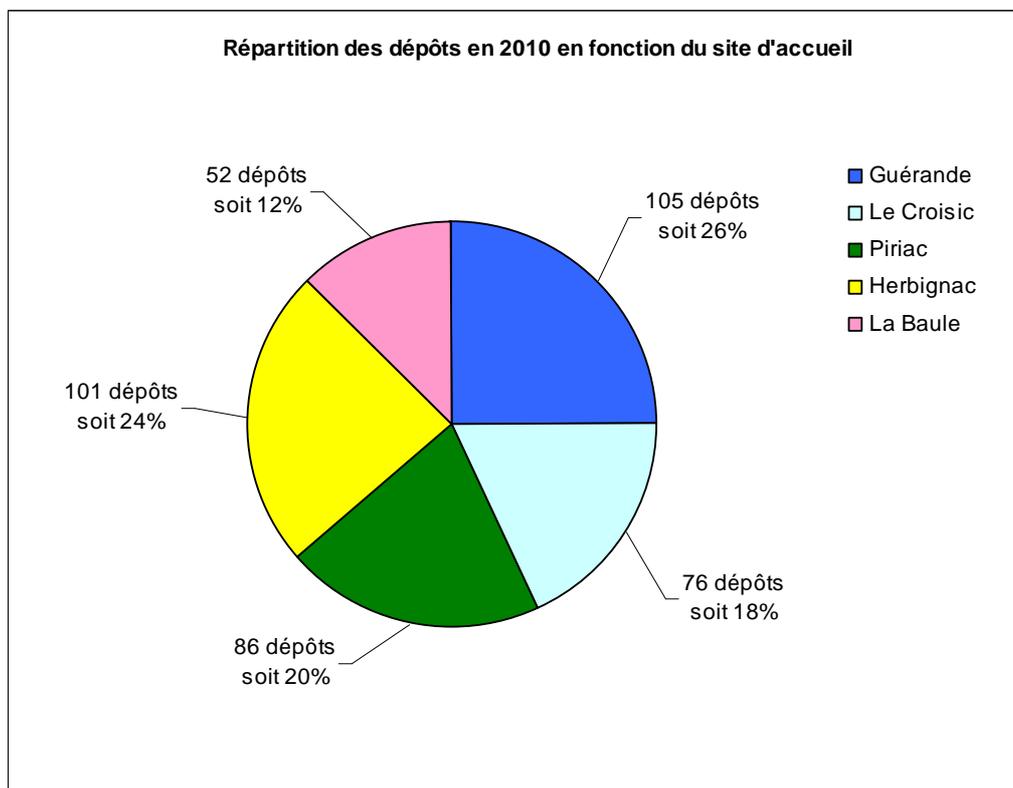
105 tonnes de dépôts sauvages ont été collectées aux pieds des points d'apport volontaire en 2010 soit une baisse de -11%.

d) La collecte des Déchets de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Le service de collecte des déchets piquants coupants des particuliers en auto-soins compte 5 points de collecte : 2 sites Hôpital Local Intercommunal au Croisic et Guérande, le CCAS de la ville de la Baule, 2 sites CAP Atlantique à Herbignac et Piriac-sur-Mer.

Pour l'année 2010, 941 boîtes ont été collectées soit 565 kg de déchets détournés du circuit des ordures ménagères, ce qui représente 420 dépôts.

Ces dépôts sont répartis de la façon suivante :



G : hôpital local intercommunal, site de Guérande ;

LC : hôpital local intercommunal, site du Croisic ;

Pi : déchetterie de Piriac-sur-Mer ;

H : accueil CAP ATLANTIQUE, site d'Herbignac ;

LB : accueil CCAS La Baule.

e) La collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)

Depuis le 21 janvier 2008, CAP Atlantique possède un accueil séparatif des D3E sur 7 déchetteries du territoire.

En 2010, **813** tonnes ont été collectées soit une performance de **11.35 kg/hab/an** (INSEE 2008).

En 2009 le ratio national est de 5,8 kg/hab/an (source ADEME 2009). L'objectif de collecte de 4 kg/hab/an au 31 décembre 2066, fixé par la directive D3E, est atteint au niveau national. Les objectifs fixés par les PDEDMA 44 et 56 sont respectivement d'ici 2013 : 5kg/hab/an et 7 kg/hab/an.

f) La dotation en composteurs

En 2010, CAP Atlantique a distribué 681 composteurs, 471 sur les communes du sud et du centre et 210 sur les 6 communes du nord.

Depuis l'extension de l'opération en 2006, l'équipement en composteurs 620L représente 61% et en 320L 39%. Les composteurs distribués avant l'extension étaient tous des 620 litres.

2.2 La collecte des déchets recyclables

a) Organisation des collectes

Les matériaux concernés sont les flacons plastiques, les tétrabriques, les boîtes acier et aluminium, les cartonnettes et les journaux magazines.

La collecte des recyclables s'effectue principalement en porte-à-porte (PàP) et en apport volontaire (AV) selon la même organisation que le tableau 3 du 2.1.

A. La collecte des recyclables en porte à porte

- **Les emballages légers :**

La fréquence de collecte en porte-à-porte des emballages légers est de **1 fois par semaine** sur les 9 communes du sud et du centre et **1 fois tous les 15 jours** sur les 6 communes du nord.

Cette collecte s'effectue en sacs translucides jaunes. Les sacs sont mis à disposition sur les sites de CAP Atlantique de La Baule et d'Herbignac, dans les mairies et mairies annexes, ainsi que dans les déchetteries.

- **Les journaux-magazines :**

Les journaux-magazines en porte à porte sont collectés **1 fois tous les 15 jours**. Cette collecte est réalisée depuis de nombreuses années sur les communes d'Herbignac, Saint-Lyphard, Assérac, Pénestin, Férel et Camoël. Depuis fin octobre 2010, elle a été étendue aux communes du Croisic, Batz-sur-Mer, Le Pouliguen, Guérande, La Baule, La Turballe, Piriac-sur-Mer, Mesquer et Saint-Molf sur la même fréquence.

B. La collecte des recyclables en apport volontaire

La collecte des flux de recyclables EL, JM et verre se fait également en AV sur l'ensemble du territoire.

En 2010, le parc de conteneurs AV pour les recyclables se stabilise. **871** conteneurs étaient répartis inégalement sur le territoire:

- **242** conteneurs « emballages légers » (28%) ;
- **253** conteneurs « journaux-magazines » (29%) ;
- **376** conteneurs « verre » (43%).

Ces données prennent en compte les conteneurs AV installés dans les campings.

La densité du parc AV n'est pas représentative de la densité de population du territoire (carte 5). L'implantation de nouveaux conteneurs fait l'objet d'une concertation avec les communes.



Photo n 2: Exemple d'un point d'apport volontaire enterré du territoire

b) Les tonnages de recyclables collectés et valorisés

	Tonnages collectés				Évolution 09/10	Nb hab desservi (pop estimée 2010)	Ratio kg/hab. collectés (pop estimée 2010)
	2007	2008	2009	2010			
Verre AV	4 287	4 453	4 481	4 436	-1,01%	73 676	60,2
Journaux PàP*	356	281	349	458	31,17%	17 704	25,9
Journaux AV	2 330	2 390	2 196	2 150	-2,09%	73 676	29,2
Emballages PàP	1 002	997	1 194	1 361	13,98%	73 676	18,5
Emballages AV	275	304	334	362	8,57%	73 676	4,9
TOTAL	8 250	8 424	8 554	8 767	2,49%		139

* ratio sur la population 6 communes mais généralisation au 25/11/2010 de la collecte PàP des journaux-magazines

	Tonnages valorisés (stock compris)		
	2010 (totaux / flux)	Ratio kg/hab. valorisés (pop estimée 2010)	Ratio kg/hab. National valorisé *
Verre AV	4942	67,1	30,4
Journaux	2612	35,5	22,1
Emballages	1008	13,7	15,4
TOTAL	8562	116,2	68

*Données Éco-emballages 2008 milieu semi-urbain

Tab.4 : Tonnage et ratios des déchets recyclables collectés et valorisés sur le territoire de CAP Atlantique

Cette hausse se traduit sur les gisements journaux-magazines PAP (+31,17%t soit +109 t), des emballages légers PAP (+13,98% soit +167t) et AV (+8,57% soit 28 t). Ces hausses traduisent les répercussions liées à la mise en place de la collecte sélective des emballages légers dans les collectifs depuis le printemps 2009. Elles révèlent également l'impact de l'instauration de la collecte en porte à porte des journaux-magazines sur les 9 communes du sud et du centre à partir du 25 octobre 2010.

2.3 Les encombrants : organisation des collectes et tonnages

La fréquence de collecte en PàP des encombrants varie selon les communes. Les usagers doivent obligatoirement s'inscrire pour bénéficier du service.

En tonne	Prestataire	Mode de collecte	Fréquence de collecte	Tonnages collectés en 2007	Tonnages collectés en 2008	Tonnages collectés en 2009	Tonnages collectés en 2010	Évolution 09/10
Batz-sur-Mer	Véolia	Inscription téléphonique préalable	5 fois/an sauf juillet/août	7,40	5,67	3,610	3,060	-15,24%
Le Croisic				7,14	5,55	5,010	3,440	-31,34%
Guérande				37,70	20,98	21,020	17,980	-14,46%
Le Pouliguen				23,74	14,70	12,080	17,880	48,01%
La Turballe				4,97	2,81	3,240	3,690	13,89%
Piriac-sur-Mer				4,85	2,88	3,440	3,810	10,76%
Saint-Molf	Régie		2 fois/an	3,81	0,96	2,201	0,926	-57,93%
Mesquer				4,06	1,88	1,999	1,655	-17,20%
La Baule				131,40	82,62	63,100	66,700	5,71%
Assérac				1,20	0,41	0,179	0,322	80,17%
Herbignac				3,44	0,86	1,367	0,770	-43,71%
Saint-Lyphard				4,23	2,06	0,555	1,513	172,55%
Camoël				0,40	0,00	0,000	0,000	/
Pérestin				1,26	0,53	0,661	0,448	-32,22%
Férel	2,54	0,40	0,238	0,448	88,03%			
Tonnage total				238,15	142,32	118,700	122,641	3,32%

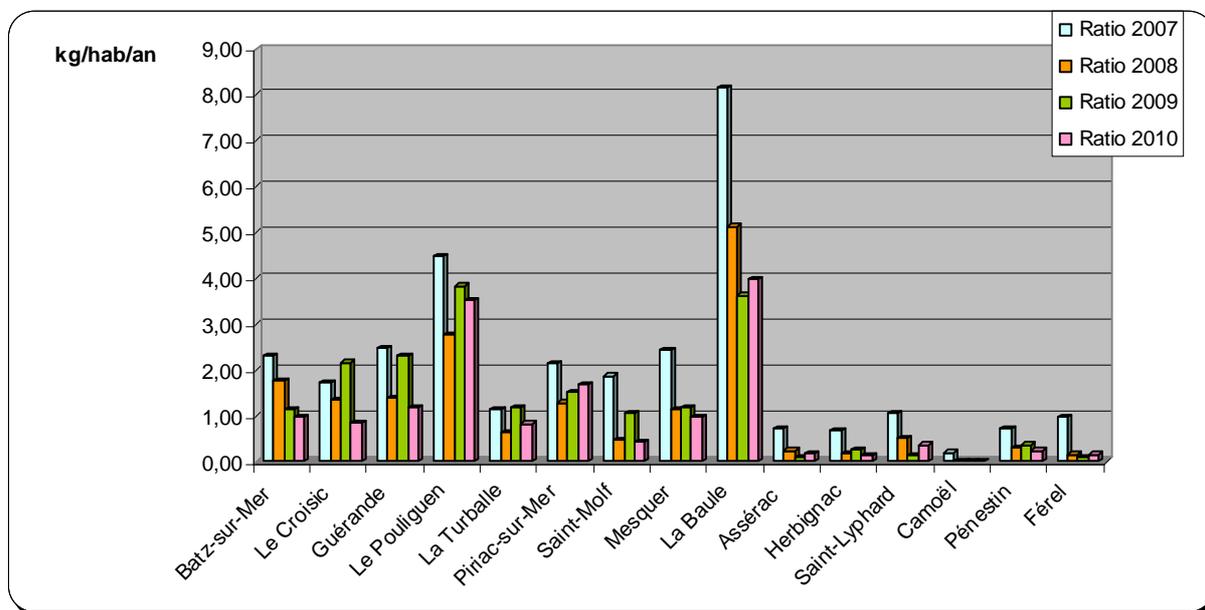
(Encombrants => tout-venant et ferraille)

Tab. 5 : Tonnage des encombrants collectés sur le territoire de CAP Atlantique de 2007 à 2010

La collecte des encombrants est effectuée en deux flux : le tout venant (**98,02 tonnes**) et la ferraille (**24,62 tonnes**).

Les tonnages d'encombrants collectés en PàP qui ont subi une forte baisse entre 2007 et 2008, restent stables depuis 2009.

En 2010, la composition des flux se stabilise par rapport à 2009 : -0,85% de tout-venant (-1t) et +0,24% de ferraille (+5t) sur la ferraille.



Graph.6 : Production d'encombrants PàP en kilogramme par habitant par commune de 2007 à 2010

Le service de collecte des encombrants est très disparate avec des ratios à l'habitant variables d'une commune à l'autre. Les communes de La Baule et du Pouliguen sont celles qui produisent le plus d'encombrants.

2.4 Les déchetteries

a) L'exploitation des déchetteries intercommunales

CAP Atlantique possède un réseau de 9 déchetteries intercommunales réparties inégalement sur l'ensemble du territoire (carte 1).

L'entrée des professionnels est payante sur tous les déchets acceptés pour cette catégorie d'utilisateurs, selon les tarifs de la délibération du 17 décembre 2009 en Annexe 1.

Sur chaque site, un gardien assure la surveillance aux heures d'ouvertures.

Les véhicules déposant les déchets sur la déchetterie doivent être de PTAC inférieur à 3.5T.

Le tableau ci-après récapitule les modalités d'exploitations des déchetteries (en régie ou en privé) ainsi que les modalités de contrôle aux entrées des sites :

	Régie	Privé	Nom prestataire	Contrôle des entrées
Batz/Mer		X	COVED	Pointage des visites pour les particuliers et professionnels et de taxes de dépôts pour les professionnels
Le Croisic		X		
La Baule		X		
Le Pouliguen		X		
Guérande		X		
Piriac/Mer	X		Cap Atlantique	Boucle de comptage en entrée/sortie du site
Pompas	X			Compteur manuel pour le pointage des visites des particuliers et pointage des professionnels via les taxes de dépôts
Pénestin	X			
Kéraline	X			

Tab.6 : Modalités d'exploitation des 9 déchetteries intercommunales

Les déchets acceptés dans la mesure où les dépôts des usagers sont triés sont les suivants :

- Tout-venant, déchets verts, gravats, cartons, bois valorisable et ferrailles en bennes. Les gravats des professionnels, dont le PTAC du véhicule est compris entre 3.5 et 19 t sont acceptés uniquement sur la déchetterie du Pouliguen ;
- Huiles de vidanges et huiles végétales en conteneurs spécifiques ;
- Amiante-ciment en sacs big bag, uniquement pour les particuliers au Pouliguen ;
- Déchets dangereux des ménages (DDM), piles et batteries recueillis dans des locaux sous clefs ;
- Pneus ;
- Déchets d'Equipements Electriques Electroniques (D3E).

b) Les volumes horaires d'ouvertures des déchetteries

	Été: env. 30 semaines		Hiver: env. 22 semaines	
	Nb jour / sem	Heures / sem	Nb jour / sem	Heures / sem
La Baule	6 j	39	6 j	30
Le Pouliguen	6 j	39	6 j	30
Guérande	6 j	39	6 j	30
	Été: env. 14 semaines		Hiver: env. 38 semaines	
	Nb jour / sem	Heures / sem	Nb jour / sem	Heures / sem
Batz/Mer	6 j	39	6 j	18
Le Croisic	6 j	39	6 j	21
	Toute l'année			
	Nb jour / sem		Heures / sem	
Piriac/Mer	6 j		42	
Pompas	2 j		15	
Pénestin	6 j		42	
Kéraline	6 j		42	

Tab 7 : Volume hebdomadaire des ouvertures des déchetteries en 2010 en fonction de la saisonnalité

Les déchetteries sont fermées pendant les jours fériés et l'accueil des usagers sur le territoire de la Presqu'île est réalisé de 9h à 18h en été (complémentarité des ouvertures sur les 9 sites).

c) Les tonnages réceptionnés en déchetterie

	BATZ-SUR-MER	GUERANDE	KERALINE	LA BAULE	PENESTIN	PIRIAC-SUR-MER	POMPAS	LE CROISIC	LE POULIGUEN	2010	2009	% évolution par déchet entre 10/09	2008	2007
TOUT VENANT	352,23	1 521,42	495,33	1 357,53	531,86	928,58	193,53	449,26	833,76	6 663,50	6 019,08	10,71%	6 109,54	6 577,57
BOIS VALORISE	199,76	688,80	313,86	709,06	363,10	522,84	0,00	202,58	490,74	3 490,74	2 925,52	19,32%	2 962,00	2 758,99
DECHETS VERTS	343,35	722,15	1 509,41	999,69	1 901,38	3 985,95	629,17	559,44	678,30	11 328,84	11 220,13	0,97%	11 925,78	12 070,65
GRAVATS	715,28	1 145,89	874,72	1 300,31	545,50	1 773,54	283,85	804,18	5 684,38	13 127,65	16 101,62	-18,47%	14 986,36	13 301,52
FIBRO_CIMENT	/	/	/	/	/	/	/	/	55,78	55,78	40,60	37,39%	39,20	58,95
FERRAILLE	59,47	206,88	81,92	250,83	65,39	195,53	15,26	59,49	147,52	1 082,29	929,45	16,44%	708,07	1 396,91
CARTON	49,95	198,91	69,45	188,93	41,66	134,86	27,76	49,60	94,80	855,92	691,20	23,83%	683,16	666,80
DDM	6,39	10,98	16,42	23,44	8,58	22,03	6,05	6,67	12,31	112,86	108,87	3,66%	97,00	104,81
HUILE MET VEGETALE	0,43	0,71	1,89	0,67	1,35	1,73	0,40	0,11	0,54	7,82	7,35	6,45%	6,39	15,39
HUILE MOTEUR	1,89	4,59	5,22	3,42	2,88	3,42	0,90	0,81	2,61	25,74	21,69	18,67%		
PNEU	0,00	1,34	12,54	7,54	0,00	2,92	0,00	0,00	1,36	25,70	22,41	14,68%	24,66	26,58
D3E	85,29	136,20	121,23	156,24	49,29	149,22	0,00	0,00	115,65	813,12	726,18	11,97%	579,45	0,00
PILES	0,00	1,32	1,51	1,45	0,55	0,85	0,00	0,00	0,90	6,57	7,42	-11,50%	6,45	7,15
TUBES ET LAMPES	0,16	0,44	0,12	0,51	0,14	0,15	0,00	0,00	0,33	1,84	0,00	/	/	/
	1 814,19	4 639,63	3 503,62	4 999,60	3 511,67	7 721,62	1 156,92	2 132,13	8 118,98	37 598,36	38 821,52	-3,15%	38 128,07	36 985,31

Tonnage total 2009 par déchetterie	1 881,88	4 593,93	3 112,76	5 081,95	3 878,55	8 185,07	1 181,37	2 207,04	8 698,97	38 821,52
%d'évolution tonnage/déchetterie 10/09	-3,60%	0,99%	12,56%	-1,62%	-9,46%	-5,66%	-2,07%	-3,39%	-6,67%	-3,15%

Tab.8 : Tonnages réceptionnés sur les 9 déchetteries intercommunales en 2010 comparés aux années précédentes

Au total **37 598 tonnes** ont été collectées en 2010 sur les 9 déchetteries, soit une baisse de **- 3.15%** (- 1 223 t) par rapport à 2009 et **-0.74%** de valorisation (hors prise en compte des tonnages « gravats » et « tout venant») soit 73%.

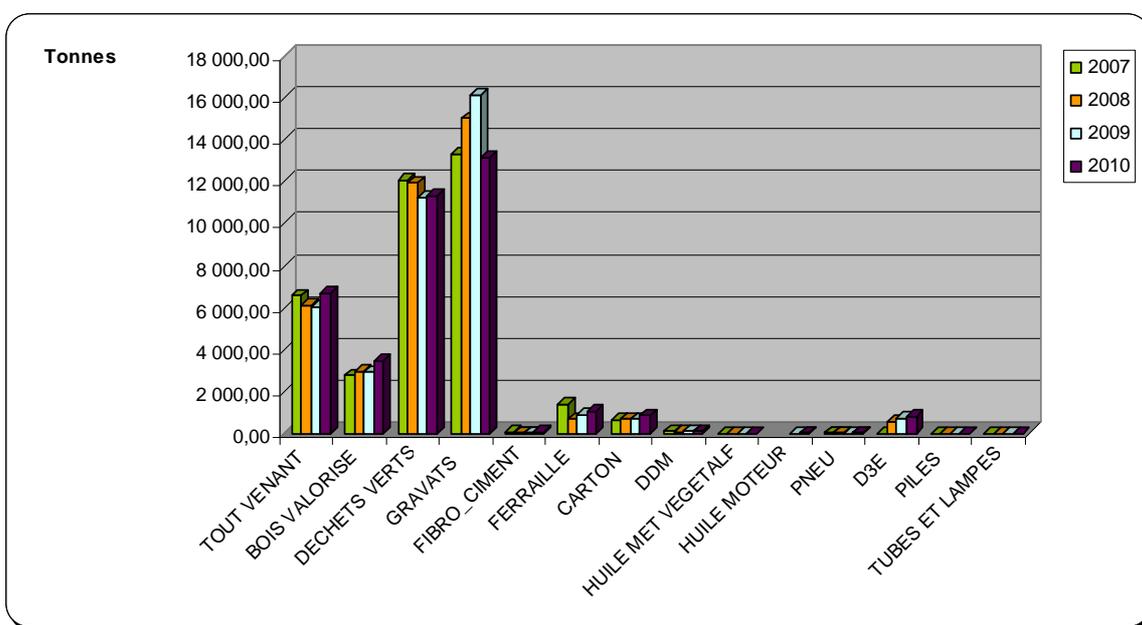
Le taux de valorisation correspond au tonnage total hors gravats moins le tout venant, le tout divisé par le tonnage total hors gravats. On obtient alors la part de déchets valorisables des déchetteries.

Les déchetteries qui enregistrent les plus fortes diminutions de tonnages sont celles de Pénestin (-9.46%), Le Pouliguen (-6.67%) et Piriac-sur-Mer (-5.66%). Ces baisses sont principalement liées à la diminution des tonnages sur le flux « gravats », ainsi que sur les végétaux pour la déchetterie de Piriac-sur-Mer.

La déchetterie de Kéraline enregistre une hausse de 12.56% en tonnage (+391 tonnes) pour s'approcher des tonnages enregistrés en 2008. L'augmentation porte sur l'ensemble des flux : les gravats (+24% soit 169 t), les végétaux (+5% soit 72 t), le bois (+21% soit +53 t), la ferraille (+75% soit 35t), les D3E (+24% soit 23 t), et le tout-venant (+4% soit 18 t).

La production de déchets en déchetterie hors déchets verts et hors tout-venants/bois est de **274 kg/hab** en 2010 (-10% par rapport à 2009, dû au flux gravats), tandis que le ratio national est de 184 kg/hab/an (source ADEME 2009).

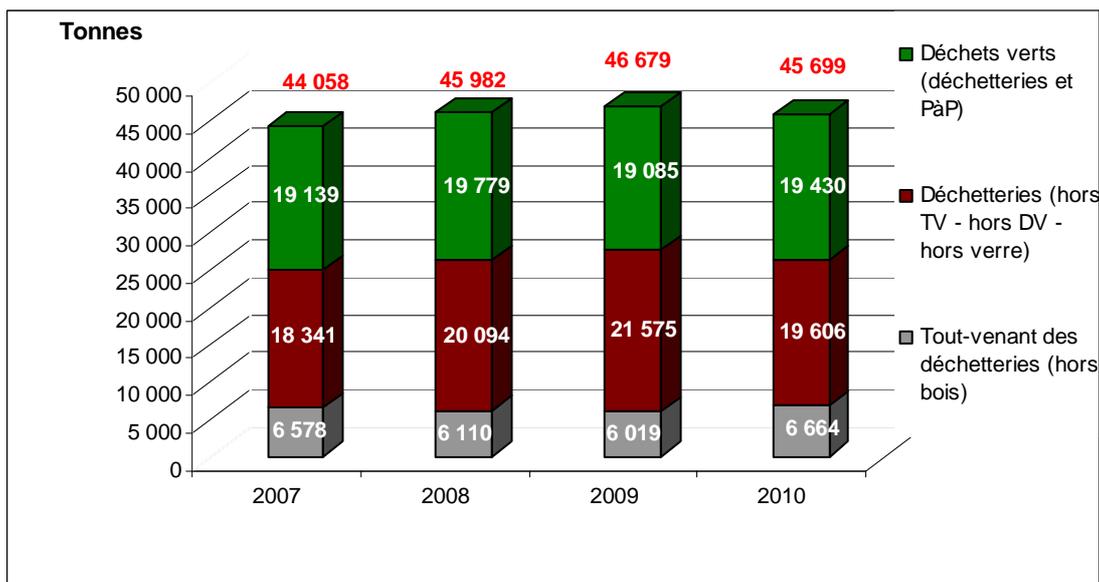
Il est à préciser que les déchets des professionnels sont accueillis sur les déchetteries et sont donc intégrés dans les ratios.



Graph. 7: Évolution des tonnages par flux collectés en déchetterie de 2007 à 2010

L'évolution des tonnages en déchetterie entre 2009 et 2010 n'est pas homogène, on observe à la fois sur les 9 sites, des diminutions et des augmentations suivant les flux:

- **+ 10.71 % de tout-venant (+644t);**
- **+ 19.32 % pour le bois (+ 565t) ;**
- **+ 0.97% de déchets verts (+109t) ;**
- **+ 3.66 % de déchets dangereux des ménages hors amiante (+4 t de DDM).**



Graph.8: Évolution des tonnages des 9 déchetteries et plates-formes de stockage des déchets verts (apports directs et pàp) entre 2007 et 2010

d) Le devenir des déchets réceptionnés en déchetterie

	Prestation privée	Gestion en régie	
	Batz-sur-Mer, Le Croisic, La Baule, Le Pouliguen et Guérande	Piriac-sur-Mer	Kéraline, Pompas et Pénestin
Tout-venant	CET Kéraline, Herbignac (44)		
Bois	GDE, Montoir-de-Bretagne (44) - Valorisation matière en panneaux agglomérés (EGGER, Rion des Landes (40))	Charier DV, Centre de tri de La Vraie Croix (56), broyage et valorisation matière Panneaux Armor (56)	
Gravats	Sté JANNOT, Camoël (56)		CET Kéraline, Herbignac (44)
Déchets verts	Plate-forme de Livery, Guérande (44) Broyage et criblage par la société Teralys, St Herblain(44) Valorisation agricole et revente de compost aux usagers	Broyage et criblage par la société Teralys, St Herblain(44)	
Cartons	Transfert GDE, Montoir (44); Valorisation matière aux Celluloses de la Loire, Allaire (56)		Transfert Romy (Redon, 35); Valorisation matière aux Celluloses de la Loire, Allaire (56)
Ferrailles	Bartın Recycling, Guérande (44)		
Verre	Bomex, Legé (44), valorisation Saint-Gobain (17)		
Piles	Corepile, tri et traitement majoritairement à Cestas (33)		
Amiante	SAS 2B Recyclage, Hôtellerie de Flée (49)	/	
Huiles végétales	Génédis Environnement, Guillevall (91)	TERIS, Labo-services, St Nazaire (44)	
Huiles minérales	SEVIA, Asnières (92)		
DMS	TERIS, Labo-services, St Nazaire (44)		
Pneus	Transfert COVED St Herblain (44), valorisation Aliapur		
D3E	Envie 44 St-Nazaire (44)		

Tab.9 : Les filières de traitement des déchets par flux et par déchetterie

Les végétaux des déchetteries exploitées par le prestataire sont déposés sur la plate-forme de compostage de Livery à Guérande (carte 1). Les végétaux collectés dans les déchetteries exploitées en régie sont broyés sur les aires attenantes aux déchetteries.

3- Le traitement des déchets

3.1 Le tri des déchets recyclables

a) La prestation de tri

CAP ATLANTIQUE a souscrit un contrat de garantie de reprise avec Eco-Emballages, un éco-organisme qui apporte un soutien financier proportionnel aux quantités et qualités des matériaux valorisés. Plus les habitants trient correctement et plus les recettes versées à CAP Atlantique sont importantes. Eco-Emballages propose des filières agréées pour chaque matériau trié:

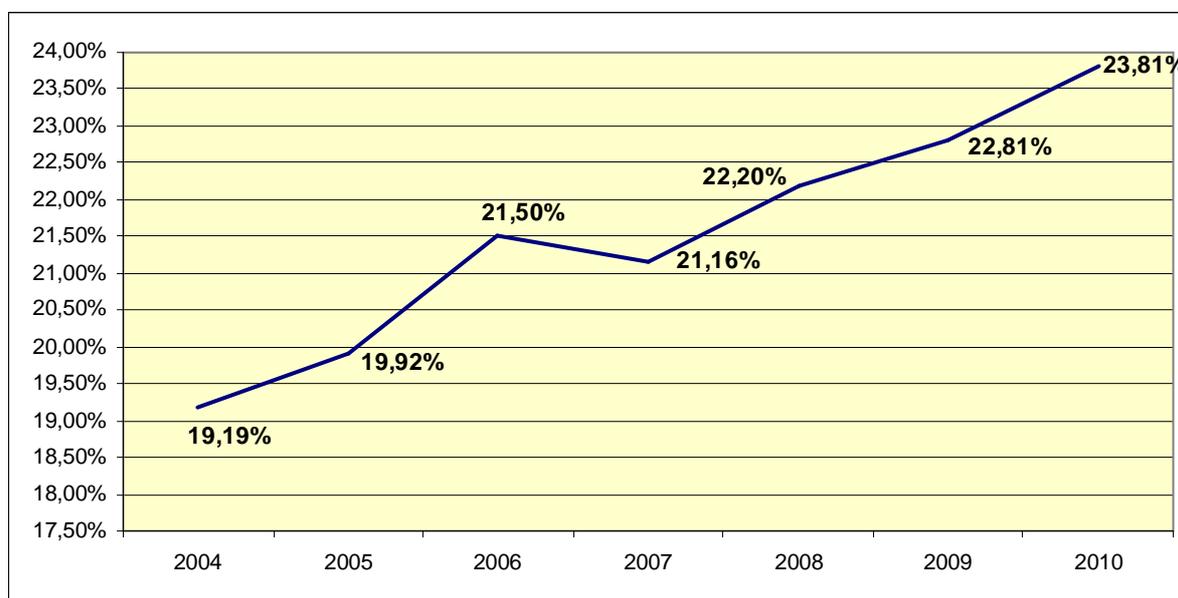
La prestation de tri comprend:

- L'ouverture des sacs translucides ;
- Le transport des JM directement au centre de valorisation désigné par CAP ;
- Le tri des EL ;
- Le transport vers les filières de valorisation des EL, conformément au contrat EE ;
- Le traitement des refus de tri.

b) Le taux d'extraction des recyclables par rapport aux OM

Le taux d'extraction correspond à la formule suivante :

$$\frac{\text{Tonnage de recyclables secs}}{(\text{Tonnage de recyclables secs} + \text{Tonnage des ordures ménagères})}$$



Graph. 9 : Evolution des taux d'extraction de la collecte sélective depuis 2004

Le taux d'extraction des recyclables sur la quantité globale de déchets (OM PàP + OM AV + recyclables PàP + recyclables AV) augmente progressivement depuis 2004.

c) Le devenir des déchets recyclables

A Les emballages légers

• **Le devenir des emballages légers après la collecte**

Les EL passent par la station de transfert pour être chargés dans des semis en vue d'être triés au centre de tri d'Arc-en-Ciel à Couëron (44).

Matériau considéré	Repreneur	Lieu de recyclage	
Briques alimentaires (ELA)	REVIPAC	Stora Enso (Espagne), Georgia Pacific (Hondouville-27)	
Aluminium	RECOVCO AFFIMET	Compiègne (60)	
Acier	ARCELOR	Arcelormital, Dunkerque (59)	
PET	VALORPLAST	France Plastiques, Limay (73)	
		Freudenberg Politex, Colmar (68)	
		Wellmann, Verdun (55)	
		Artenus PET Recycling, Sainte-Marie La Blanche Côtes d'Or (21)	
PEHD		Ecoplastics, Brenouille (60)	
		Matières plastiques de Bourgogne, Chalon sur Saône (71)	
		Sirplaste S.A, Leiria (Portugal)	
		Comptoir des plastiques de l'Ain, Pont d'Ain (01)	
Cartonnets (EMR)		REVIPAC	Papeterie St Michel (16)

Tab. 10 : Liste des filières de reprise des matériaux constituant le flux « emballages légers »

Les refus de tri et matériaux souillés sont financièrement pris en charge par la collectivité et sont incinérés à l'usine d'incinération (UIOM) Arc En Ciel à Couëron.

• **La qualité du tri des emballages légers**

Afin d'évaluer la qualité du tri, les collectes d'emballages légers (EL) font l'objet de caractérisations. Ces opérations permettent d'évaluer par échantillonnage la composition du flux EL collecté sélectivement.

Depuis 2006, la méthode de prélèvement de caractérisation est normée (Afnor XP X30) et impose 18 échantillonnages annuels tirés au sort dont 14 en porte à porte et 4 en apport volontaire.

L'étalement sur l'année est défini en fonction des caractéristiques de production du territoire en emballages légers. En effet, ce flux d'emballages ayant une hétérogénéité forte, le nombre de caractérisations est réparti ainsi :

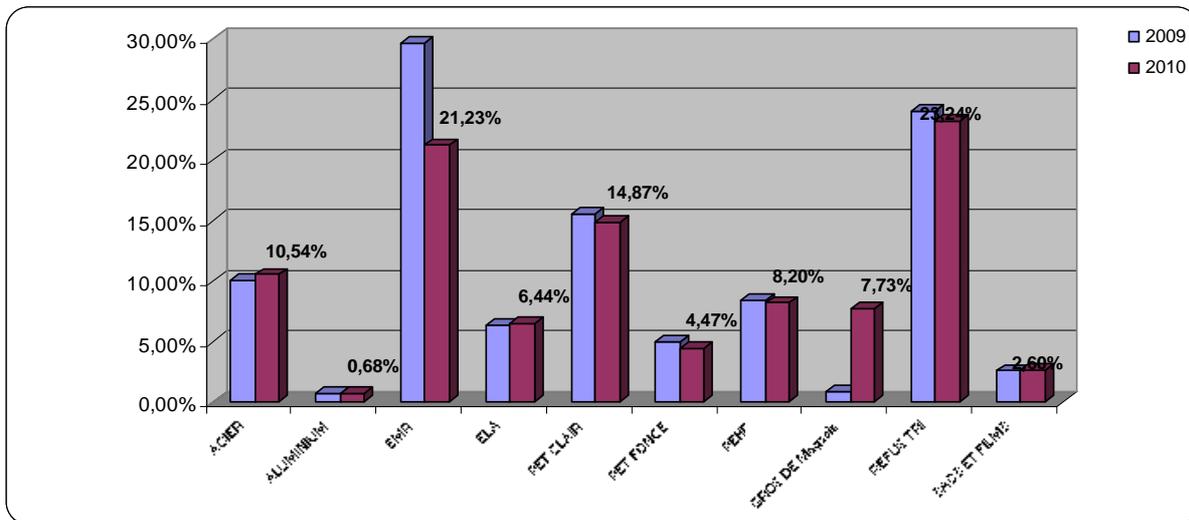
- 10 prélèvements en hiver
- 8 prélèvements en été

CAP Atlantique peut imposer un secteur particulier à prélever en cas de nécessité.



Photo n 3: Type de déchets relevant de la collecte des emballages légers (liste non-exhaustive)

Les résultats de caractérisations permettent de suivre et d'améliorer la qualité du tri.

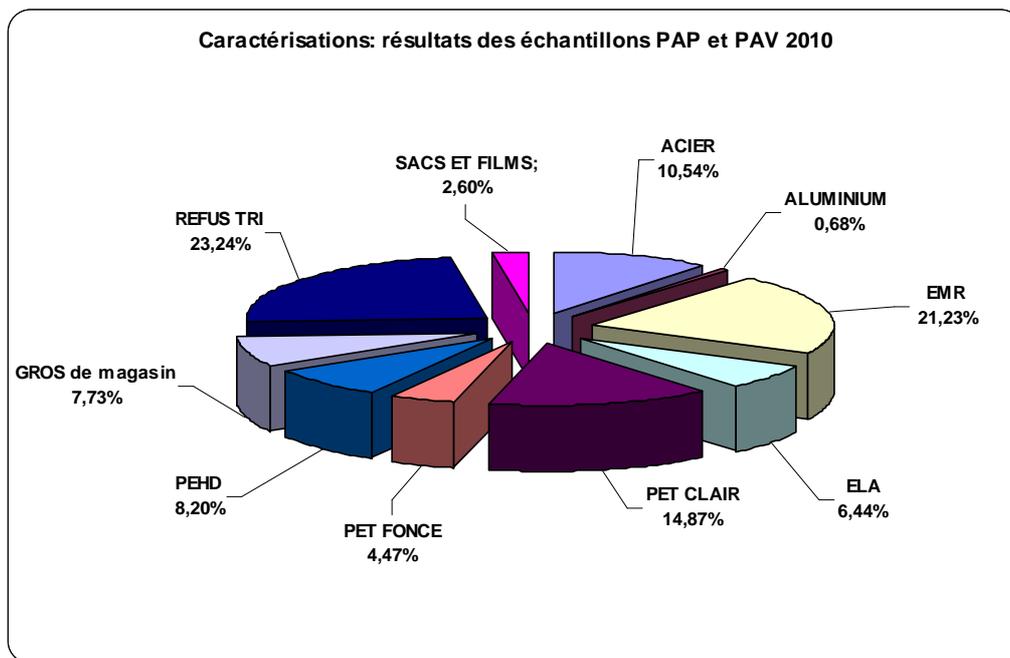


Graph. 10 : Evolution moyenne de la composition des EL caractérisés (PàP et AV) entre 2009 et 2010 (valeurs affichées pour 2010)

Les tonnages des EL collectés ont augmenté en 2010 (+ 12,80%) avec une légère baisse du taux de refus moyen.

En moyenne le % de refus de tri est 22% au niveau national (source Eco-Emballages 2008), hors le taux moyen de refus de CAP Atlantique est de **23.24%**.

A partir de 2010, les résultats des caractérisations PàP et PAV ne sont plus différenciés en terme de composition. Le graphique suivant représente donc une composition moyenne des emballages légers porte à porte et apport volontaire du territoire de CAP Atlantique.



Graph. 11 : Composition moyenne des EL caractérisés (PàP et AV) 2010

Les résultats des caractérisations démontrent la nécessité de renouveler des campagnes de communication tout en continuant à contrôler la qualité du tri des EL.

B. Les journaux-magazines

Eco-Folio est un éco-organisme qui apporte un soutien financier proportionnel aux quantités et qualités des matériaux valorisés. CAP Atlantique a signé, en octobre 2008, une convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets d'Imprimés Visés dont un avenant en date de juillet 2009, élargi le périmètre des documents concernés par l'éco-contribution.

Les JM sont collectés en apport volontaire sur l'ensemble du territoire. La collecte des JM en porte à porte existait jusqu'à présent uniquement sur les 6 communes du nord. En raison de l'application du Schéma Directeur de collecte, à partir d'octobre 2010 les JM sont également collectés en porte à porte sur les 9 communes du sud et du centre du territoire.

L'ensemble des JM collectés en PàP et AV sur le territoire est transféré à Guérande avant d'être dirigé vers l'entreprise « Les Celluloses de la Loire » à Allaire (56) qui recycle ensuite les JM pour fabriquer des plaques à œufs.



C. Le verre

Par contrat cadre signé en 1992, la filière verre représentée par la CSVMF (Chambre Syndicale des Verreries Mécaniques de France) s'est engagée à donner à Eco-Emballages la garantie de reprise et de valorisation sur l'ensemble des emballages verre collectés auprès des collectivités locales signataires du contrat de barème D.

Le verre est transformé en calcin, prêt à l'emploi par le verrier, dans les centres de traitement, prestataires de verriers. Ces centres de traitement sont généralement situés en proximité des verreries utilisatrices de calcin.



La CSVMF a désigné comme repreneurs l'ensemble de ses adhérents impliqués dans la production de verre creux. Le repreneur désigné pour CAP Atlantique est la société Saint Gobain.

Communes concernées	Regroupement/ transport	Filière de reprise
Herbignac, St Lyphard, Assérac, Pénestin, Camoël et Férel	Déchetteries de Kéraline à Herbignac (44) et Pénestin (56)	Samin à Chateaubernard (16) ou à Rozet Saint Albin (02), Guérin à Andrezieux Boutheon (42), Srt à Cognac (16)
La Turballe, Piriac-sur-Mer, Mesquer, Saint-Molf, Batz-sur-Mer, Le Croisic, Le Pouliguen, La Baule et Guérande	Fosse à verre, déchetterie de Piriac/Mer (44)	

Tab.11 : Liste des sites de regroupement, transfert et recyclage du verre de CAP Atlantique

Le chargement et le transport du verre des fosses à verre et des déchetteries sont effectués par une société de transport agréée par Eco-Emballages, la société Bomex, Legé (44).

3.2 Le transfert, transport, traitement des déchets ménagers assimilés

Les déchets non valorisés pour lesquels CAP Atlantique assure le traitement sont les suivants:

- Déchets provenant des collectes OM et assimilés réalisées sur le territoire CAP Atlantique ;
- Déchets TV provenant des collectes d'encombrants réalisées en PàP et des déchetteries ;
- Déchets municipaux apportés par les services techniques des communes CAP Atlantique.

a) Le transfert et traitement des déchets

Dans le cadre de marchés de service, Véolia assure :

- L'exploitation de la station de transfert de CAP Atlantique à Guérande ;
- Le transport des produits recyclables ;
- Le transport et le traitement des ordures ménagères.

Le transfert, transport et traitement des déchets provenant des communes de CAP Atlantique sont organisés de la façon suivante :

Communes concernées	Regroupement / transfert	Site de traitement
Herbignac, St Lyphard, Assérac, Pénestin, Camoël, Férel, La Turballe, Piriac-sur-Mer, Mesquer, Saint-Molf, Batz-sur-Mer, Le Croisic, Le Pouliguen, La Baule et Guérande	CSD de Kéraline à Herbignac (TV)	CSD de Kéraline à Herbignac (44)
	Station de transfert de Guérande(OM)	CSD SEDA (49) et Séché (53)
		UIOM d'Arc-en-Ciel (44) et Sobrec (35)

Tab. 12 : Liste des sites de regroupement, transfert et traitement des OM et TV de CAP Atlantique

A. Exploitation de la station de transfert de Guérande

La station de transfert est une installation classée soumise à autorisation au titre de la réglementation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) ayant un arrêté préfectoral d'autorisation de la préfecture de Loire-Atlantique datant du 14 Mai 2003.

En 2010, la certification ISO 14001 de l'exploitation du site a été reconduite.

L'installation accueille les tonnages de déchets de CAP Atlantique en OM, TV, DIB et JM.

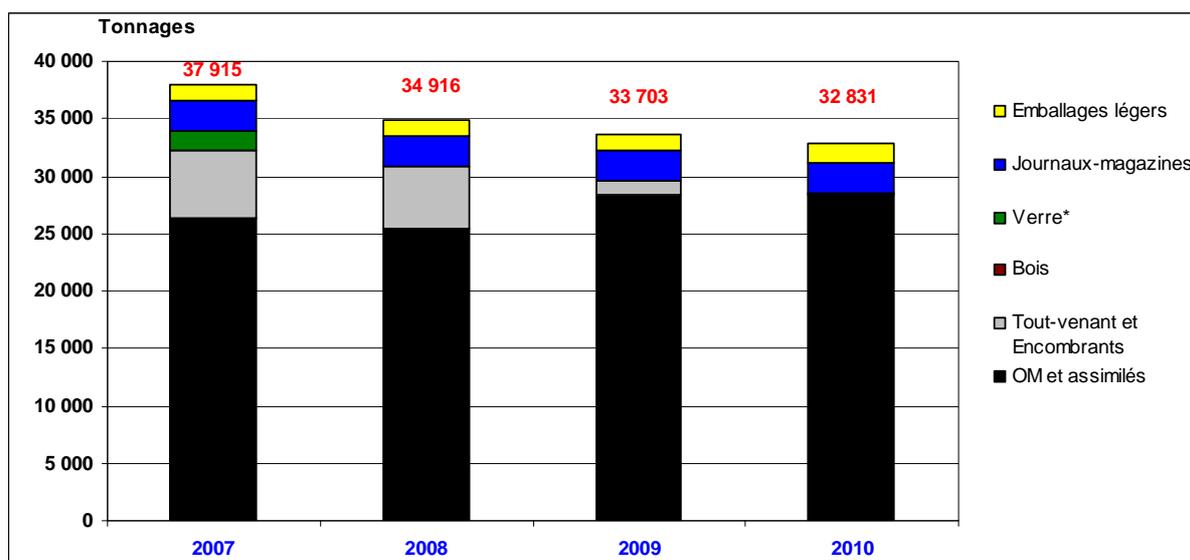
Depuis mars 2009, la totalité des ordures ménagères et des encombrants porte à porte des 9 communes du sud et du centre transite par la station de transfert de Guérande.

L'ensemble du tout-venant des 9 déchetteries du territoire, ainsi que les encombrants porte à porte des 6 communes du nord sont dirigés vers le CET de Kéraline à Herbignac.

Pour 2010, la répartition des flux se fait de la manière suivante :

	2007	2008	2009	2010	Évolution 09/10
OM et assimilés	26 429	25 353	28 409	28 356	-0,19%
Tout-venant et Encombrants	5 787	5 448	1 231	132	-89,28%
Bois	106	0	0	0	/
Verre*	1 618	0	0	0	/
Journaux-magazines	2 685	2 715	2 536	2 616	3,15%
Emballages légers	1 290	1 328	1 527	1 727	13,10%
TOTAL	37 915	34 844	33 703	32 831	-2,59%

Tab. 13 : Répartition des tonnages de CAP Atlantique transitant par la station de transfert de 2007 à 2010



* le verre de la déchetterie de Piriac-sur-Mer ne passe pas par la station de transfert, ni le verre des communes d'Herbignac, Assérac, Saint-Lyphard, Camoël, Férel et Pénestin

Graph. 12 : Répartition des flux de déchets CAP Atlantique transitant par la station de 2007 à 2010

Les flux OM et assimilés, TV sont ensuite dirigés vers les filières de traitement présentées ci-après.

Les JM sont chargés en semi-remorque et dirigés vers les Celluloses de la Loire à Allaire (56).

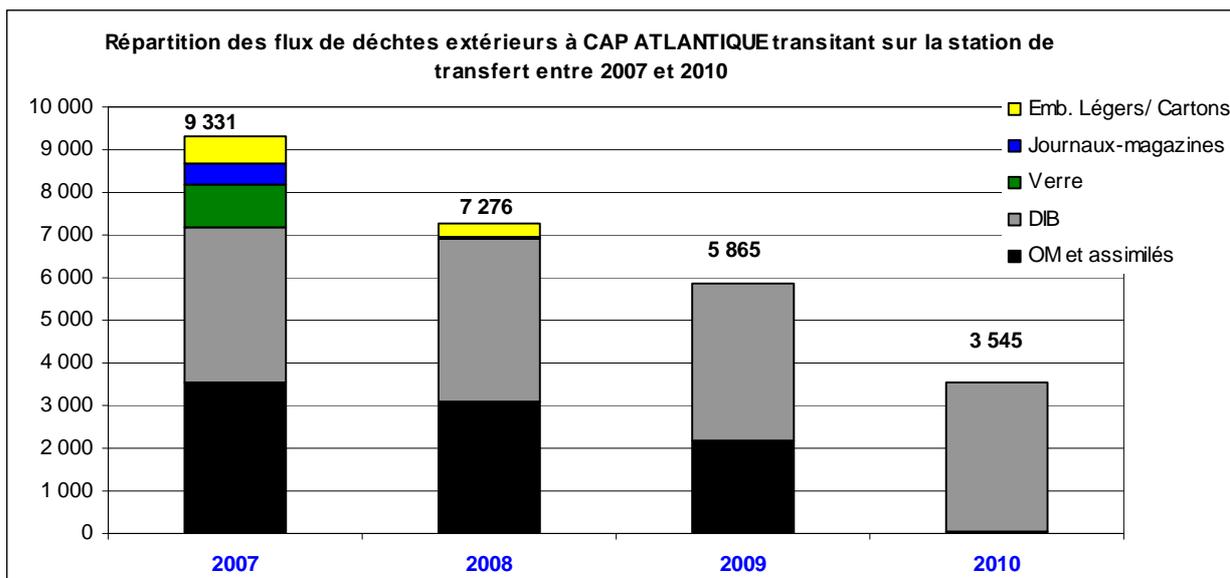
En 2010, les apports d'OM et assimilées correspondent à un transit exceptionnel de la CARENE.

Les DIB sont les déchets des professionnels du territoire transitant par la station de transfert et facturés par le prestataire (contrats privés). Le prestataire remet à CAP Atlantique une redevance d'utilisation de la station de transfert.

En 2010, ces apports qui ont diminué de 40% par rapport à 2009, représentent 3 545 tonnes réparties de la façon suivante :

	2007	2008	2009	2010	Évolution 09/10
OM et assimilés	3 552	3 082	2 186	45	-97,94%
DIB	3 610	3 830	3 679	3 500	-4,87%
Verre	1 022	0	0	0	/
Journaux-magazines	509	41	0	0	/
Emb. Légers/ Cartons	638	323	0	0	/
TOTAL	9 331	7 276	5 865	3 545	-39,56%

Tab. 14 : Tonnage des apports extérieurs transitant par la station de transfert (apports extérieurs)



Graph. 13 : Evolution et répartition des flux de déchets extérieurs à CAP ATLANTIQUE transitant par la station de 2007 à 2010

L'évolution des organisations des collectivités voisines ou de proximité par rapport à la compétence « transfert des déchets » engendre des modifications quant aux apports extérieurs transitant sur la station de transfert.

	2010		
	CAP Atlantique	Apports extérieurs	Total
OM	28 356	45	28 401
Tout-venant / encombrant	132	-	132
DIB	-	3 500	3 500
Journaux-magazines	2 616	-	2 616
Emballages Légers	1 727	-	1 727
Tonnage total	32 831	3 545	36 376

Tab. 15: Répartition des tonnages CAP Atlantique et apports extérieurs transitant par la station en 2010

B. Transport et élimination des OM et TV non valorisables vers les centres de traitement

a) Transport et traitement des ordures ménagères

Les OM de CAP Atlantique, passant par la station de transfert sont dirigés vers les différents exutoires suivants :

- A l'UIOM Arc-en-Ciel, Couëron (44)
- Au CET Séché à Changé (53).

Le CET de Changé, implanté sur une surface de 253 ha, est exploité par la société Séché, selon les normes en vigueur et conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter délivré le 31/12/85. Ce CET dispose d'importantes capacités de stockage (700 000 t/an).

	<i>Incinération</i>	<i>Enfouissement</i>
	UIOM Arc-en-Ciel	CET Séché
	18 868	9 488
Tonnage total	28 356	
Part incinération/enfouissement	67%	33%

UIOM: usine d'incinération des ordures ménagères

CET: centre d'enfouissement technique

Tab. 16 : Répartition des tonnages OM en fonction des sites de traitement

En 2010, 67% des ordures ménagères ont été traitées sur le centre de valorisation énergétique d'Arc-En-Ciel à Couëron.

b) Traitement du tout-venant au CET de Kéraline à Herbignac

Le tout-venant (TV) issu des collectes des 15 communes du territoire est directement enfoui au CET (Centre d'Enfouissement Technique) de Kéraline situé sur la commune d'Herbignac.

Ce CET relève de la nomenclature « installations classées soumises à autorisation » ayant récépissé du 29 juillet 2003 de la préfecture de Loire-Atlantique

L'installation est exploitée en régie par CAP Atlantique et autorisée jusqu'en 2018.

L'exploitation est assurée par un compacteur exerçant dans le casier.

Selon le Plan Prévisionnel d'Exploitation, élaboré en Avril 2002 dans le cadre de la demande d'autorisation pour une capacité de traitement de 6000 t/an, la zone à exploiter couvre une surface totale de 51 300 m². Elle sera constituée de 4 casiers scindés en 2 ou 3, voire 4 alvéoles. A ce titre, la dénomination des casiers et alvéoles a été réactualisée.

L'emprise globale de la zone concernée par le stockage des déchets couvre actuellement une surface de 25 420 m².

Au cours de l'année 2010, 6 665 tonnes de tout-venant ont été enfouies au total.

En tonne	2007	2008	2009	2010	Évolution 09/10
OM et assimilées	4 853	4 424	874	0	-100,00%
Tout-venant*	960	782	4 892	6665	36,24%
TOTAL	5 813	5 207	5 766	6665	15,59%

* jusqu'en 2009, tout-venant provenant des déchetteries de Kéraline, Pompas et Pénestin

Tab. 17 Répartition des flux enfouis au CET de Kéraline de 2007 à 2010

En 2010, un incendie a été causé par le déclenchement de fusées de détresse dans l'alvéole en exploitation au mois de septembre. Aucun dommage n'a été relevé sur l'étanchéité des flancs de l'alvéole 2-4.

3.3 Le traitement des déchets verts

Le service concerne les déchets verts (DV) des particuliers, des services municipaux et des entreprises. Il est organisé autour des installations suivantes :

- L'unité de broyage/compostage de Livery située à Guérande ;
- Une aire de broyage située à La Baule ;
- Les aires de broyage des déchetteries de Piriac, Pénestin, Kéraline et Pompas.

	2007 ⁽²⁾	2008 ⁽²⁾	2009	2010	Evolution 09/10
Livery	8 903	9 787	9 202	8321	-9,57%
La Baule	2 744	2 006	2 324	3084	32,70%
Piriac-sur-Mer*	3 431	3 669	4 271	3986	-6,67%
Pénestin*	1 280	1 566	1 383	1901	37,45%
Pompas*	707	644	456	630	38,16%
Kéraline*	2 042	1 624	1 438	1509	4,94%
Total	19 107	19 296	19 074	19431	1,87%

* Tonnages réévalué sur les années antérieures sur les rendements horaires moyens du godet

⁽²⁾ données en tonnes réellement évacuées

Tab. 18: Tonnages du flux de déchets verts sur les sites d'accueil CAP Atlantique de 2007 à 2010

Les tonnages DV des déchetteries de Piriac-sur-Mer, Pénestin, Pompas et Kéraline ont déjà été comptabilisés dans les tonnages des déchetteries régies.

Pour information, la répartition des apports de déchets verts sur la déchetterie de Piriac-sur-Mer proviennent pour 80% (3 201 t) de particuliers, 7% de CAP Atlantique et des communes (292 t) et 12% de professionnels (493 t).

La production de déchets verts est de **271 kg/hab** en 2010 incluant les apports des professionnels et des particuliers, tandis que le ratio national est de 76 kg/hab/an et n'inclut pas les apports des professionnels et la collecte des déchets verts en porte à porte (source ADEME 2009). Pour information, voici le devenir des déchets verts des différents sites après traitement :

	Destinataire	Produit	Tonnage 07	Tonnage 08	Tonnages 09	Tonnages 10
Livery	Agriculteurs	Broyat	8 525,90	8 091,00	7159,00	5119
	Particuliers	Compost	300,00	370,00	nc	131,39
Piriac sur mer	Agriculteurs	Broyat	2 947,55	3 669,00	3957,00	3342
	CAP Atlantique	Broyat	483,69	0,00	0,00	0,00
Pénestin	Agriculteurs	Broyat	1 176,89	1 363,00	1033,00	180
	Particuliers	Compost	102,66	203,00	349,00	110
La Baule	Agriculteurs	Broyat	2 743,85	2 006,00	2324,00	2206
Kéraline	Agriculteurs	Broyat	2 041,70	1 623,79	1438,00	1201
Pompas	Agriculteurs	Broyat	706,66	643,84	456,00	384
			19 029	17 970	16716	12673

Tab. 19: Répartition des produits finis issus de DV bruts de CAP Atlantique en 2010

a) Les DV traités sur les plates-formes de Livery et La Baule

Le broyage, le compostage et la valorisation des DV sur les plates-formes de Livery (Guérande) et de la Baule sont assurés par le prestataire ECOSYS jusqu'au 30/01/2010 puis par la société TERRALYS à compter du 1^{er} février 2010. Les DV traités sur ces plates-formes sont valorisés en agriculture.

L'organisation du traitement des DV est la suivante :

- Les DV en mélange (branchages, gazons pour les 2 sites et sacs biodégradables uniquement à La Baule) sont broyés ;
- Les broyats de Livery et de la Baule sont évacués par la filière agricole pour épandage.

Depuis août 2006, le dépôt payant de souches et de bois de grosses sections est accepté sur le site de Livery.

A. La station de compostage de livery

La station de broyage de Livery est une installation classée soumise à déclaration au titre de la réglementation ICPE, ayant un récépissé de déclaration de la préfecture de Loire-Atlantique datant du 9 mars 2000.

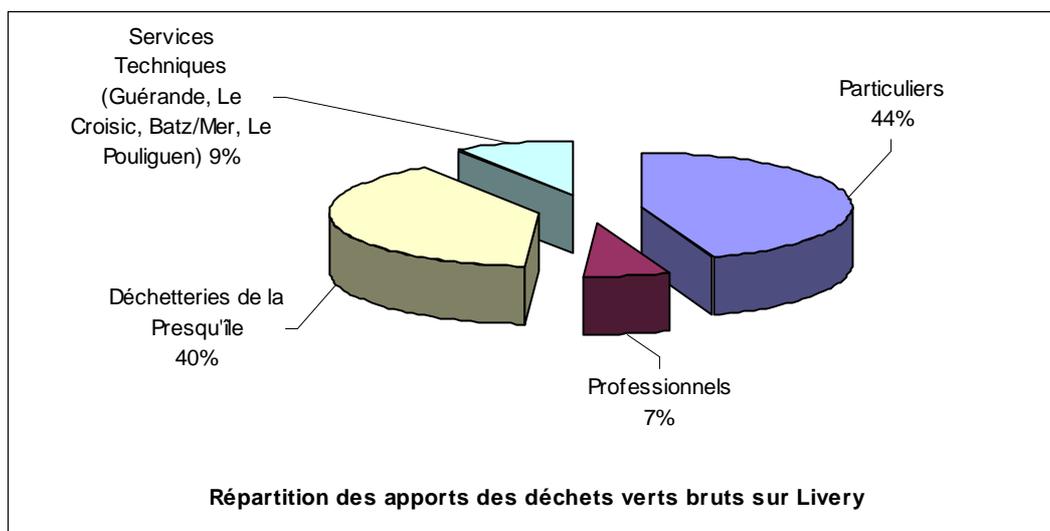
Deux opérateurs sont présents sur le site afin d'assurer l'exploitation, mais surtout le contrôle des DV entrants. Effectivement, l'installation produit un broyat répondant à la norme NFU 44-051, ainsi la qualité du produit entrant ne permet pas la présence de corps étrangers. Les analyses sur broyats de 2010 indiquent que le produit répond bien à cette norme.

Unité en tonnes	2007	2008	2009	2010	Évolution 09/10
Particuliers	2 742	3 669	3 997	3688	-7,73%
Professionnels	593	891	786	576	-26,72%
Déchetteries de la Presqu'île	4 748	3 939	3 661	3303	-9,78%
Services techniques (Guérande, Le Croisic, Batz/Mer, Le Pouliguen)	820	1 287	758	754	-0,53%
TOTAL	8 903	9 786	9 202	8321	-9,57%

Tab. 20: Provenance des apports de DV bruts sur la station de Livery entre 2007 et 2010

Les tonnages sont dépendants de la saison et des pics importants sont constatés d'avril à septembre.

Conformément au marché, les déchets verts déposés par les professionnels sont payants 22€ HT/tonne dont 4€ HT/tonne sont reversés à CAP Atlantique. Seul le dépôt des souches est payant pour l'ensemble des usagers (particuliers, professionnels, services techniques) soit 35€ HT/tonne.



Graph. 14: Répartition des DV par type d'apporteur sur la station de Livery en 2010

Les agriculteurs sont intéressés par du broyat de végétaux, alors que les particuliers, artisans et commerçants achètent essentiellement du compost répondant à la norme NFU 44-051 non produit sur le site de Livery, mais provenant d'un autre site exploité par la société Terralys.

B. La plate-forme de la baule

La plate-forme de la Baule est un site déclaré en préfecture sous la nomenclature 2170-2.

Ce site de 1 500 m² accueille les sacs papiers biodégradables issus des collectes PàP des DV de la ville de La Baule ainsi que les DV des services municipaux.

Les tonnages sont estimés selon les tonnages traités. Ainsi, le tonnage apporté en direct par les Services Techniques est obtenu en faisant le calcul suivant : tonnages traités auxquels on soustrait le tonnage de déchets verts collecté en porte-à-porte.

En 2010, **3 084 tonnes** de DV bruts ont été traitées (+33%) sur le site réparties de la façon suivante :

- **1 395 tonnes** de la collecte PàP ;
- **1 689 tonnes** du service « espaces verts » de la commune.

Les DV sont broyés sur le site puis sont évacués directement en agriculture.

Une analyse du broyat a été réalisée en 2010 : le produit répond à la norme NFU-44-051 "matières fertilisantes et amendements organiques".

b) Les DV traités sur les aires attenantes aux déchetteries régies

TERRALYS gère également la prestation de service de traitement et de valorisation des DV des déchetteries régies.

Les déchetteries gérées en régie sont toutes équipées d'une aire attenante permettant le stockage et le broyage sur place des DV bruts déposés par les particuliers, les professionnels et les services techniques des communes

	Tonnage DV broyé et évacué auprès des agriculteurs
Piriac	3 342
Pénestin	180
Pompas	384,00
Kéraline	1 201,00
Total	5 107

Tab. 21: Bilan des tonnages DV broyés et traités sur les déchetteries régies de CAP Atlantique en 2010

Un processus de compostage est mis en place sur l'aire de stockage de la déchetterie de Pénestin.

Sur les déchetteries de Kéraline et Pompas, les DV broyés sont ensuite valorisés

- En agriculture ;
- Servent ponctuellement à l'enherbement des casiers du CET de Kéraline.

En 2010, **5 107 tonnes** de DV bruts ont été réceptionnés et traités sur ces aires attenantes soit - **26%** par rapport à 2009.



Photo n 8: Véhicule assurant la prestation de rechargement du broyat de déchets verts

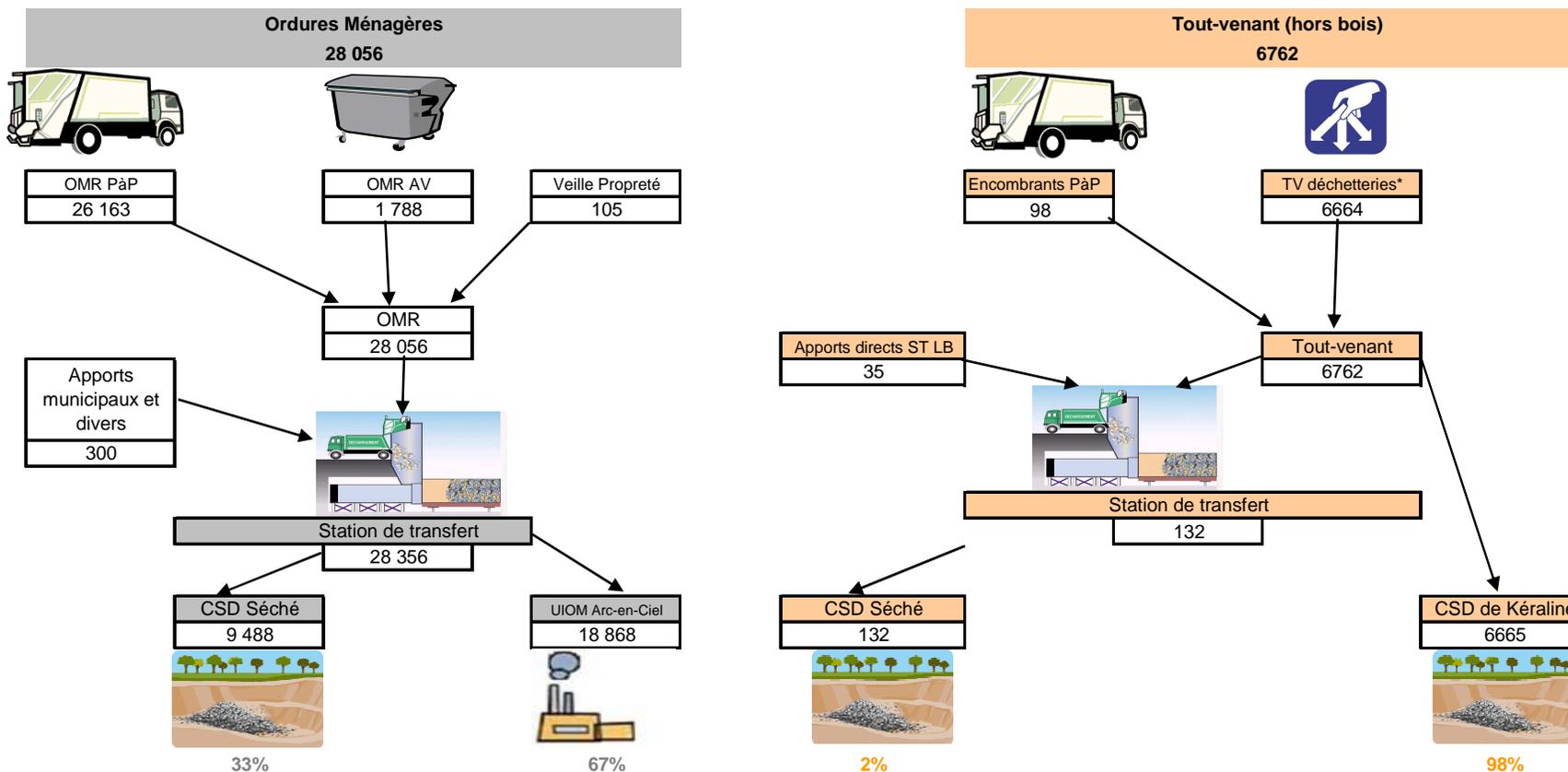
Valorisation des matériaux collectés :

Alu	plaques d'aluminium
Amiante	stockée dans une installation spécifique pour l'amiante
Bois	le bois est transformé en panneau de particules
Brique alimentaire	rouleaux de papiers toilette
D3E	si c'est possible les appareils sont réparés, sinon tous les composants sont séparés et envoyés chacun dans des filières spécifiques
DDM	traitement physico-chimique qui permet de séparer les différents composants ou traitement par incinération
DV	une partie est transformée en terreau végétal (compost), l'autre est valorisée en agriculture sous forme de broyats (déchets verts broyés)
Ferraille	la ferraille est réutilisée dans le domaine de la métallurgie
Gravat	le gravat est transféré vers un centre d'enfouissement spécialisé dans le gravat
Huile minérale	traitement physico-chimique ou traitement par incinération
Huile végétale	traitement chimique
Papiers, cartons et journaux-magazines	sont transformés en boîtes à œufs
PEHD	bancs publics
PET	couettes, pulls polaires
Piles et batteries	traitement physico-chimique
Pneus	ils sont broyés et brûlés pour faire du combustible afin de chauffer des cimenteries, ou ils sont transformés et utilisés pour les soucoupes routières ou les sols de terrain de sport ou d'aire de jeux
Verre	nouveilles bouteilles en verre



4- Schémas de synthèse

ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET TOUT-VENANT



OMR: ordures ménagères résiduelles

PàP: porte-à-porte

AV: apport volontaire

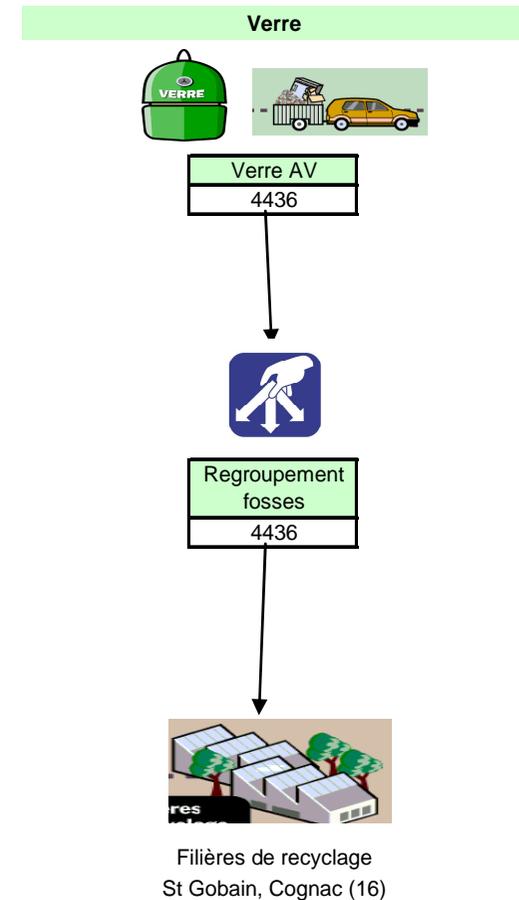
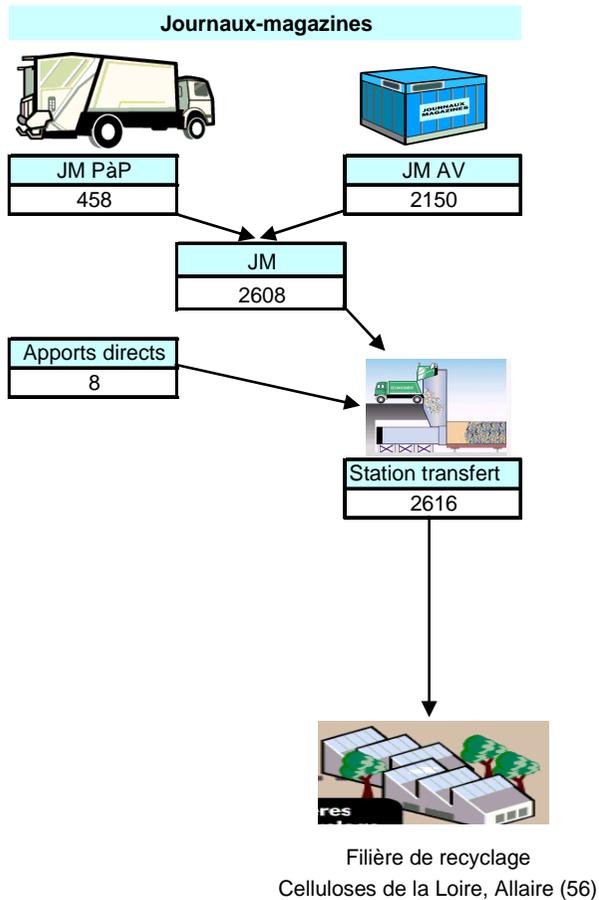
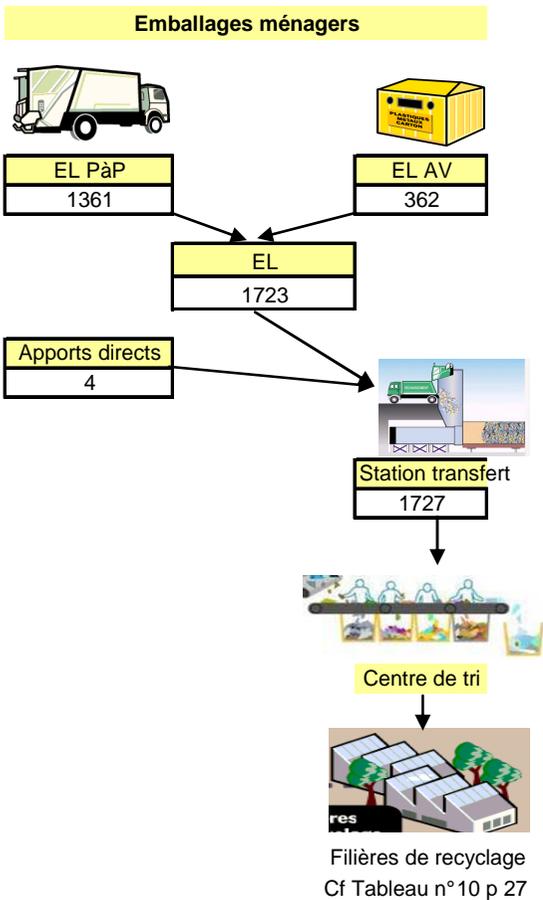
UIOM: usine d'incinération des ordures ménagères

CSD: centre d'enfouissement technique

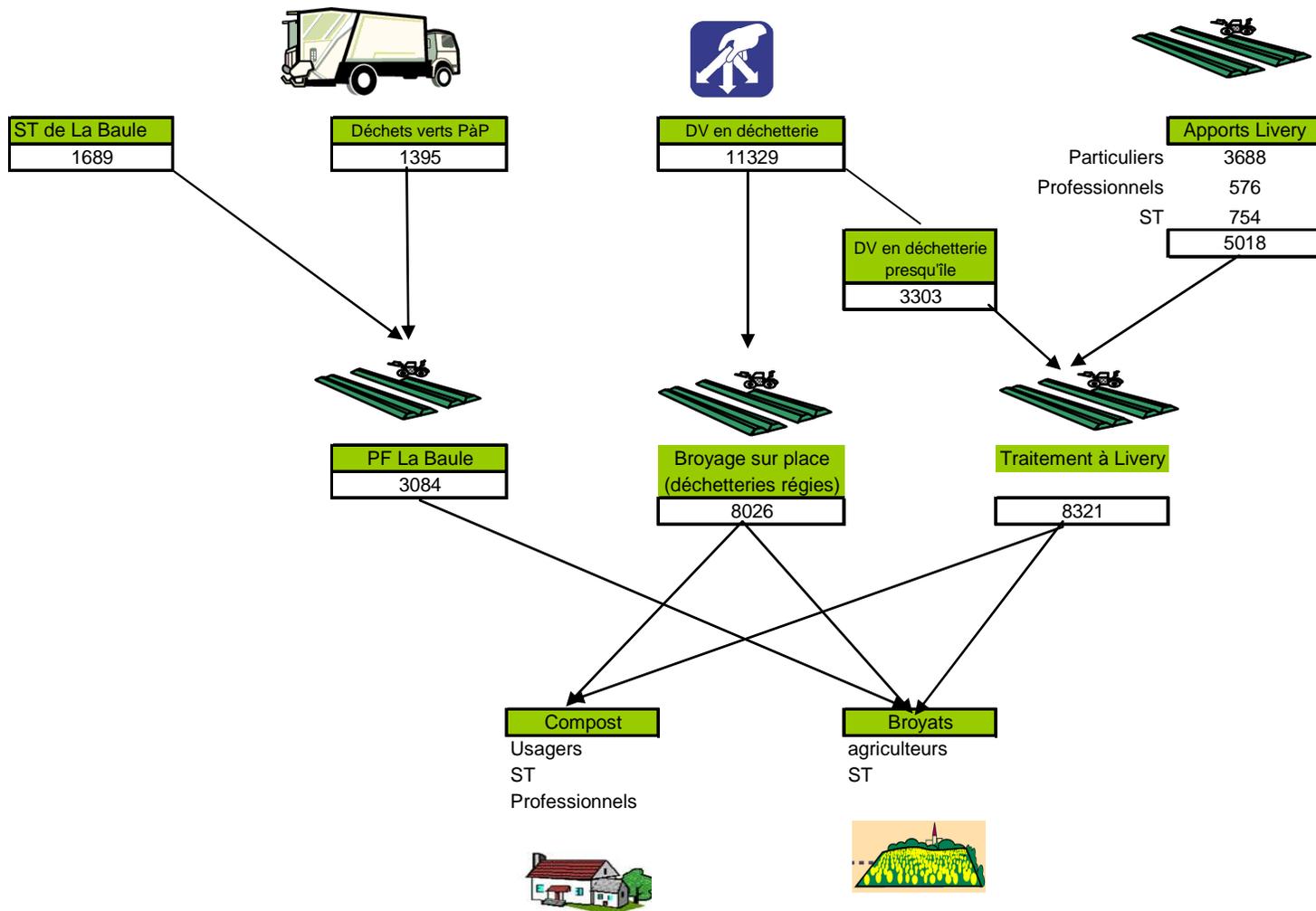
CSD Sèché, Laval (53)

UIOM Arc-en-Ciel, Couëron (44)

LES COLLECTES SELECTIVES EN PàP ET PAV



LES DECHETS VERTS



INDICATEURS FINANCIERS

2010

PREAMBULE

La présentation et le contenu de cette partie, comme de la partie technique, ont pour source le guide méthodologique de l'Ademe réalisé à cet effet.

Cependant :

- Une récente complexification du service et une forte augmentation des coûts de la compétence déchets au niveau national ;
- Un fort besoin de lisibilité pour aider à la décision, optimiser le service et communiquer ;
- Des progrès en matière d'analyse technico-économique ;
- Mais une carence en matière comptable ;
- Et la nécessité de disposer d'un cadre homogène adapté à toutes les collectivités

Ont amené l'Ademe à définir une méthode et un programme de connaissance des coûts de cette compétence, méthode nommée COMPTACOUT, transcrite sous la forme d'une matrice dénommée SINOE.

Les objectifs de COMPTACOUT sont de disposer :

- D'un cadre standard de détermination des coûts basés sur la comptabilité analytique ;
- D'un processus en continu garantissant la traçabilité des données ;
- D'une méthode supposant la mise en place d'une organisation fonctionnelle, claire et efficace inter-services ;
- D'un dispositif d'évaluation en continu pour assurer efficacité et fiabilité.

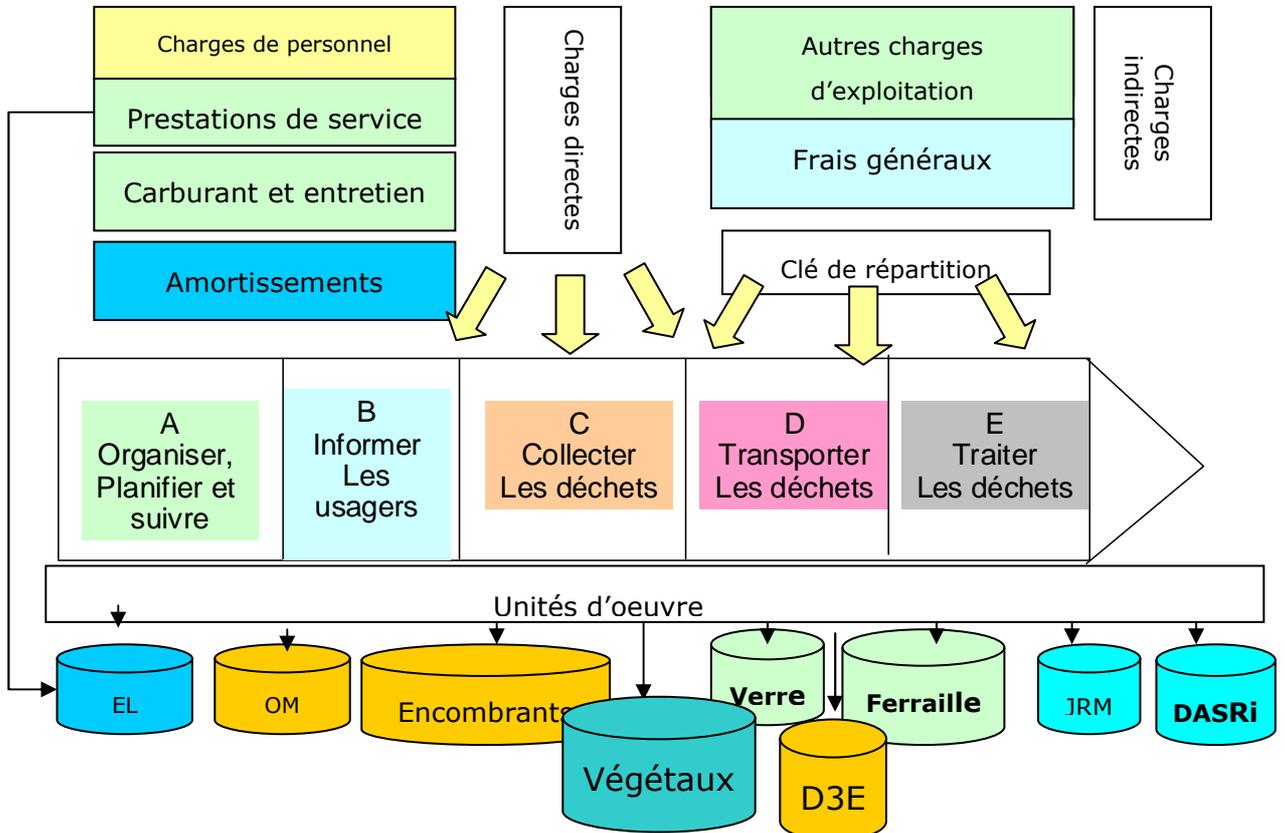
C'est dans cette démarche que CAP Atlantique s'est engagée depuis l'exercice 2007 avec :

- une équipe projet transversal services déchets- conseil de gestion – financier,
- une définition des attentes de la collectivité,
- la connaissance des coûts du service,
- une aide à la décision pour le schéma directeur de collecte, y compris pour la redevance spéciale,
- la prospective financière.

La matrice SINOE de l'exercice 2009, accomplie par CAP Atlantique, issue de la démarche nationale Comptacoût de l'Ademe, a été validée.

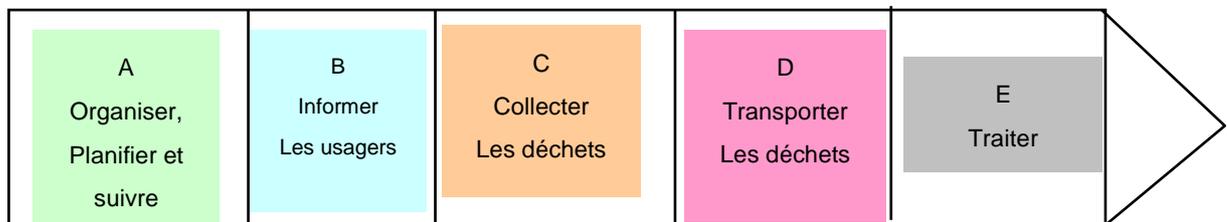
LA DEMARCHE SUIVIE :

A) Schéma d'affectation des charges :



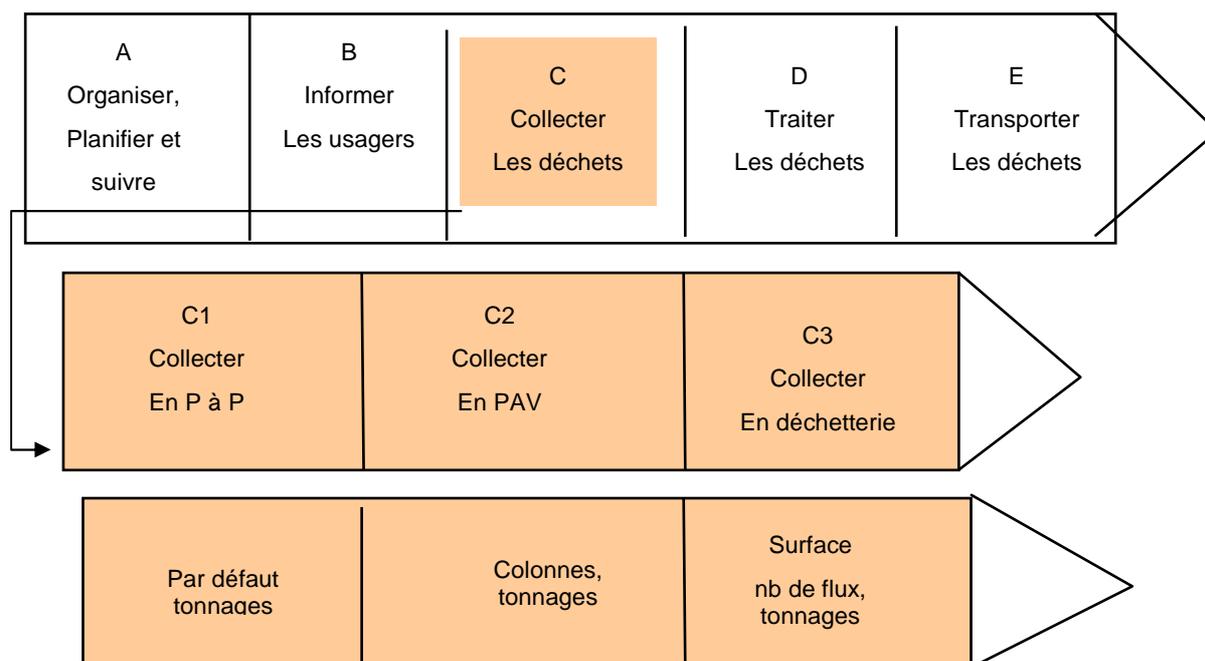
B) Modélisation des activités

Les macro-activités codifiées :



Les micro-activités codifiées :

Exemple pour la collecte, décliné pour les autres activités sur la même base.



Quantification des activités :

- Suivis des tonnages par équipe et type de déchet
- Suivi des flux et des tonnages en déchetterie
- Nombre de jours et d'heures d'activité par flux
- Nombre de km parcourus, ...

Analyse des coûts

- Amortissement des Immobilisations :
 - reconstitution des amortissements comptables et extra comptables,
 - affectables directement aux activités pour partie et au prorata des charges pour ceux non affectables directement.
- Charges de personnel : Toutes affectables directement aux activités et aux flux à partir de la liste des effectifs éclatés sur les activités en fonction du relevé d'heures transmis.
- Charges de structure
- Charges de sous traitance (marchés de prestation de service) :
 - affectables en fonction du suivi des marchés directement sur les flux

Ratios

- A l'habitant
 - Population INSEE mais uniquement résidences principales
 - Population DGF Dotation globale de fonctionnement
 - Fichier des assujettis à la TEOM, étudier la pertinence

1. Le compte de résultat de la compétence déchets 2010 :

Achats et charges externes	8 847 456 €	Recettes de "recyclables"	495 620 €
<i>dont charges de prestation de service</i>	<i>7 714 788 €</i>	Redevances	509 136 €
<i>dont charges d'entretien et carburant véhicules</i>	<i>450 349 €</i>	<i>dont redevance terrains de loisir</i>	<i>226 104 €</i>
<i>autres charges de fonctionnement</i>	<i>682 320 €</i>	<i>Autres redevances</i>	<i>283 032 €</i>
charges de personnel	2 327 436 €	Soutien Eco Emballages	585 456 €
charges des amortissements	1 033 142 €	Subvention ADEME	42 157 €
		Produits des amortissements	58 796 €
Total couts d'exploitation	12 208 034 €	Total recettes d'exploitation	1 691 167 €
		Produits exceptionnels	54 301 €
Frais de structure	1 311 887 €	FCTVA (15,482%)	147 054 €
intérêts de la dette (2,5%)	25 829 €	T.E.O.M.	11 329 200 €
Coût complet de la compétence déchets	13 545 749 €	Recettes totales de l'activité déchets	13 221 722 €
		Résultat net de l'activité déchets	-324 027 €

Comparaison du compte de résultat 2010 par rapport à 2009 :

Charges		Recettes	
charges de prestation de service	546 044 €	TEOM	596 878 €
charges de personnel	-41 887 €	Autres redevances et recettes diverses	-38 468 €
charge d'entretien et carburant véhicules	55 369 €	Redev. spéciale d'enlèv. des ordures	12 525 €
autres charges de fonctionnement	18 186 €	Abonn. ou redev. pour enlèv. déchets ind	-2 906 €
charges des amortissements	128 463 €	Autres marchandises	131 574 €
		Groupements de collectivité	0 €
Total coût d'exploitation	706 175 €	Autres organismes	-5 459 €
		Dédits et pénalités perçus	200 €
quote part de frais de structure	121 887 €	Produits de cessions d'immobilisations	-1 931 €
intérêts de la dette (33,1% des intérêts du budget général)	-4 966 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	-31 976 €
Coût complet de la compétence déchets	823 095 €	Total recettes de fonctionnement	660 438 €
		Amortissement des subventions d'investissement	0 €
		FCTVA (15,482%)	-147 519 €
		Recettes totales de l'activité déchets	512 920 €
		Résultat d'exploitation	-45 736 €
		Résultat Net de l'activité déchet	-310 175 €

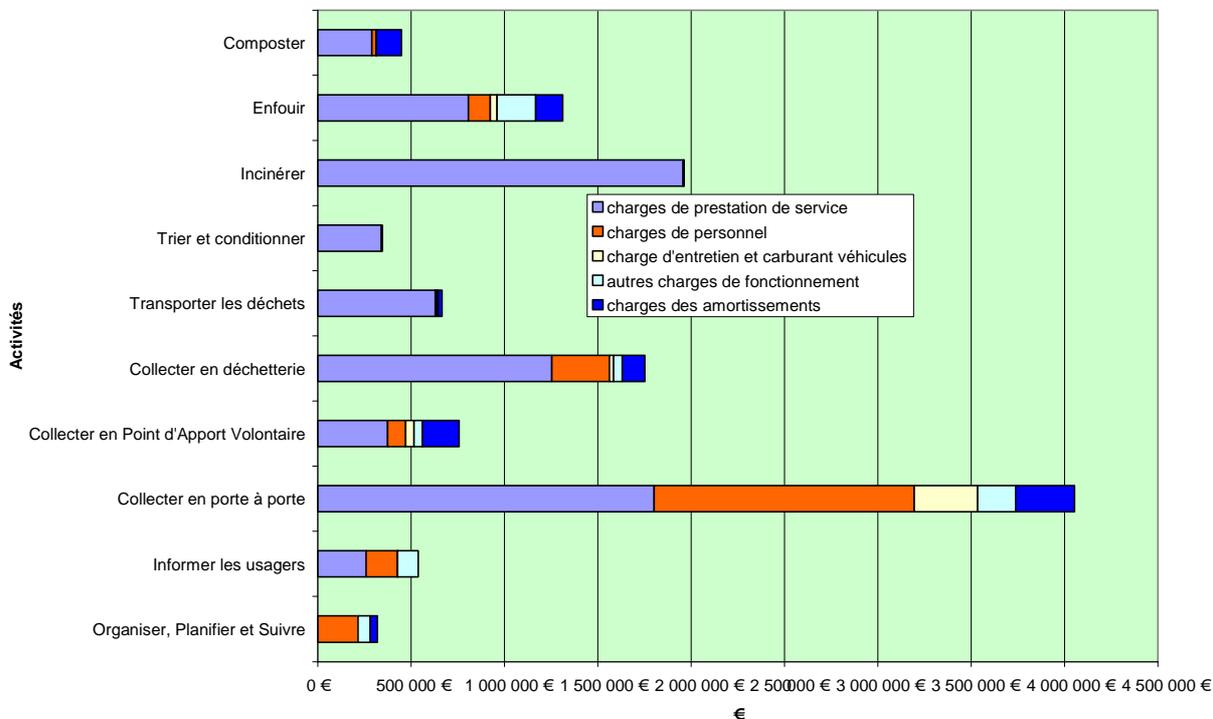
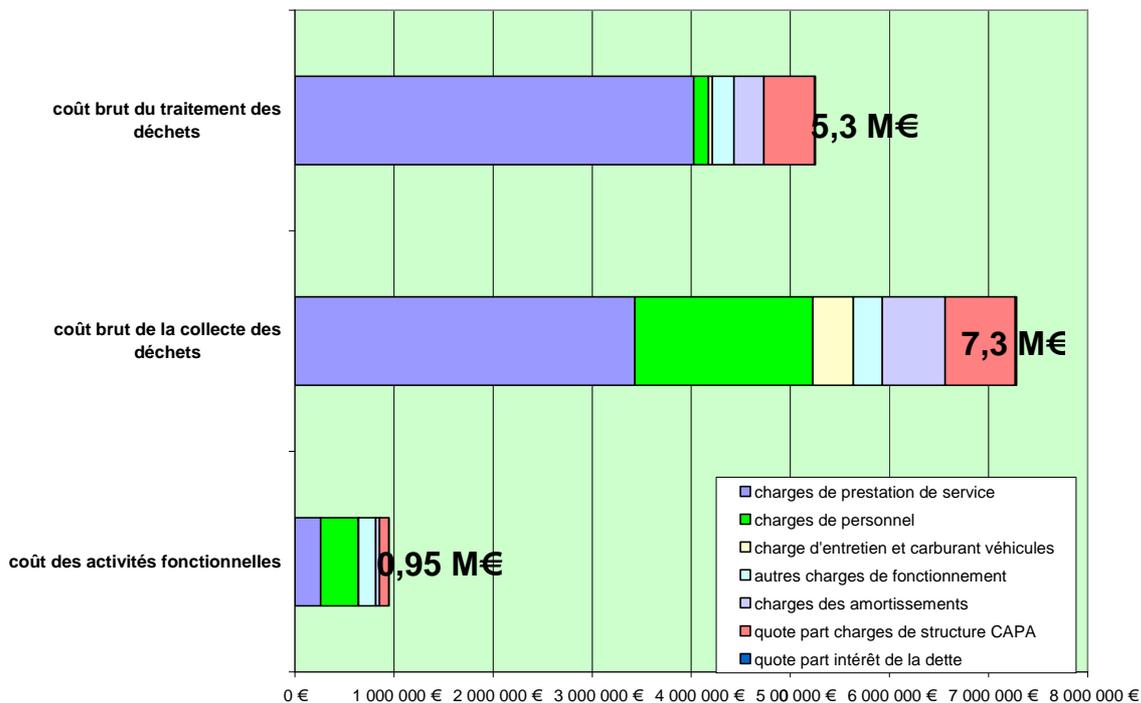
Une dégradation de la situation financière (l'activité était équilibrée en 2009) du fait de :

- l'augmentation très forte du coût des prestataires (+500ke), l'augmentation des amortissements (>100 ke), des frais de structure (+100ke dû aux coûts de la mise en place de la DSI communautaire et notamment SDI) du coût du carburant (+50ke).

En compensation, une augmentation de 600 ke de la Teom.

2. La répartition des charges par activité :

Collecte et traitement pour le total des 13,54 M€



3. Les ratios

A - Les coûts moyens à la tonne : € TTC (bruts et nets).

Coûts bruts :

Libellé Activités	Ordures Ménagères	Emballages Légers	Journaux Magazines	Recyclables verres	Encombrants	Ferraille	Déchets Verts	Bois	carton	Tout venant	gravat	DMS	D3E	autres	Total imputé
Collecte	3 844 517 €	750 112 €	281 799 €	234 891 €	41 192 €	55 718 €	469 480 €	456 685 €	104 891 €	405 939 €	457 901 €	137 649 €	16 008 €	27 701 €	7 284 482 €
Coûts bruts de la collecte à la tonne	137 €	435 €	108 €	53 €	420 €	50 €	37 €	131 €	123 €	61 €	35 €	1 220 €	20 €	224 €	96 €
transport & traitement	3 840 930 €	480 244 €	44 126 €	0 €	0 €	0 €	497 902 €	0 €	0 €	389 597 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 252 798 €
Coûts bruts transport & traitement à la tonne	135 €	279 €	103 €				26 €			57 €					93 €
Collecte & transport & traitement	7 685 447 €	1 230 355 €	325 924 €	234 891 €	41 192 €	55 718 €	967 382 €	456 685 €	104 891 €	795 536 €	457 901 €	137 649 €	16 008 €	27 701 €	12 537 280 €
Coûts bruts Collecte & transport & traitement à la tonne	272 €	714 €	211 €	53 €	420 €	50 €	63 €	131 €	123 €	118 €	35 €	1 220 €	20 €	224 €	189 €
Total des coûts bruts à la tonne TTC	292 €	800 €	251 €	55 €	439 €	53 €	66 €	137 €	129 €	122 €	37 €	1 281 €	21 €	235 €	201 €

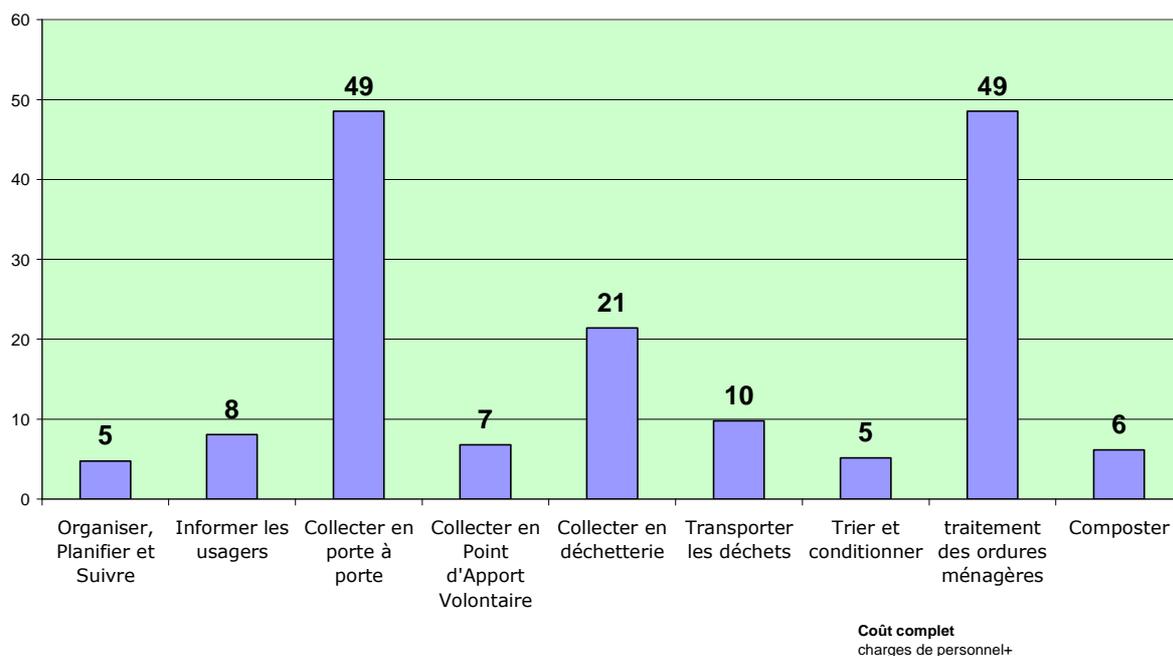
Coûts nets :

Libellé Activités	Ordures Ménagères	Emballages Légers	Journaux Magazines	Recyclables verres	Encombrants	Ferraille	Déchets Verts	Bois	carton	Tout venant	gravat	DMS	D3E	autres	Total imputé
Collecte	3 513 795 €	49 088 €	187 716 €	124 462 €	41 192 €	-59 227 €	404 794 €	455 122 €	63 802 €	369 813 €	386 731 €	137 598 €	-12 833 €	27 646 €	5 689 698 €
Coûts nets de la collecte à la tonne	125 €	28 €	72 €	28 €	420 €	-54 €	32 €	130 €	75 €	55 €	29 €	1 219 €	-16 €	224 €	75 €
transport & traitement	3 797 759 €	480 244 €	44 126 €	0 €	0 €	0 €	455 745 €	0 €	0 €	383 038 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 160 911 €
Coûts nets transport & traitement à la tonne	134 €	279 €	103 €				23 €			56 €					91 €
Collecte & transport & traitement	7 311 554 €	529 331 €	231 842 €	124 462 €	41 192 €	-59 227 €	860 539 €	455 122 €	63 802 €	752 851 €	386 731 €	137 598 €	-12 833 €	27 646 €	10 850 609 €
Coûts nets Collecte & transport & traitement à la tonne	259 €	307 €	175 €	28 €	420 €	-54 €	55 €	130 €	75 €	112 €	29 €	1 219 €	-16 €	224 €	166 €
Total des coûts nets à la tonne	279 €	393 €	215 €	30 €	439 €	-51 €	59 €	137 €	81 €	116 €	31 €	1 280 €	-15 €	235 €	178 €
Total des coûts nets à la tonne 2009	257 €	392 €	150 €	37 €	457 €	2 €	62 €	137 €	61 €	113 €	33 €	1 275 €	-42 €	279 €	168 €

B - Les coûts par foyer (au nombre d'assujettis à la TEOM), par activité, € TTC

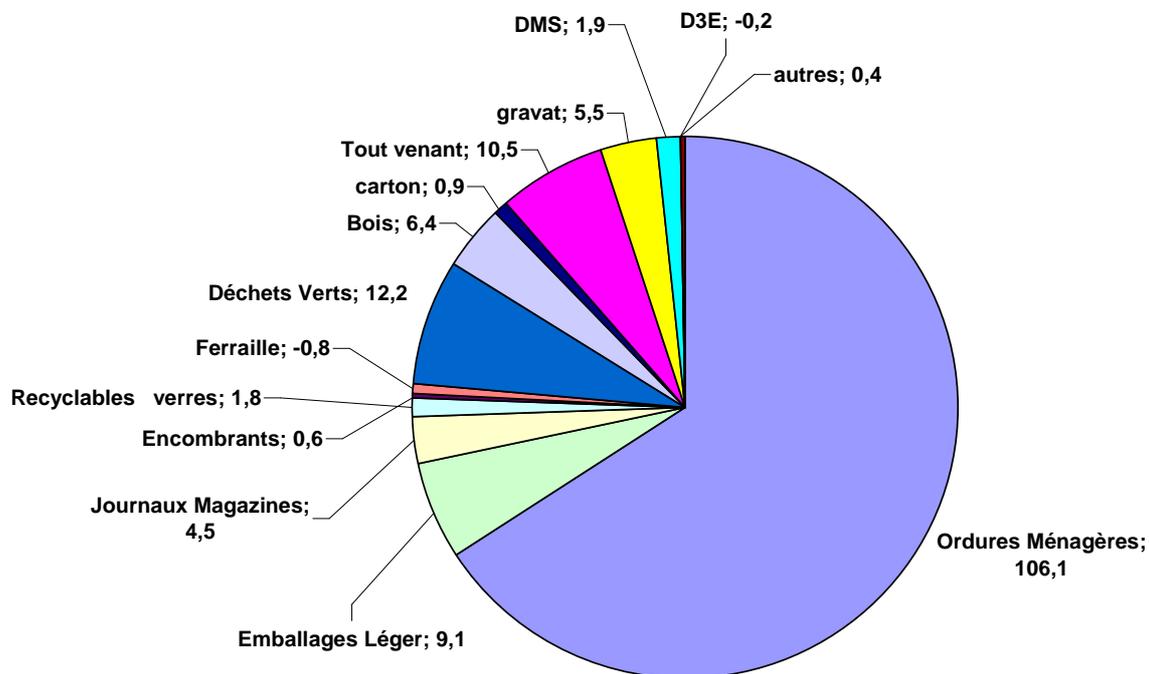
	Coût net des activités	Coût net au foyer 2010	Coût net au foyer 2009	2010-2009
Coût des activités fonctionnelles	949 673 €	13 €	9 €	4 €
Coût de la collecte des déchets	5 689 698 €	77 €	73 €	4 €
Coût du traitement des déchets	5 160 911 €	69,6 €	70,0 €	-0,4 €
TOTAL	11 800 282 €	159 €	152 €	7 €

Coût net TTC par foyer : 159 €



En € TTC

Coût net total par assujetti TEOM de la collecte et du traitement=159



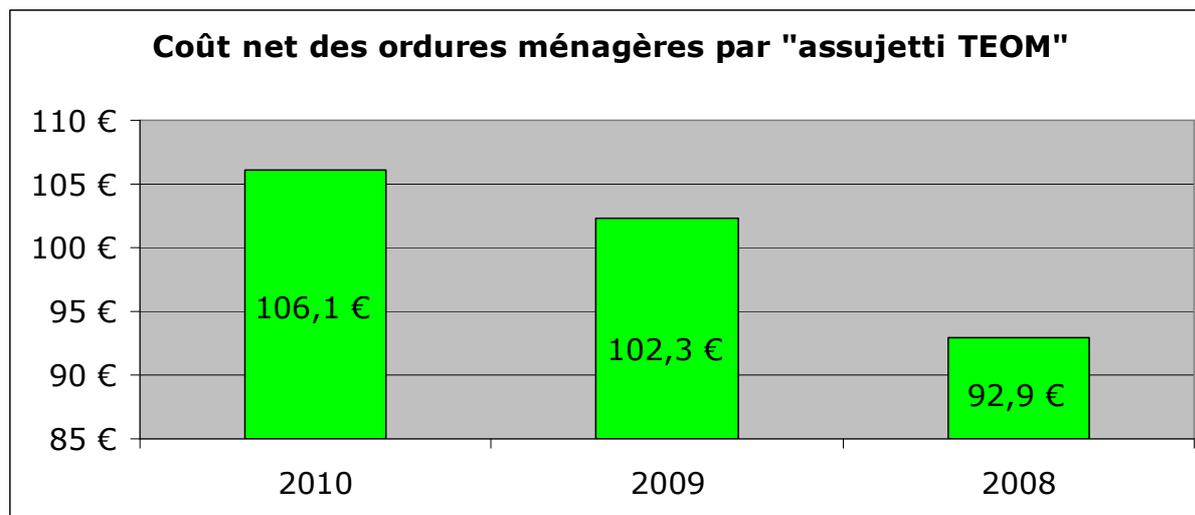
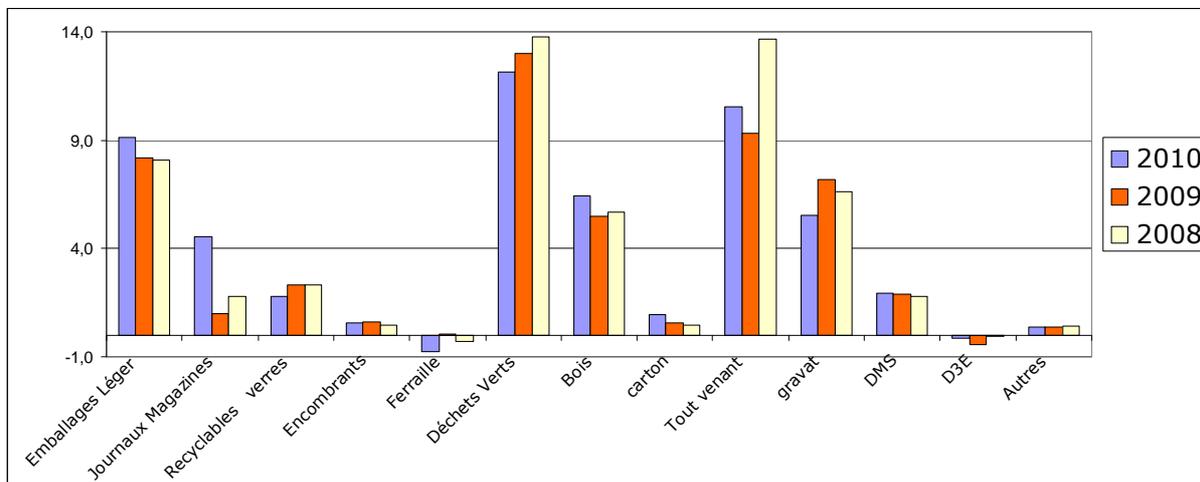
Le cout net TTC aidé par habitant est de 159 euros, en augmentation de 7 euros par rapport à 2009;

Cette augmentation est située sur :

- les OM + 4 euros
- Les journaux magazines.

L'augmentation sur les OM, en dépit de la baisse des tonnages (-3.2%), est liée principalement au cout de la communication sur les nouveaux calendriers de collecte (prestation Trait d' Union), l'évolution du carburant, l'augmentation des amortissements (impact des nouveaux conteneurs), et l'augmentation des charges de structure.

Evolution des coûts par type de déchets et par foyer fiscal :





PERSPECTIVES



Etudes

Prospection et montage de projets liés aux mises en place :

- De la faisabilité de la réhabilitation de la station de transfert située à Guérande
- De la redevance spéciale pour les professionnels gros producteurs de déchets
- Des règlements de service de collecte et des déchetteries
- De la réhabilitation de la déchetterie de Pompas
- Du renouvellement du contrat Eco-Emballages et des filières de valorisation matière associées

Développement et mise en œuvre de services à l'usager

- Campagnes de contrôle de la qualité du tri des emballages légers dans les collectifs, l'habitat individuel et auprès des professionnels

Marchés de prestation de service, travaux et acquisition

Renouvellement des marchés de prestation de services :

- Maîtrise d'œuvre de PAV enterrés
- Traitements des lixiviats
- Exploitation des déchetteries situées sur le sud du territoire
- Collecte des encombrants en porte à porte
- Gerbage des déchets verts sur la déchetterie de Piriac-sur-Mer
- Renouvellement du parc de bennes ou camion de collecte des déchets

Travaux

- Aménagement de point d'apport volontaire : développement des enterrés complets

ANNEXES

SOMMAIRE

Lexique

Liste des cartes :

- Carte 1. Carte de localisation des déchetteries, des centres de transfert et de traitement des déchets sur le territoire CAP Atlantique**
- Carte 2 : Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des OM – Basse saison – Année 2010 – du 1^{er}/01/2010 au 24/10/2010**
- Carte 2 bis : Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des OM – Basse saison – Année 2010 – à partir du 25/10/2010**
- Carte 3 : Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des OM – Haute saison – Année 2010 – du 1^{er}/01/2010 au 24/10/2010**
- Carte 3 bis: Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des OM – Haute saison – Année 2010 – à partir du 25/10/2010**
- Carte 4 : Modalités et fréquence de collecte des encombrants – Année 2010**
- Carte 5. Répartitions des bornes d'apport volontaire (OM, EL, JM et verre) par commune sur le territoire – Année 2010**
- Carte 6. Nombre de conteneurs apport volontaire sélectifs (EL, JM et verre) disponibles à l'habitant par commune – Année 2010**
- Carte 7. Nombre de conteneurs apport volontaire OM disponibles à l'habitant par commune – Année 2010**
- Carte 8. Filière des OM – Année 2010**
- Carte 9. Filière des encombrants et tout-venant – Année 2010**
- Carte 10. Filière des EL – Année 2010**
- Carte 11. Filière des JM – Année 2010**

Lexique

AV	Collecte par Apport Volontaire: Mode d'organisation d'une collecte de déchets dans lequel un "contenant de collecte" est mis à la disposition du public : colonne, conteneurs spécifiques sur des espaces publics, déchetteries, etc.
CET	Centre d'Enfouissement Technique ou Centre de Stockage des Déchets Ultimes est une décharge conçue pour le stockage de déchets ultimes sans générer de pollution de l'environnement. Il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise à autorisation.
Collecte sélective	Collecte de certains flux de déchets (recyclables:EL,JM,verre) préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique
Compost	Amendement obtenu par le mélange fermenté de débris organiques (déchets verts, épluchures de fruits et légumes)
Déchetterie	Lieu organisé, clos, gardienné, où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles
D3E	Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (petits et gros électroménagers, appareils vidéo, audio et de hi-fi...)
DIB	Déchets Industriels Banals: déchets assimilables aux déchets ménagers, non produits par les ménages. Ce sont des déchets ni inertes, ni dangereux, générés par les entreprises dont le traitement peut être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères.
DDM	Déchets Dangereux des Ménages: ensembles des déchets toxiques, inflammables et/ou corrosifs qui sont produits par les ménages (solvants, métaux lourds, pesticides...)
DV	Déchets verts: déchet végétal résultant de l'entretien des espaces verts publics ou privés (tontes de pelouses, tailles de haies, branchages de parcs, jardins, terrains de sport)
Ecombrants	Déchets de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des ordures ménagères
EL	Emballages Légers: emballages en plastique (flacons de produits ménagers, bouteilles d'huile, d'eau, jus de fruits ,soda), emballages métalliques (boîtes de conserves, aérosols, bidons alus, barquettes aluminium) et cartonnettes (briques alimentaires, petits emballages)
ICPE	Une installation classée pour la protection de l'environnement est une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement. Exemples : usines, élevages, entrepôts, carrières, ...
JM	JM: journaux , prospectus, magazines, papiers.
Lixiviats	Liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers les déchets
OM	Ce sont tous les déchets périssables et qui ne peuvent pas être recyclés

PAP	Mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables, et le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets. La collecte en porte à porte s'applique plus aux déchets ménagers qu'aux déchets industriels.
PDEDMA	Les Plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) prévu par la loi du 13 juillet 1992 constituent un cadre d'action pour les services de l'état dans le domaine des déchets ménagers et s'imposent aux personnes morales de droit public et à leur concessionnaire, tant pour les projets futurs que pour leurs organisations actuelles qui doivent être compatibles ou rendues compatibles dans un délai de trois ans à compter de leur publication. Ces plans donnent des orientations générales sur l'élimination des déchets dans les départements et fixent des objectifs en matière de valorisation matière à échéances de 5 et 10 ans. Les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés concernent les déchets ménagers et tous les déchets, quel que soit le mode de collecte, qui, par leur nature, peuvent être traités dans les mêmes installations que les déchets ménagers.
PET	Polymère produit par polycondensation de l'éthylène glycol avec l'acide téréphtalique. Ces polyesters saturés sont principalement utilisés pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films et feuilles, fibres, etc. Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière.
PEHD	Il est utilisé notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, fûts, conteneurs, tuyaux, tubes, poubelles, etc. Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière. Dérivé des hydrocarbures, le PEHD présente peu de risque pour l'environnement, il est 100 % recyclable (et non 100% recyclé).
PTAC	Poids Total en Charge des camions qui arrivent en déchetterie
TV	Déchets (hors toxiques) arrivant en déchetterie pour lequel aucune filière locale de valorisation n'existe
UIOM	Une Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM) désigne les centres d'incinération spécifiques et réservés aux déchets ménagers et assimilés.
VP	Veille propreté: collecte des dépôts sauvages des apports volontaires
DASRI	Déchet d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) désigne les déchets d'activités de soins qui peuvent présenter des risques infectieux, chimiques, toxiques, radioactifs qu'il faut nécessairement maîtriser pour protéger les patients hospitalisés, le personnel de santé, les agents chargés de l'élimination des déchets et l'environnement.
INS	Imprimés Non Sollicités: imprimés publicitaires non adressés et journaux gratuits d'annonces.
REP	La Responsabilité Elargie du Producteur (REP) est un concept promu par l'OCDE (Organisation de Coopération pour le Développement Economique). Elle désigne des dispositifs qui transfèrent la responsabilité en matière de gestion des déchets des municipalités vers les producteurs. Ce concept repose sur une logique d'internalisation des coûts de gestion des déchets. Des producteurs responsabilisés seront ainsi amenés à prendre en compte les coûts de la post-consommation lors de la conception de leurs produits. La Responsabilité Elargie du Producteur (REP) permet d'inciter à plus de prévention.



CARTE 1

Localisation des installations déchets
Année 2010





CARTE 2

Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des ordures ménagères
BASSE SAISON - Année 2010
 du 1er/01/2010 au 24/10/2010





CARTE 2 BIS

Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des ordures ménagères
BASSE SAISON - Année 2010

A partir du 25/10/2010



Administratif

- Limites des communes de Cap Atlantique
- Limites des communes extérieures à Cap Atlantique
- Réseau routier
- Zones urbanisées

Fréquence de collectes par semaine

- Une fois (C1)
- Deux fois (C2)

Dates de la basse saison par commune

- Le Croisic** du 1/09 au 30/06
- Férel** Pas de saisonnalité



Sources :
BD TOPO®, ©IGN - 2003. Reproduction interdite.
Cap Atlantique, 2010.

Réalisation : ©Cartographie-Cap Atlantique - Service SIG-Observatoire, juin 2011.02 51 75 06 89



CARTE 3

Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des ordures ménagères
HAUTE SAISON - Année 2010
 Du 1er/01/2010 au 24/10/2010





CARTE 3 BIS

Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des ordures ménagères
HAUTE SAISON - Année 2010

A partir du 25/10/2010





CARTE 4

Modalités et fréquence de collecte des encombrants
Collecte en porte-à-porte
Année 2010

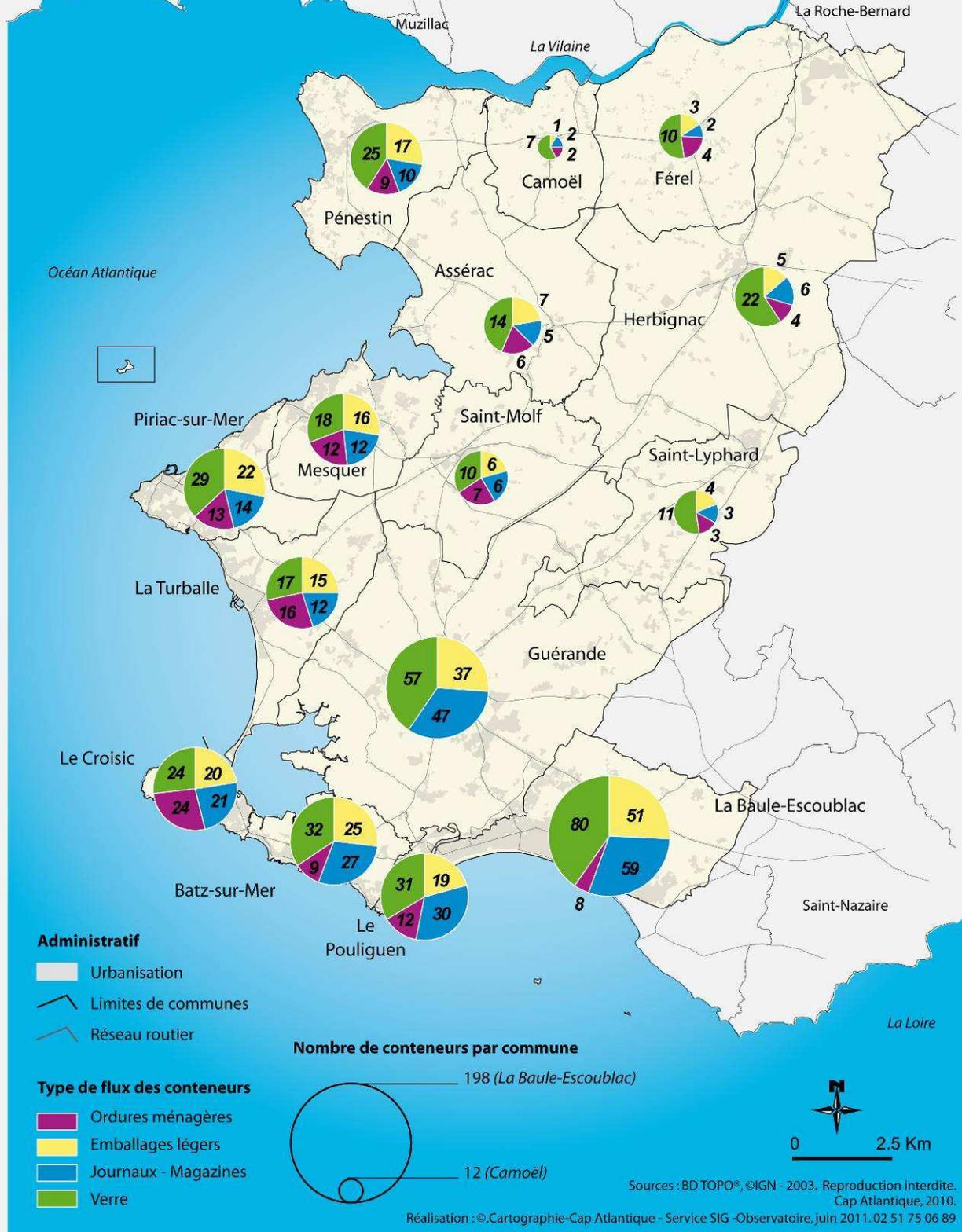




CARTE 5

Répartition des bornes d'apports volontaires (OM, EL, JM et Verre) par commune

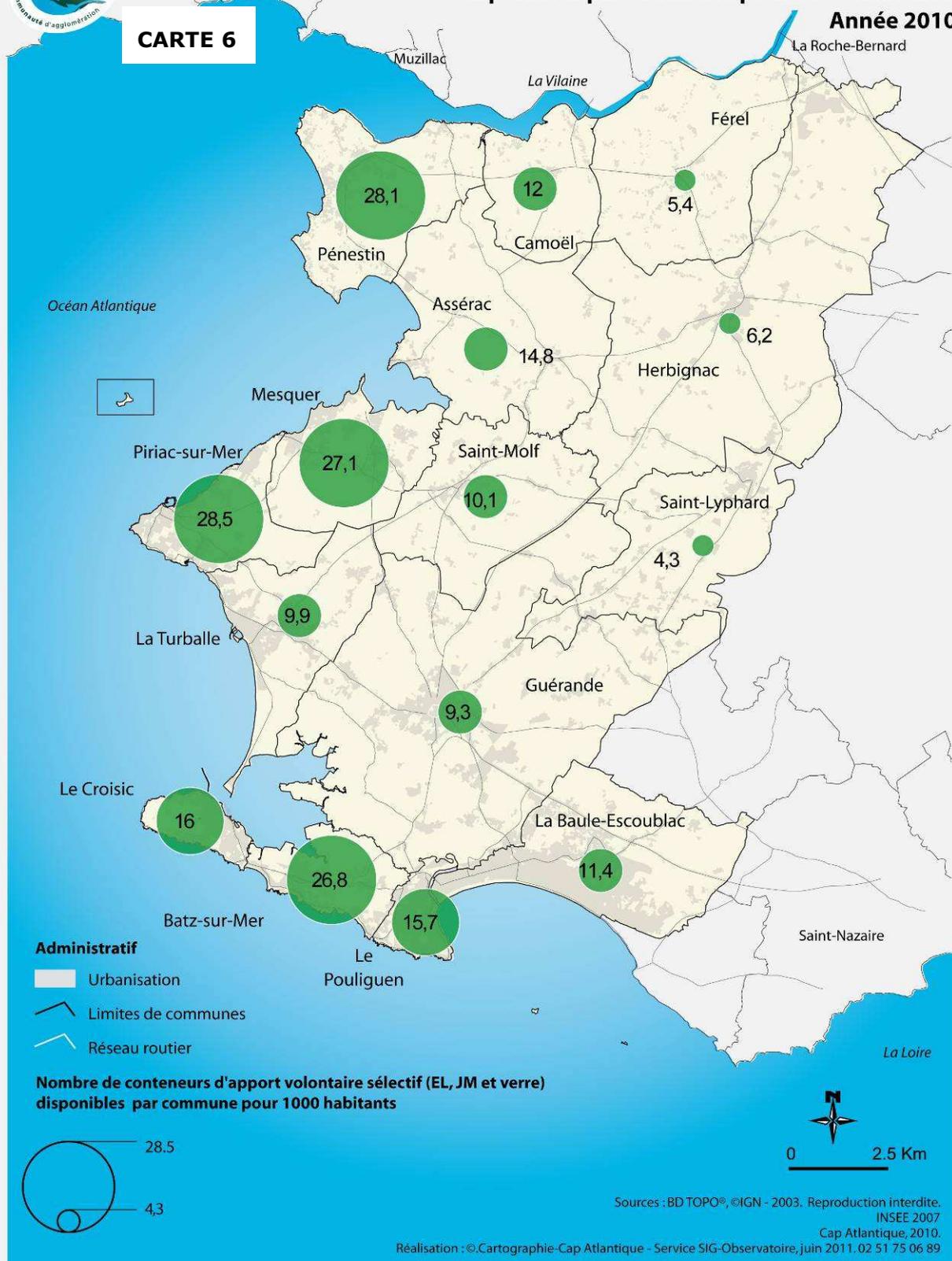
Année 2010





CARTE 6

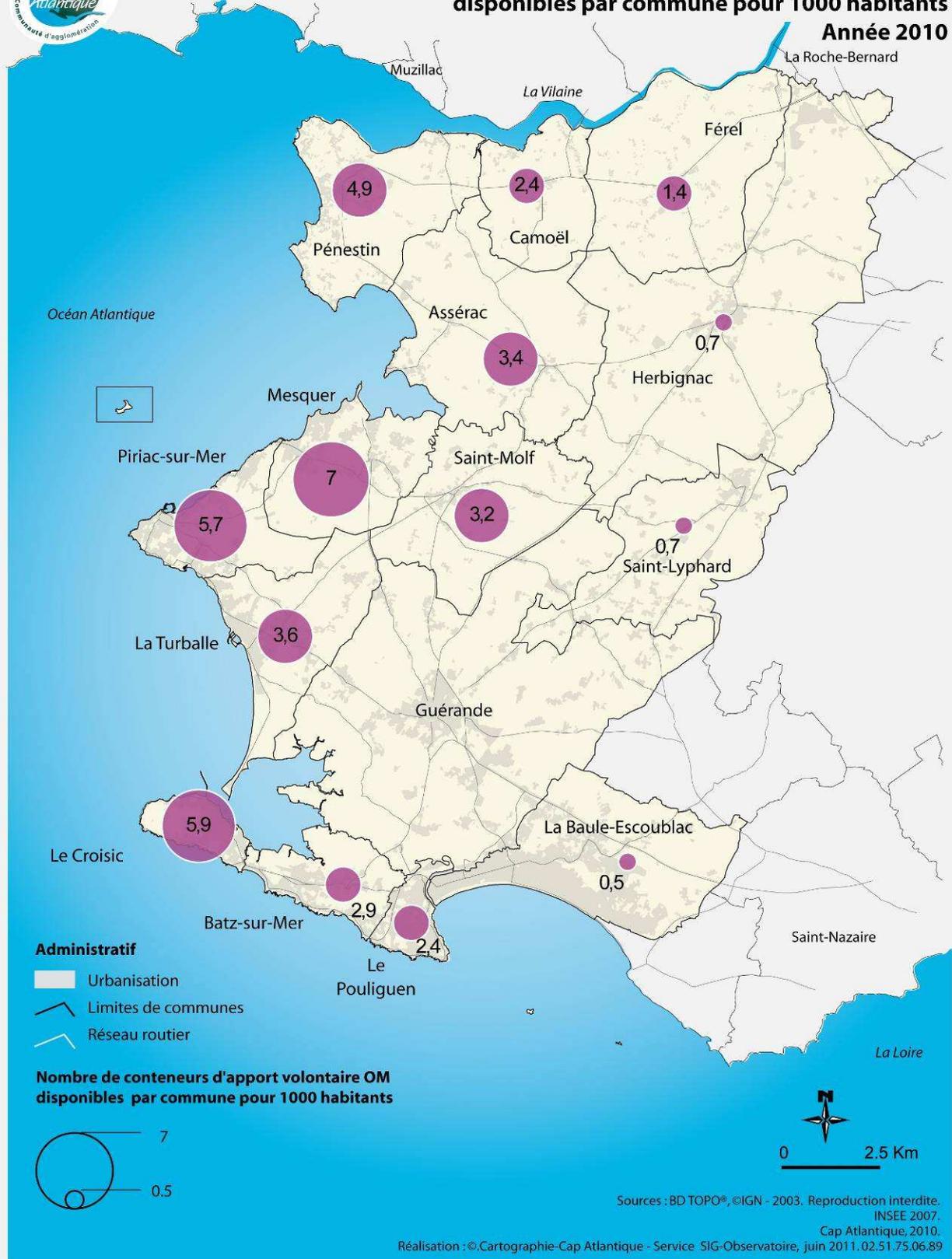
Nombre de conteneurs d'apport volontaire sélectif (EL, JM et verre) disponibles par commune pour 1000 habitants Année 2010





CARTE 7

Nombre de conteneurs d'apport volontaire OM disponibles par commune pour 1000 habitants Année 2010





CARTE 8

Filière des ordures ménagères
Année 2010





CARTE 9

Filière des encombrants et tout-venant
Année 2010





CARTE 10

Filière des recyclables (emballages légers)

Année 2010

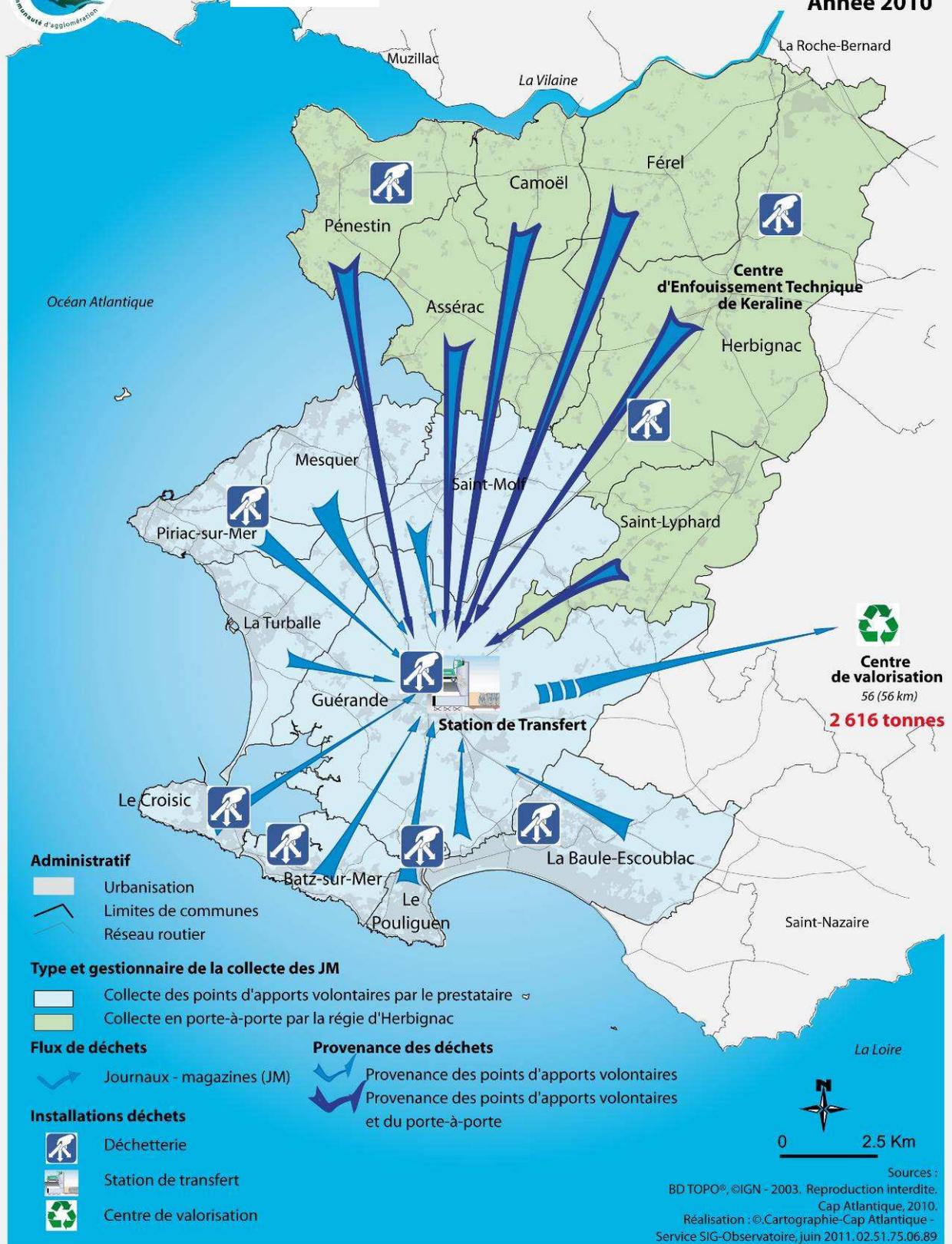




CARTE 11

Filière des recyclables (journaux - magazines)

Année 2010



LISTE DES ANNEXES

Annexe 1.

Délibérations du Conseil Communautaire du 17 décembre 2009 sur les tarifs d'accueil des déchets en déchetterie et au centre d'enfouissement technique, des redevances, des ventes de compost

Annexe 2.

Fréquentation des déchetteries de CAP Atlantique

Annexe 3.

Evolution des tonnages et ratios à l'habitant par flux et par commune de 2004 à 2010

Annexe 4.

Liste des marchés liés à l'activité déchets



ANNEXE 1

Délibérations du Conseil Communautaire de décembre 2009 sur les tarifs d'accueil des déchets en déchetterie et au centre d'enfouissement technique, des redevances, des ventes de compost pour l'année 2010



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2009

09.120 CC – DECHETS – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2010 - ACCUEIL DES DECHETS EN DECHETTERIES

SERVICE DES ASSEMBLEES

LAN DEUX MILLE NEUF, le dix-sept décembre, à 18 h 00 les Membres du Conseil Communautaire convoqués se sont réunis à la Mairie de La Baule, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves METAIREAU, Maire de La Baule, Président de CAP Atlantique.

Jean-Claude BAUDRAIS est désigné Secrétaire de Séance.

MEMBRES PRESENTS :

Yves METAIREAU, Délégué titulaire de La Baule, Président, ayant reçu pouvoir de Gérard LE CAM
 Christophe PRIOU, Délégué titulaire de Guérande, Vice-Président, ayant reçu pouvoir de Thierry de LORGERIL
 Jean-Louis DELHUMEAU, Délégué titulaire de Piriac-sur-Mer, Vice-Président
 Jean-Pierre BERNARD, Délégué titulaire de Mesquer, Vice-Président
 Chantal BRIERE, Déléguée titulaire de Saint-Lyphard, Vice-Présidente
 Jean-Claude BAUDRAIS, Délégué titulaire de Pénestin, Vice-Président, ayant reçu pouvoir de Bernard LE ROUX
 Danielle RIVAL, Déléguée titulaire de Batz-sur-Mer, Vice-Présidente
 Pascal NOEL-RACINE, Délégué titulaire d'Herbignac, Vice-Président, ayant reçu pouvoir de Olivier CHATEAU
 Jean-François GUITTON, Délégué titulaire de La Turballe, Vice-Président
 Yves LAINÉ, Délégué titulaire du Pouliguen, Vice-Président, ayant reçu pouvoir de Loïc DEBATISSE
 Véronique CARDINE, Déléguée titulaire de Saint-Molf, Vice-Présidente
 Guy BERTHO, Délégué titulaire de Camoël, Vice-Président
 Françoise HAUDEBOURG, Déléguée titulaire de La Baule
 Roger PARENT, Délégué titulaire de La Baule
 Marie-Claude MALIGNE, Déléguée titulaire de La Baule
 Philippe GERVOT, Délégué titulaire de La Baule
 Michel GARNIER, Délégué titulaire de La Baule
 Claudine SAMSON, Déléguée titulaire de La Baule
 Jean-Pierre LAIRY, Délégué titulaire de La Baule
 Jean-Pierre GIRAULT, Délégué suppléant de La Baule
 Marie-Annick DURAND, Déléguée titulaire de Guérande, ayant reçu pouvoir de Chantal DEMY
 François HUREL, Délégué titulaire de Guérande
 Didier LEGUILLON, Délégué titulaire de Guérande, ayant reçu pouvoir de Claude ROBERT
 Claude MOREL, Délégué titulaire de Piriac-sur-Mer
 Daniel LEMOINE, Délégué titulaire de Mesquer
 Daniel MORICEAU, Délégué titulaire de Saint-Lyphard
 Guy MORVAN, Délégué titulaire de Saint-Lyphard
 Bernard LAFRAISE, Délégué titulaire du Croisic, ayant reçu pouvoir de Michèle QUELLARD
 Didier CHOSSAT, Délégué titulaire de Batz-sur-Mer
 Jean-Claude BOIFFARD, Délégué titulaire d'Herbignac
 Jean-Philippe LEROUX, Délégué titulaire d'Herbignac
 Philippe CLUZEAU, Délégué titulaire de La Turballe, ayant reçu pouvoir de René LEROUX
 Aziliz STAEBLER-CHOLET, Déléguée titulaire d'Assérac, ayant reçu pouvoir de Marcel BOURIGAULT
 Marie-Catherine BAZIRE, Déléguée titulaire de Saint-Molf
 Bernard LE GUEN, Délégué titulaire de Camoël
 Jacques ADELIN, Délégué titulaire de Férel, ayant reçu pouvoir de Patrick BASTIEN

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

Michèle QUELLARD, Déléguée titulaire du Croisic, Vice-Présidente, ayant donné pouvoir à Bernard LAFRAISE
 Marcel BOURIGAULT, Délégué titulaire d'Assérac, Vice-Président, ayant donné pouvoir à Aziliz STAEBLER-CHOLET
 Patrick BASTIEN, Délégué titulaire de Férel, Vice-Président, ayant donné pouvoir à Jacques ADELIN
 Pierre SASTRE, Délégué titulaire de La Baule
 Chantal DEMY, Déléguée titulaire de Guérande, ayant donné pouvoir à Marie-Annick DURAND
 Claude ROBERT, Délégué titulaire de Guérande, ayant donné pouvoir à Didier LEGUILLON
 Thierry de LORGERIL, Délégué titulaire de Guérande, ayant donné pouvoir à Jean-Claude BAUDRAIS
 Olivier CHATEAU, Délégué titulaire de Guérande, ayant donné pouvoir à Pascal NOEL-RACINE
 Bernard LE ROUX, Délégué titulaire de Pénestin, ayant donné pouvoir à Jean-Claude BAUDRAIS
 Gérard LE CAM, Délégué titulaire du Croisic, ayant donné pouvoir à Yves METAIREAU
 René LEROUX, Délégué titulaire de La Turballe, ayant donné pouvoir à Philippe CLUZEAU
 Loïc DEBATISSE, Délégué titulaire du Pouliguen, ayant donné pouvoir à Yves LAINÉ
 Daniel PIHOUR, Délégué titulaire du Pouliguen

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Philippe ALLAIN, Directeur Général de CAP Atlantique
 Liliane NASSIET, Assistante du Président, Responsable du Service des Assemblées de CAP Atlantique
 Michel ECORCHARD, Directeur des Ressources et des Finances de CAP Atlantique
 Thibault LARGY, Directeur du Développement de CAP Atlantique

La presse



09.120 CC - DECHETS - TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2010 - ACCUEIL DES DECHETS EN DECHETTERIES

Monsieur le Président rappelle qu'il existe un tarif d'accueil des déchets dans les neuf déchetteries du territoire, pour les professionnels, sur la base d'un rapprochement du tarif avec le coût du service.

Sur l'avis favorable de la Commission des Finances communautaires, réunie le 9 décembre 2009, il est proposé :

- ✓ De majorer de 1,2% le tarif de l'année 2009 qui découlait de l'harmonisation tarifaire sur 3 ans,
- ✓ De retenir le 1^{er} janvier 2010 comme date d'application du nouveau tarif.

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **ARRETE** la nouvelle grille tarifaire ainsi que les tarifs à appliquer en 2010 tels que présentés dans le tableau ci-joint,
- **DIT** que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010.

Pièce jointe
Pièce annexée à la délibération : 1 tableau

Adopté à l'unanimité.

Affiché le : **29 DEC. 2009**

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la publication le 29 décembre 2009
et de la réception en Sous-Préfecture le 29 décembre 2009



Liliane Nassiet
Liliane NASSIET
Attachée Territoriale



Pour Extrait Conforme,
Le Président de CAP Atlantique

Yves METAIREAU
Yves METAIREAU

Photocopie certifiée conforme
à l'original
Le :



13 JAN. 2010
Véronique MLYNARZ
Véronique MLYNARZ
Rédactrice

ACCUEIL DES DECHETS EN DECHETTERIES

	PROPOSITION 2010		PROPOSITION 2010 (arrondi)	
	€/M3	€/T	€/M3	€/T
PROFESSIONNELS				
Tout-venant (non recyclable - rénovation- pvc - isolation ...) (densité appliquée = 0,18 soit 0,18 T par m3)				
Piriac				
Herbignac - Pénestin				
La Baule - Batz sur mer - Le Pouliguen - Guérande - Le Croisic	20,83	115,82	20,80	115,80
Gravats (déchets de gros œuvre - démolitions) (densité appliquée = 0,9 soit 0,9 T par m3)				
Piriac				
Herbignac - Pénestin				
La Baule - Batz sur mer - Le Pouliguen - Guérande - Le Croisic	24,57	27,31	24,60	27,30
Déchets non triés ou incompressibles (gros volumes) (densité appliquée = 0,18 soit 0,18 T par m3)				
Tous sites				
Déblais (ponctuels)				
CET Kéraline	5,34		5,30	
Enfouissement (ponctuel)				
CET Kéraline		87,10		87,10
Déchets verts				
Tous sites	11,35	23,07	11,40	23,10
Carton (ponctuel)				
Tous sites	5,34	36,71	5,30	36,70
Verre (ponctuel)				
Tous sites	41,95	20,98	42,00	21,00
Ferraille - Aluminium				
Tous sites				

	PROPOSITION 2010		PROPOSITION 2010 (arrondi)	
	€/M²	€/T	€/M²	€/T
PARTICULIERS				
Déchetterie du Pouliguen				
Amiante jusqu'à 10 M²				
Amiante au-delà de 10 M²	16,83		16,80	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2009



09.119 CC – DECHETS – TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2010 – REDEVANCE COLLECTE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

SERVICE DES ASSEMBLEES

L'AN DEUX MILLE NEUF, le dix-sept décembre, à 18 h 00 les Membres du Conseil Communautaire convoqués se sont réunis à la Mairie de La Baule, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves METAIREAU, Maire de La Baule, Président de CAP Atlantique.

Jean-Claude BAUDRAIS est désigné Secrétaire de Séance.

MEMBRES PRESENTS :

- Yves METAIREAU, Délégué titulaire de La Baule, Président, ayant reçu pouvoir de Gérard LE CAM
- Christophe PRIOU, Délégué titulaire de Guérande, Vice-Président, ayant reçu pouvoir de Thierry de LORGERIL
- Jean-Louis DELHUMEAU, Délégué titulaire de Piriac-sur-Mer, Vice-Président
- Jean-Pierre BERNARD, Délégué titulaire de Mesquer, Vice-Président
- Chantal BRIERE, Déléguée titulaire de Saint-Lyphard, Vice-Présidente
- Jean-Claude BAUDRAIS, Délégué titulaire de Pénestin, Vice-Président, ayant reçu pouvoir de Bernard LE ROUX
- Danielle RIVAL, Déléguée titulaire de Batz-sur-Mer, Vice-Présidente
- Pascal NOEL-RACINE, Délégué titulaire d'Herbignac, Vice-Président, ayant reçu pouvoir de Olivier CHATEAU
- Jean-François GUITTON, Délégué titulaire de La Turballe, Vice-Président
- Yves LAINÉ, Délégué titulaire du Pouliguen, Vice-Président, ayant reçu pouvoir de Loïc DEBATISSE
- Véronique CARDINE, Déléguée titulaire de Saint-Molf, Vice-Présidente
- Guy BERTHO, Délégué titulaire de Camoël, Vice-Président
- Françoise HAUDEBOURG, Déléguée titulaire de La Baule
- Roger PARENT, Délégué titulaire de La Baule
- Marie-Claude MALIGNE, Déléguée titulaire de La Baule
- Philippe GERVOT, Délégué titulaire de La Baule
- Michel GARNIER, Délégué titulaire de La Baule
- Claudine SAMSON, Déléguée titulaire de La Baule
- Jean-Pierre LAIRY, Délégué titulaire de La Baule
- Jean-Pierre GIRAULT, Délégué suppléant de La Baule
- Marie-Annick DURAND, Déléguée titulaire de Guérande, ayant reçu pouvoir de Chantal DEMY
- François HUREL, Délégué titulaire de Guérande
- Didier LEGUILLON, Délégué titulaire de Guérande, ayant reçu pouvoir de Claude ROBERT
- Claude MOREL, Délégué titulaire de Piriac-sur-Mer
- Daniel LEMOINE, Délégué titulaire de Mesquer
- Daniel MORICEAU, Délégué titulaire de Saint-Lyphard
- Guy MORVAN, Délégué titulaire de Saint-Lyphard
- Bernard LAFRAISE, Délégué titulaire du Croisic, ayant reçu pouvoir de Michèle QUELLARD
- Didier CHOSSAT, Délégué titulaire de Batz-sur-Mer
- Jean-Claude BOIFFARD, Délégué titulaire d'Herbignac
- Jean-Philippe LEROUX, Délégué titulaire d'Herbignac
- Philippe CLUZEAU, Délégué titulaire de La Turballe, ayant reçu pouvoir de René LEROUX
- Aziliz STAEBLER-CHOLET, Déléguée titulaire d'Assérac, ayant reçu pouvoir de Marcel BOURIGAULT
- Marie-Catherine BAZIRE, Déléguée titulaire de Saint-Molf
- Bernard LE GUEN, Délégué titulaire de Camoël
- Jacques ADELIN, Délégué titulaire de Férel, ayant reçu pouvoir de Patrick BASTIEN

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

- Michèle QUELLARD, Déléguée titulaire du Croisic, Vice-Présidente, ayant donné pouvoir à Bernard LAFRAISE
- Marcel BOURIGAULT, Délégué titulaire d'Assérac, Vice-Président, ayant donné pouvoir à Aziliz STAEBLER-CHOLET
- Patrick BASTIEN, Délégué titulaire de Férel, Vice-Président, ayant donné pouvoir à Jacques ADELIN
- Pierre SASTRE, Délégué titulaire de La Baule
- Chantal DEMY, Déléguée titulaire de Guérande, ayant donné pouvoir à Marie-Annick DURAND
- Claude ROBERT, Délégué titulaire de Guérande, ayant donné pouvoir à Didier LEGUILLON
- Thierry de LORGERIL, Délégué titulaire de Guérande, ayant donné pouvoir à Christophe PRIOU
- Olivier CHATEAU, Délégué titulaire de Guérande, ayant donné pouvoir à Pascal NOEL-RACINE
- Bernard LE ROUX, Délégué titulaire de Pénestin, ayant donné pouvoir à Jean-Claude BAUDRAIS
- Gérard LE CAM, Délégué titulaire du Croisic, ayant donné pouvoir à Yves METAIREAU
- René LEROUX, Délégué titulaire de La Turballe, ayant donné pouvoir à Philippe CLUZEAU
- Loïc DEBATISSE, Délégué titulaire du Pouliguen, ayant donné pouvoir à Yves LAINÉ
- Daniel PIHOUR, Délégué titulaire du Pouliguen

ASSISTAIENT EGLEMENT A LA REUNION

- Philippe ALLAIN, Directeur Général de CAP Atlantique
- Liliane NASSIET, Assistante du Président, Responsable du Service des Assemblées de CAP Atlantique
- Michel ECORCHARD, Directeur des Ressources et des Finances de CAP Atlantique
- Thibault LARGY, Directeur du Développement de CAP Atlantique

La presse





09.119 CC - DECHETS - TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2010 - REDEVANCE COLLECTE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Monsieur le Président propose sur avis de la Commission « Finances communautaires » réunie le 9 décembre 2009 d'approuver les tarifs du service des déchets au 1^{er} janvier 2010 de la manière suivante :

1/ REDEVANCE POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES :

☛ Pour les commerçants de l'Avenue de Gaulle à La Baule

Proposition :
Majorer les tarifs 2009 de 1,2 %

☛ Pour les établissements exonérés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Proposition :
Majorer les tarifs 2009 de 1,2 %

2/ VENTE DE COMPOST EN VRAC ET EN SAC DE 25 KG AUX PARTICULIERS ET AUX ENTREPRISES

Proposition :
Majorer les tarifs 2009 de 1,2%

D'une manière générale, il est par ailleurs proposé d'arrondir les tarifs à la dizaine de centimes supérieure par mesure de simplification des modalités d'encaissement.

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **APPROUVE** l'actualisation proposée ci-dessus,
- **ADOpte** les tarifs du service des déchets figurant dans les trois tableaux annexés à la présente délibération,
- **DIT** que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2010 et resteront en vigueur tant qu'ils n'auront pas été modifiés ou rapportés par le Conseil Communautaire.

Pièce jointe.
Pièce annexée à la délibération : 1 document comprenant les 3 tableaux des tarifs

Pour Extrait Conforme,
Le Président de CAP Atlantique

Certifié exécutoire par le Président
Yves METTAIREAU
compte tenu de la publication le 29 Décembre 2009
et de la réception en Sous-Préfecture le 29 Décembre 2009

Adopté à l'unanimité.

Affiché le : **29 DEC. 2009**



Liliane NASSIET
Attachée Territoriale



Photocopie certifiée conforme
à l'original
Le : **13 JAN. 2010**
Véronique MLYNARZ
Rédactrice

TARIFS 2010		
REDEVANCE COLLECTE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS		
	PROPOSITION 2010	PROPOSITION 2010 (arrondi)
Commerçants Avenue De Gaulle - La Baule *		
Par mois	83,29 €	83,30 €
Campings de Pénestin - Pen-Bé - Pont-Mahé (Assérac)		
Par emplacement	37,04 €	37,10 €
Autres campings sur les communes de : Herbignac - St Lyphard - Camoël - Férel		
Par emplacement	25,20 €	25,20 €
- Etablissements commerciaux faisant l'objet d'une convention - Ports de Camoël (Port d'Arzal et Port de Vieille-Roche)		
La tonne	153,72 €	153,80 €
VENTE DE COMPOST		
NATURE DU COMPOST		
Compost en vrac : criblage à la maille	18,01 € le M3	18,00 € le M3
Compost en sac de 25 kg	3,74 € le sac	3,80 € le sac

* Juillet - Août - Septembre

ANNEXE 2

Fréquentation des déchetteries de CAP Atlantique

Tableau de fréquentation des déchetteries de CAP Atlantique en 2010 :

Fréquentations	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 09/10
Batz/Mer	23 891	17 992	18 111	18 266	20 002	20 581	18 327	-11%
Guérande	30 576	29 640	31 485	23 285	22 786	27 854	35 063	26%
La Baule	43 463	44 336	50 289	50 999	43 528	48 450	37 340	-23%
Le Croisic	22 713	20 884	20 167	22 831	21 772	23 240	18 530	-20%
Le Pouliguen	38 662	44 070	48 806	50 710	54 780	61 847	72 970	18%
Piriac/Mer*	58 554	63 992	66 269	94 609	101 213	46 338	107 062	131%
Kéraline	22 745	27 914	29 628	26 285	23 340	18 193	16 801	-8%
Pénestin	18 253	24 174	24 024	28 787	25 649	22 311	19 604	-12%
Pompas	/	/	/	/	10 005	9 960	7 996	-20%
	258 857	273 002	288 779	315 772	342 203	278 774	333 693	20%

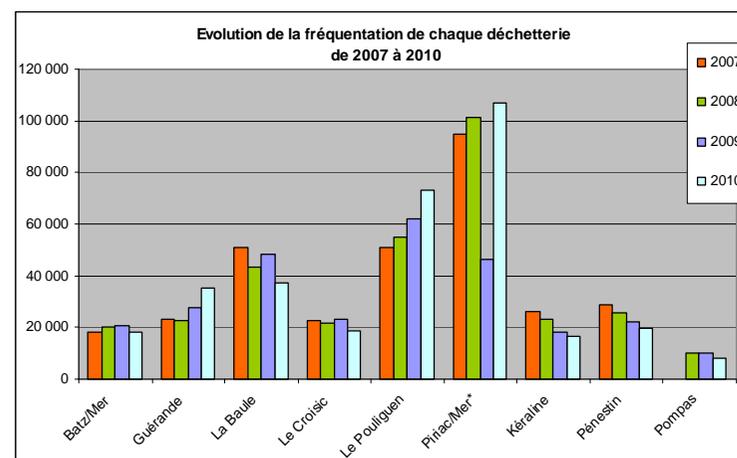
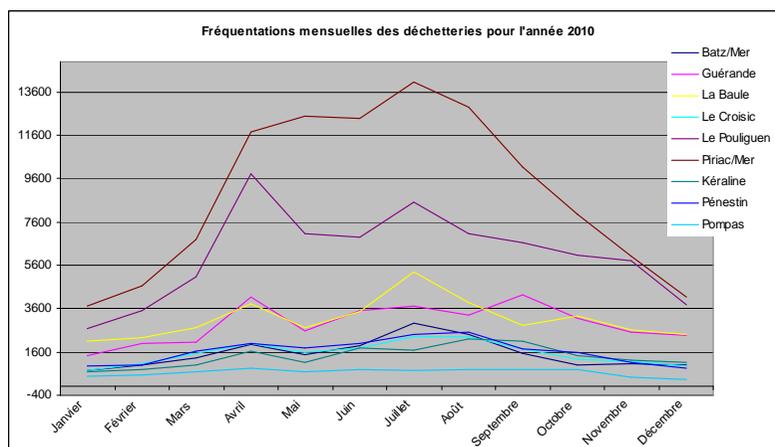
* Piriac-sur-Mer: système de comptage au sol en panne de juin à mi-novembre 2009

* Piriac-sur-Mer: entrée en vigueur de nouvelles modalités de comptage sur le site via un système de boucle (comptage essieu)

La fréquentation inclue tous les apporteurs (particuliers, artisans, services techniques des communes). Toutes ces données sont dépendantes de la rigueur du contrôle des entrées et doivent être utilisées avec précaution.

CAP Atlantique estime une fréquentation d'environ 13 % des habitants de la Chapelle-des-Marais sur la déchetterie de Kéraline. L'acceptation des dépôts de ses habitants hors territoire fait l'objet d'une convention avec la CARENE.

Evolution de la fréquentation mensuelle des déchetteries en 2010 par commune :



ANNEXE 3

Evolution des tonnages et ratios à l'habitant par flux et par commune de 2004 à 2010



Population utilisée pour élaborer les ratios du rapport annuel 2010 (parties technique financière)
 nommée « **population insee 2008** »

C'est-à-dire la population selon le dernier recensement INSEE 2008 selon la commune.

	INSEE 1999	Population selon dernier recensement INSEE 2008
Assérac	1 381	1 757
Batz-sur-Mer	3 193	3 132
Baule (La)	16 416	16 731
Camoël	666	831
Croisic (Le)	4 325	4 073
Férel	2 094	2 769
Guérande	14 296	15 228
Herbignac	4 449	5 345
Mesquer	1 493	1 694
Pénestin	1 556	1 849
Piriac-sur-Mer	1 927	2 279
Pouliguen (Le)	5 386	5 088
Saint-Lyphard	3 261	4 203
Saint-Molf	1 773	2 179
Turballe (La)	4 102	4 448
TOTAL	66 318	71 606

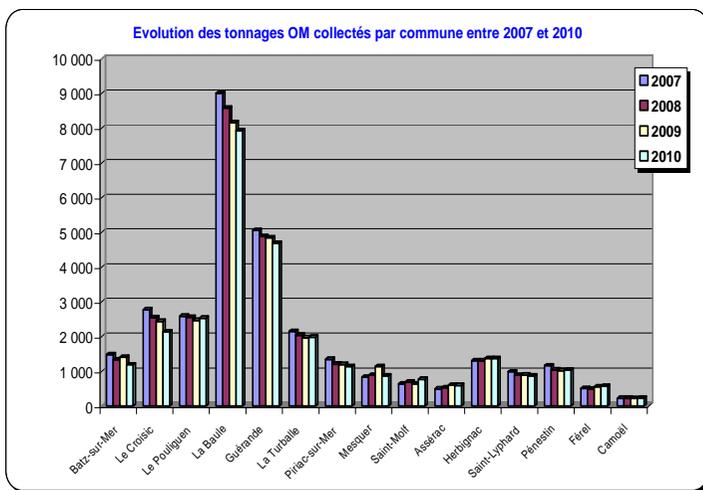
*Source : INSEE - Enquêtes de recensement





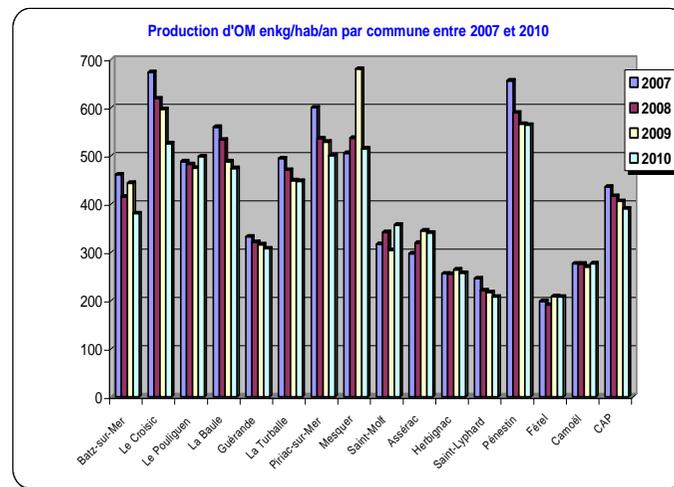
	Tonnages OM				Tonnages OM			
	2004	2005	2006		2007	2008	2009	2010
Batz-sur-Mer	1 627,778	1 590,289	1620,44	Batz-sur-Mer	1 483,410	1 333,990	1 406,990	1 190,402
Le Croisic	2 713,939	2 799,568	2805,56	Le Croisic	2 772,980	2 549,220	2 443,220	2 138,976
Le Pouliguen	2 985,134	2 816,928	2635,21	Le Pouliguen	2 591,370	2 560,920	2 469,890	2 536,238
La Baule	9 674,802	9 433,128	8649,02	La Baule	9 006,570	8 582,790	8 160,710	7 931,782
Guérande	5 251,560	5 313,060	5095	Guérande	5 058,020	4 883,610	4 849,348	4 687,437
La Turballe	2 188,350	1 990,413	1997,15	La Turballe	2 145,840	2 041,400	1 967,350	1 988,436
Piriac-sur-Mer	1 595,901	1 418,930	1 202,130	Piriac-sur-Mer	1 351,720	1 206,720	1 201,530	1 139,661
Mesquer	801,846	1 045,864	1210,48	Mesquer	837,450	890,550	1 142,680	872,343
Saint-Molf	575,466	600,745	657,82	Saint-Molf	642,390	692,600	640,420	776,380
Assérac	502,255	468,703	504,04	Assérac	495,897	532,496	600,383	598,158
Herbignac	1 283,081	1 269,950	1222,452	Herbignac	1 307,364	1 303,926	1 369,744	1 371,011
Saint-Lyphard	963,104	926,140	906,41	Saint-Lyphard	988,159	890,294	894,776	872,392
Pérestin	1 250,077	1 139,731	1106,26	Pérestin	1 164,772	1 046,661	1 026,301	1 043,051
Férel	416,318	475,415	480,65	Férel	515,064	493,994	553,828	574,474
Camoël	218,557	215,003	212,86	Camoël	225,003	224,759	222,294	229,931
	32 048,168	31 503,868	30 305,482		30 586,009	29 233,930	28 949,465	27 950,671

Tab. Évolution annuelle des tonnages OM par commune entre 2004 et 2010



	Ratio Kg/hab/an d'OM				Ratio Kg/hab/an d'OM			
	2004	2005	2006		2007	2008	2009	2010
Batz-sur-Mer	508	468	493	Batz-sur-Mer	461	415	443	380
Le Croisic	543	546	604	Le Croisic	673	619	596	525
Le Pouliguen	553	502	480	Le Pouliguen	488	482	475	498
La Baule	569	551	502	La Baule	560	533	488	474
Guérande	338	337	318	Guérande	332	321	316	308
La Turballe	471	458	453	La Turballe	494	470	449	447
Piriac-sur-Mer	717	621	533	Piriac-sur-Mer	600	535	529	500
Mesquer	474	641	737	Mesquer	505	537	680	515
Saint-Molf	283	288	288	Saint-Molf	316	341	304	356
Assérac	304	299	318	Assérac	297	319	345	340
Herbignac	282	278	239	Herbignac	255	255	264	257
Saint-Lyphard	280	267	225	Saint-Lyphard	245	221	217	208
Pérestin	764	690	664	Pérestin	655	589	566	564
Férel	165	190	192	Férel	199	191	209	207
Camoël	312	304	261	Camoël	276	276	270	277
	450	438	415	CAP	435	416	406	390

Tab. Évolution annuelle des tonnages OM par commune entre 2004 et 2010



Prix et qualité du service public d'élimination des déchets

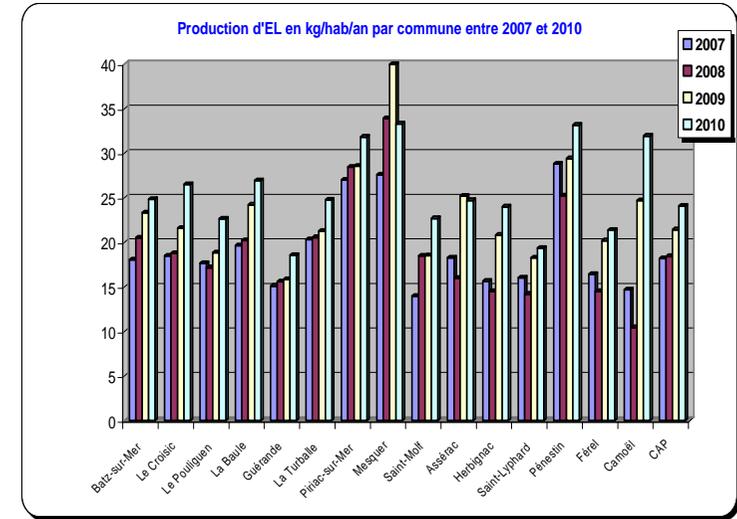
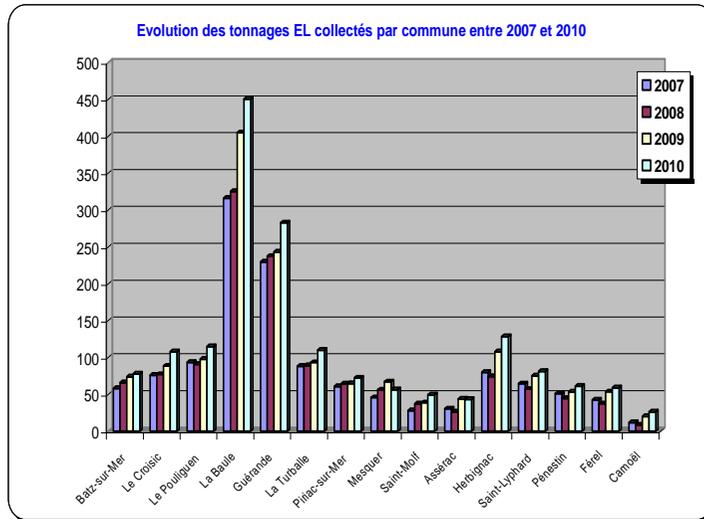


	Tonnages EL				Tonnages EL			
	2004	2005	2006		2007	2008	2009	2010
Batz-sur-Mer	61,613	58,655	53,520	Batz-sur-Mer	58,090	65,94	74,030	77,786
Le Croisic	63,121	69,042	73,810	Le Croisic	76,160	77,33	88,510	108,032
Le Pouliguen	89,366	84,478	86,450	Le Pouliguen	93,660	91,04	98,020	115,184
La Baule	213,936	206,086	268,330	La Baule	315,950	325,37	405,030	450,748
Guérande	204,249	215,396	227,010	Guérande	229,870	237,41	243,448	282,875
La Turballe	71,043	79,448	80,470	La Turballe	88,300	89,27	93,240	110,198
Piriac-sur-Mer	56,703	56,254	45,130	Piriac-sur-Mer	60,890	64,15	64,930	72,555
Mesquer	28,181	42,252	55,730	Mesquer	45,750	56,2	67,170	56,430
Saint-Molf	26,439	20,051	29,810	Saint-Molf	28,330	37,51	38,950	49,478
Assérac	20,074	26,669	29,160	Assérac	30,454	26,65	43,897	43,448
Herbignac	71,181	73,109	76,270	Herbignac	80,146	74,35	107,988	128,298
Saint-Lyphard	52,515	60,292	60,600	Saint-Lyphard	64,683	57,22	75,366	81,316
Pérestin	38,542	47,729	49,420	Pérestin	51,227	44,89	53,300	61,300
Férel	33,225	37,011	39,620	Férel	42,605	37,60	53,601	59,179
Camoël	11,210	11,108	10,690	Camoël	11,977	8,53	20,348	26,539
	1 041,398	1 087,580	1 186,020		1 278,092	1293,46	1 527,828	1 723,364

Tab. Évolution annuelle des tonnages EL par commune entre 2004 et 2010

	Ratio Kg/hab/an d'EL				Ratio Kg/hab/an d'EL			
	2004	2005	2006		2007	2008	2009	2010
Batz-sur-Mer	19	17	16	Batz-sur-Mer	18	20	23	25
Le Croisic	13	13	16	Le Croisic	18	19	22	27
Le Pouliguen	17	15	16	Le Pouliguen	18	17	19	23
La Baule	13	12	16	La Baule	20	20	24	27
Guérande	13	14	14	Guérande	15	16	16	19
La Turballe	15	18	18	La Turballe	20	21	21	25
Piriac-sur-Mer	25	25	20	Piriac-sur-Mer	27	28	29	32
Mesquer	17	26	34	Mesquer	28	34	40	33
Saint-Molf	13	10	13	Saint-Molf	14	18	19	23
Assérac	12	17	18	Assérac	18	16	25	25
Herbignac	16	16	15	Herbignac	16	15	21	24
Saint-Lyphard	15	17	15	Saint-Lyphard	16	14	18	19
Pérestin	24	29	30	Pérestin	29	25	29	33
Férel	13	15	16	Férel	16	15	20	21
Camoël	16	16	13	Camoël	15	10	25	32
	15	15	16	CAP	18	18	21	24

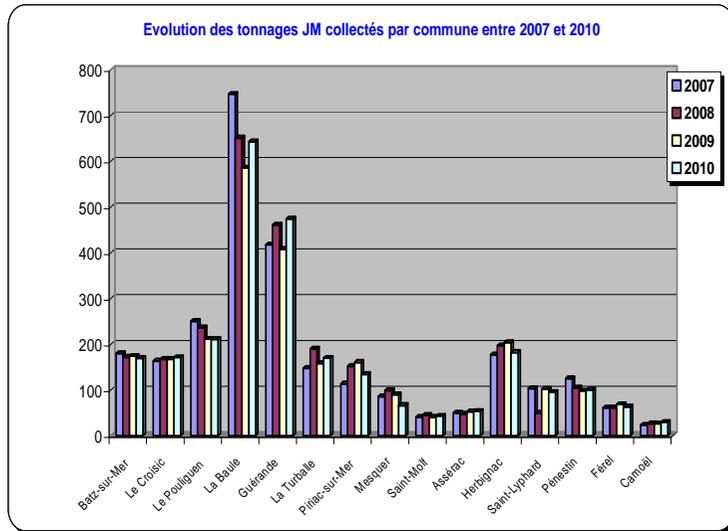
Tab. Évolution annuelle des tonnages EL par commune entre 2004 et 2010



Prix et qualité du service public d'élimination des déchets

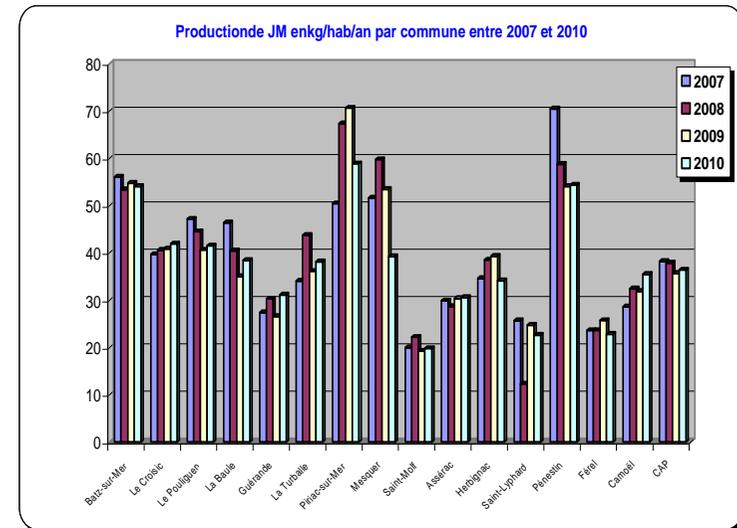
	Tonnages JM				Tonnages JM			
	2004	2005	2006		2007	2008	2009	2010
Batz-sur-Mer	158,430	164,617	168,050	Batz-sur-Mer	180,270	171,850	173,930	169,378
Le Croisic	150,470	140,953	135,100	Le Croisic	163,540	167,350	167,480	170,951
Le Pouliguen	213,080	209,180	229,800	Le Pouliguen	250,360	236,330	211,330	211,299
La Baule	525,690	595,976	720,040	La Baule	746,740	651,260	585,690	643,194
Guérande	376,080	365,175	384,790	Guérande	417,310	461,070	407,990	474,477
La Turballe	125,810	133,261	144,610	La Turballe	147,880	189,800	158,460	169,836
Piriac-sur-Mer	99,200	100,702	101,700	Piriac-sur-Mer	113,670	151,740	160,600	134,186
Mesquer	72,750	66,959	71,190	Mesquer	85,620	99,050	89,850	66,489
Saint-Molf	34,410	39,957	41,800	Saint-Molf	40,560	45,050	40,550	43,156
Assérac	37,430	44,013	49,830	Assérac	49,883	47,845	52,913	53,811
Herbignac	134,780	140,561	146,200	Herbignac	177,190	197,170	203,830	182,510
Saint-Lyphard	98,820	105,892	101,610	Saint-Lyphard	103,547	49,589	101,984	95,279
Pérestin	71,210	105,327	116,440	Pérestin	125,224	104,502	98,040	100,561
Férel	62,270	60,560	62,390	Férel	61,142	61,140	68,329	63,310
Camoël	20,640	20,528	24,620	Camoël	23,333	26,434	26,274	29,508
	2 181,070	2 293,661	2 498,170		2 686,270	2 660,179	2 547,250	2 607,944

Tab. Évolution annuelle des tonnages JM par commune entre 2004 et 2010



	Ratio Kg/hab/an de JM				Ratio Kg/hab/an de JM			
	2004	2005	2006		2007	2008	2009	2010
Batz-sur-Mer	49	48	51	Batz-sur-Mer	56	53	55	54
Le Croisic	30	27	29	Le Croisic	40	41	41	42
Le Pouliguen	39	37	42	Le Pouliguen	47	45	41	42
La Baule	31	35	42	La Baule	46	40	35	38
Guérande	24	23	24	Guérande	27	30	27	31
La Turballe	27	31	33	La Turballe	34	44	36	38
Piriac-sur-Mer	45	44	45	Piriac-sur-Mer	50	67	71	59
Mesquer	43	41	43	Mesquer	52	60	53	39
Saint-Molf	17	19	18	Saint-Molf	20	22	19	20
Assérac	23	28	31	Assérac	30	29	30	31
Herbignac	30	31	29	Herbignac	35	39	39	34
Saint-Lyphard	29	31	25	Saint-Lyphard	26	12	25	23
Pérestin	44	64	70	Pérestin	70	59	54	54
Férel	25	24	25	Férel	24	24	26	23
Camoël	29	29	30	Camoël	29	32	32	36
	31	32	34	CAP	38	38	36	36

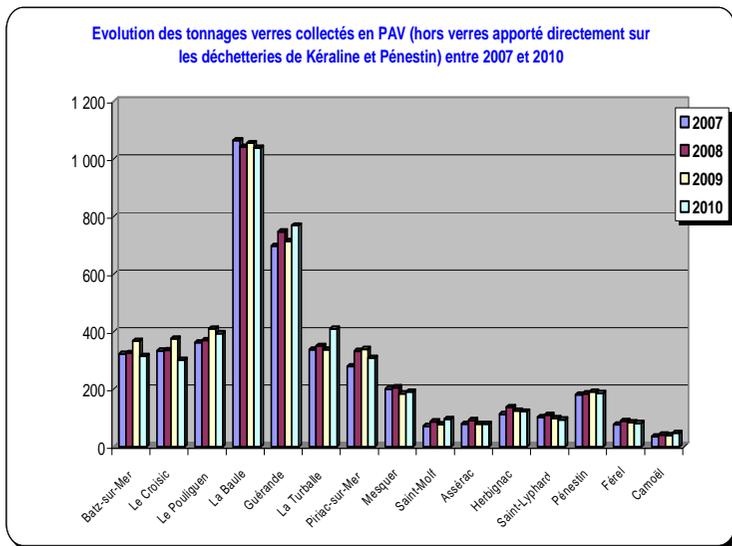
Tab. Évolution annuelle des tonnages JM par commune entre 2004 et 2009



Prix et qualité du service public d'élimination des déchets

	Tonnages Verre				Tonnages Verre			
	2004	2005	2006		2007	2008	2009	2010
Batz-sur-Mer	281,663	305,565	310,090	Batz-sur-Mer	322,610	325,660	367,960	314,940
Le Croisic	285,320	310,835	320,700	Le Croisic	333,270	335,380	375,320	301,737
Le Pouliguen	460,931	361,555	376,100	Le Pouliguen	361,780	370,430	410,070	394,198
La Baule	884,501	917,446	1 058,040	La Baule	1 064,090	1041,820	1 054,930	1 038,851
Guérande	614,588	655,394	682,350	Guérande	697,530	747,520	714,400	768,758
La Turballe	279,859	301,101	323,860	La Turballe	337,590	349,610	337,210	409,357
Piriac-sur-Mer	319,410	330,980	235,230	Piriac-sur-Mer	279,490	332,910	339,290	308,727
Mesquer	185,696	195,228	193,790	Mesquer	200,800	205,820	184,740	191,221
Saint-Molf	71,752	80,971	74,370	Saint-Molf	71,930	87,860	78,050	95,648
Assérac	114,175	112,377	110,401	Assérac	78,978	92,318	79,280	79,476
Herbignac	315,028	327,655	356,573	Herbignac	113,384	137,486	125,260	122,112
Saint-Lyphard	237,678	248,576	280,827	Saint-Lyphard	102,195	110,534	99,140	94,167
Pénestin	113,194	118,342	116,170	Pénestin	180,708	184,821	190,840	185,953
Férel	174,375	179,387	174,646	Férel	76,871	88,976	84,670	82,399
Camoël	48,449	50,653	56,793	Camoël	35,150	41,642	39,940	48,084
	4 386,620	4 496,065	4 669,940		4 256,376	4452,786	4 481,100	4 435,627

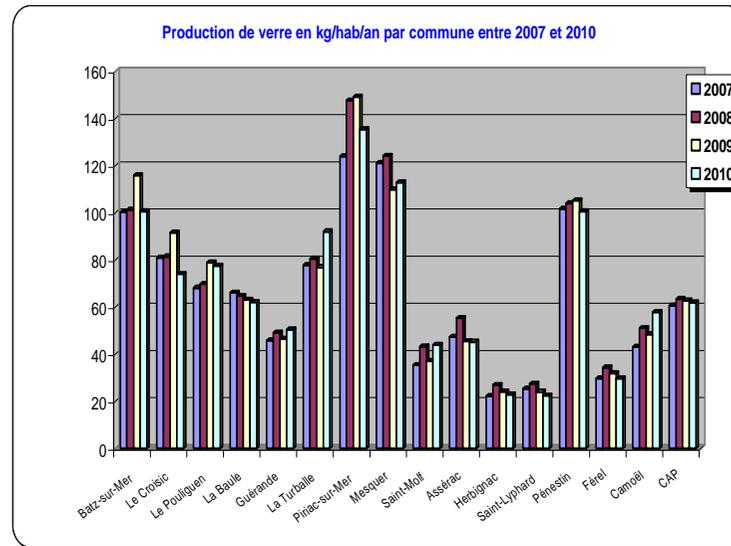
Tab. Évolution annuelle des tonnages verre par commune entre 2004 et 2010



	Ratio Kg/hab/an de verre				Ratio Kg/hab/an de verre			
	2004	2005	2006		2007	2008	2009	2010
Batz-sur-Mer	88	90	94	Batz-sur-Mer	100	101	116	101
Le Croisic	57	61	69	Le Croisic	81	81	92	74
Le Pouliguen	85	64	69	Le Pouliguen	68	70	79	77
La Baule	52	54	61	La Baule	66	65	63	62
Guérande	40	42	43	Guérande	46	49	47	50
La Turballe	60	69	73	La Turballe	78	81	77	92
Piriac-sur-Mer	144	145	104	Piriac-sur-Mer	124	148	149	135
Mesquer	110	120	118	Mesquer	121	124	110	113
Saint-Molf	35	39	33	Saint-Molf	35	43	37	44
Assérac				Assérac	47	55	46	45
Herbignac				Herbignac	22	27	24	23
Saint-Lyphard				Saint-Lyphard	25	27	24	22
Pénestin	69	72	70	Pénestin	102	104	105	101
Férel				Férel	30	34	32	30
Camoël				Camoël	43	51	48	58
	62	63	64	CAP	61	63	63	62

Tab. Évolution annuelle des tonnages verre par commune entre 2004 et 2009

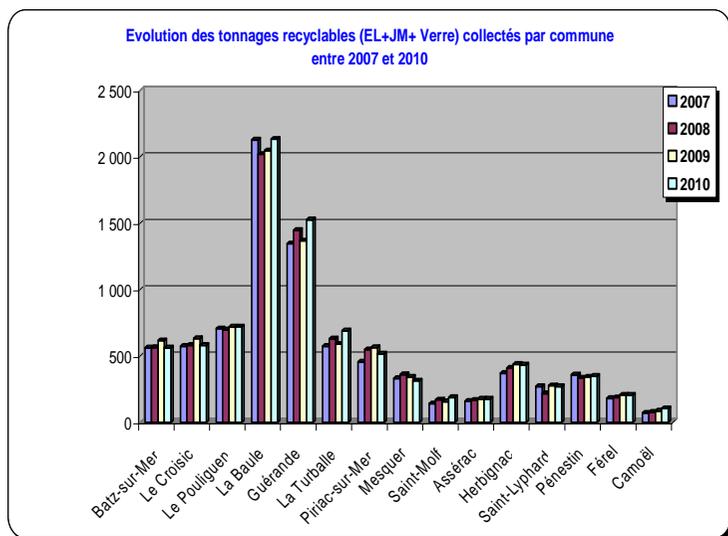
Ratio moyen des 6 communes entre 2004 et 2006 (affecté à Assérac ci-dessous)



Prix et qualité du service public d'élimination des déchets

	Tonnages EL, JM et Verre				Tonnages EL, JM et Verre			
	2004	2005	2006		2007	2008	2009	2010
Batz-sur-Mer	501,706	528,837	531,660	Batz-sur-Mer	560,970	563,450	615,920	562,105
Le Croisic	498,911	520,830	529,610	Le Croisic	572,970	580,060	631,310	580,719
Le Pouliguen	763,377	655,213	692,350	Le Pouliguen	705,800	697,800	719,420	720,681
La Baule	1 624,127	1 719,508	2 046,410	La Baule	2 126,780	2018,450	2 045,650	2 132,793
Guérande	1 194,917	1 235,965	1 294,150	Guérande	1 344,710	1446,000	1 365,838	1 526,110
La Turballe	476,712	513,810	548,940	La Turballe	573,770	628,680	588,910	689,390
Piriac-sur-Mer	475,313	487,936	382,060	Piriac-sur-Mer	454,050	548,800	564,820	515,468
Mesquer	286,627	304,439	320,710	Mesquer	332,170	361,070	341,760	314,140
Saint-Molf	132,601	140,979	145,980	Saint-Molf	140,820	170,420	157,550	188,281
Assérac	171,679	183,059	189,391	Assérac	159,316	166,815	176,090	176,735
Herbignac	520,989	541,325	579,043	Herbignac	370,721	409,006	437,077	432,919
Saint-Lyphard	389,013	414,760	443,037	Saint-Lyphard	270,424	217,344	276,491	270,761
Pénestin	222,946	271,398	282,030	Pénestin	357,160	334,211	342,180	347,814
Férel	269,870	276,958	276,656	Férel	180,618	187,712	206,601	204,888
Camoël	80,299	82,289	92,103	Camoël	70,459	76,604	86,562	104,130
	7 609,088	7 877,306	8 354,130		8 220,738	8406,422	8 556,178	8 766,936

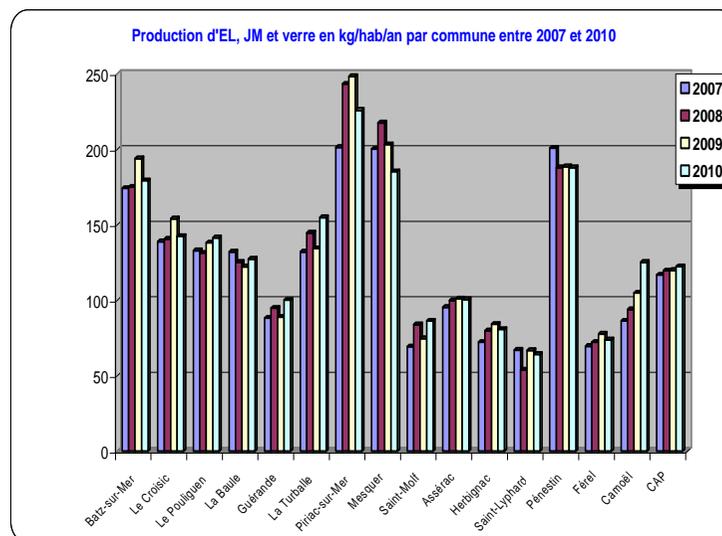
Tab. Évolution annuelle des tonnages sélectif par commune entre 2004 et 2010



	Ratio Kg/hab/an d'EL, JM et verre				Ratio Kg/hab/an d'EL, JM et verre			
	2004	2005	2006		2007	2008	2009	2010
Batz-sur-Mer	156	155	162	Batz-sur-Mer	174	175	194	179
Le Croisic	100	102	114	Le Croisic	139	141	154	143
Le Pouliguen	141	117	126	Le Pouliguen	133	131	138	142
La Baule	95	100	119	La Baule	132	125	122	127
Guérande	77	78	81	Guérande	88	95	89	100
La Turballe	103	118	125	La Turballe	132	145	134	155
Piriac-sur-Mer	214	213	170	Piriac-sur-Mer	201	243	248	226
Mesquer	169	187	195	Mesquer	200	218	203	185
Saint-Molf	65	68	64	Saint-Molf	69	84	75	86
Assérac	104	117	120	Assérac	96	100	101	101
Herbignac	114	118	113	Herbignac	72	80	84	81
Saint-Lyphard	113	120	110	Saint-Lyphard	67	54	67	64
Pénestin	136	164	169	Pénestin	201	188	189	188
Férel	107	111	110	Férel	70	72	78	74
Camoël	115	116	113	Camoël	86	94	105	125
	107	110	114	CAP	117	120	120	122

Tab. Évolution annuelle des tonnages sélectif par commune entre 2004 et 2009

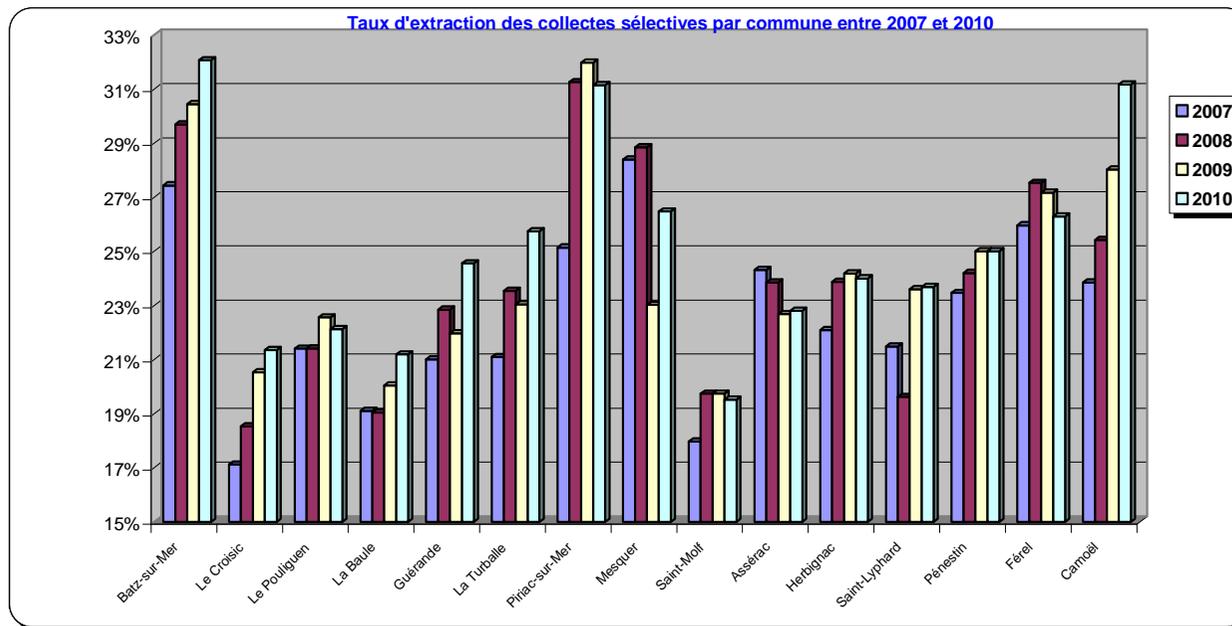
Ratio moyen sur le verre des 6 communes entre 2004 et 2006 ainsi les données sur ces années sont à prendre avec précaution





	Taux d'extraction des CS sur les OM				Taux d'extraction des CS sur les OM			
	2004	2005	2006		2007	2008	2009	2010
Batz-sur-Mer	23,56%	24,96%	24,70%	Batz-sur-Mer	27,44%	29,70%	30,45%	32,07%
Le Croisic	15,53%	15,69%	15,88%	Le Croisic	17,12%	18,54%	20,53%	21,35%
Le Pouliguen	20,36%	18,87%	20,81%	Le Pouliguen	21,41%	21,41%	22,56%	22,13%
La Baule	14,37%	15,42%	19,13%	La Baule	19,10%	19,04%	20,04%	21,19%
Guérande	18,54%	18,87%	20,26%	Guérande	21,00%	22,85%	21,98%	24,56%
La Turballe	17,89%	20,52%	21,56%	La Turballe	21,10%	23,55%	23,04%	25,74%
Piriac-sur-Mer	22,95%	25,59%	24,12%	Piriac-sur-Mer	25,14%	31,26%	31,98%	31,14%
Mesquer	26,33%	22,55%	20,95%	Mesquer	28,40%	28,85%	23,02%	26,48%
Saint-Molf	18,73%	19,01%	18,16%	Saint-Molf	17,98%	19,75%	19,74%	19,52%
Assérac	25,47%	28,09%	27,31%	Assérac	24,32%	23,85%	22,68%	22,81%
Herbignac	28,88%	29,89%	32,14%	Herbignac	22,09%	23,88%	24,19%	24,00%
Saint-Lyphard	28,77%	30,93%	32,83%	Saint-Lyphard	21,49%	19,62%	23,61%	23,69%
Pénestin	15,14%	19,23%	20,31%	Pénestin	23,47%	24,20%	25,00%	25,01%
Férel	39,33%	36,81%	36,53%	Férel	25,96%	27,54%	27,17%	26,29%
Camoël	26,87%	27,68%	30,20%	Camoël	23,85%	25,42%	28,03%	31,17%
				CAP Atlantique				23,88%

Tab. Évolution annuelle du taux d'extraction des collectes sélectives par commune entre 2004 et 2010



ANNEXE 4

Liste des marchés liés à l'activité déchets

SERVICE DECHETS : MARCHES EN COURS					
N° du marché	Titulaire du marché	Objet du marché	MONTANT T.T.C.	Imputation Budgétaire	Durée
2006.03 AOO	QUADRIA	Fourniture composteurs, seaux et guides	943 053,95 €		TF = 35 mois TC = 1 an
2006.09 AOO	COVED	Exploitation des déchetteries de Guérande, La Baule, Batz et le Croisic Gestion bas de quai déchetterie de Piriac Collecte et traitement déchets dangereux des ménages déchetteries de Piriac, Pénestin et Herbignac	4 237 894,60 €	compte 611	TF = 3 ans TC = 2 x 1 an
2006.10 négocié	GRANDJOUAN SACO	Exploitation de la station de transfert des déchets à Guérande	523 744,20 €	compte 611	TF = 3 ans TC = 1 an
2006.11 AOO	SNN	LOT 1 - Conteneurs aériens	83 720 € min 334 880 € max	compte 21578	4 ans
		LOT 3 - Conteneur enterrés et ascenseurs pour bacs roulants enterrés	47 840 € min 191 360 € max	compte 21578	
2006.12 AOO	TAPIERO	Fourniture sacs biodégradables pour la collecte des déchets végétaux	69 368 € min 151 892 € max	compte 21578	TF = 3 ans TC = 2 x 1 an
2006.16 MPA	GRANDJOUAN SACO	Collecte encombrants communes de Guérande, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, La Turballe et Piriac	153 400,38 €	compte 611	TF = 3 ans TC = 2 x 1 an
2007.34 MPA	CHARIER	Evacuation et recyclage du bois Déchetteries Pénestin et Keraline	196 067,00 €	compte 611	TF = 38 mois
2008.02 AOO	GEVAL	Tri + Conditionnement des E.L. Transport des E.L. + J.M.	826 497,12 €	compte 611	TF = 38 mois TC = 2 x 1 an
2008.03 AOO	GRANDJOUAN SACO	Collecte O.M + E.L en P.A.P : communes de Le Pouliguen Batz, Le Croisic, Guérande, La Turballe, Piriac, Mesquer, St-Molf	7 878 320,74 €	compte 611	TF = 5 ans TC = 2 x 1 an
2008.07 AOO	SAS HERBIDIS	Fourniture de carburants en stations par cartes accréditives		compte 60622	TF = 1 an TC = 3 x 1 an
2008.07 bis AOO	SAS GUERANDIS	Fourniture de carburants en stations par cartes accréditives		compte 60622	TF = 1 an TC = 3 x 1 an
2008.27 MPA	MABO	Gerbage des déchets verts bruts de l'aire attenante à la déchetterie de Piriac-sur-Mer	15 069,60 €	compte 611	TF = 3 ans TC = 1 an
2008.31 MPA	TERRE-NET	Location Full Service Optimal d'un compacteur CATERPILLAR 816 F	245 778,00 €	compte 611	5 ans
2009.01 AOO	CONTENUR	Fourniture de bacs pour la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers	95 680 € min 382 720 € max	compte 2188	4 ans
2009.03 MPA	OVIVE	Traitement des lixiviats du CET de Keraline	168 396,80 €	compte 611	TF = 7 mois TC = 7 mois
2009.03 AOO	BIHR ENVIRONNEMENT	Fourniture de conteneurs semi-enterrés d'apport volontaire des déchets ménagers	71 760 € min 239 200 € max	compte 21578	3 ans
2009.04 MPA	BIHR ENVIRONNEMENT	Fourniture de conteneurs semi-enterrés d'apport volontaire des déchets ménagers	11 960 € mini / AN 47 840 € maxi / AN	compte 21578	TF = 2 ans TC = 2 x 1 an
09S0001 AOO	GRANDJOUAN / SECHE	Transport et élimination des déchets ménagers et assimilés non valorisables	20 296 343,20 €	compte 611	TF = 4 ans TC = 2 x 1 an
09S0015	TERRALYS	Traitement et valorisation des déchets végétaux	1 346 088,39 €	compte 611	TF = 3 ans TC = 1 x 1 an
09S0019	PTL	Fourniture de sacs pour la collecte des déchets ménagers (EL, JM)	239 200 € min 478 400 € max	compte 611	4 ans
09S0034	GRANDJOUAN SACO	Collecte des PAV (OM, JM, EL, Verre) sur les communes de Batz, Guérande, La Baule, Le Croisic, Le Pouliguen, La Turballe, Piriac, Mesquer et St-Molf	2 582 074,52 €	compte 611	TF = 3 ans TC = 2 x 1 an
09S0036	SDMTP	Location pelle sur chenilles	125 981,86 €	compte 611	TF = 5 ans